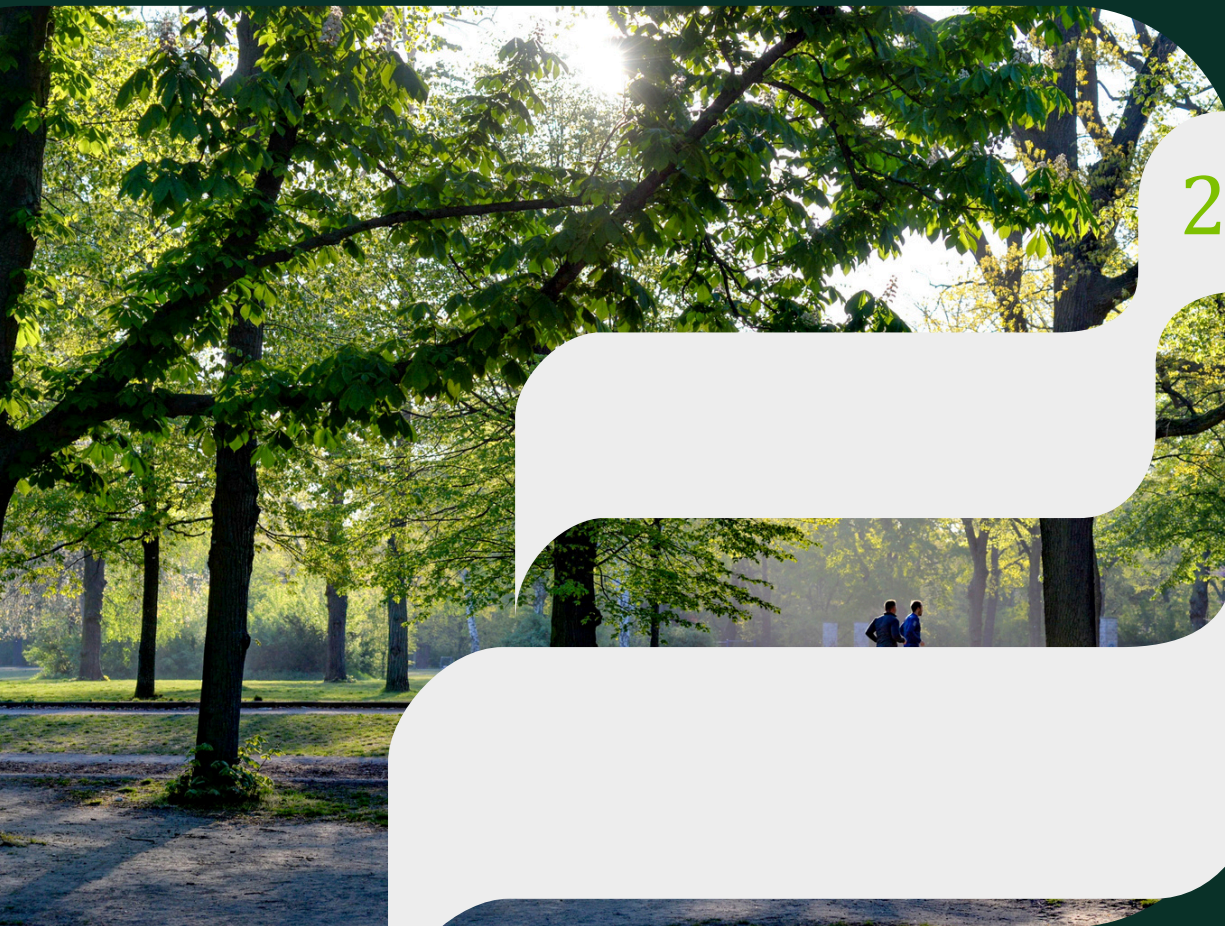


# CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE



2025-2028

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES</b>	2
<b>VISION POUR LE TERRITOIRE</b>	3
<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	4
<b>PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS</b>	2
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	5
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	7
DÉVELOPPEMENT SOCIAL	8
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	10
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	11
<b>FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET 2</b>	12
<b>FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET 3</b>	17
<b>OUTILS DE CONSULTATION</b>	21
<b>MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION</b>	24
<b>ANNEXE</b>	
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET VITALISATION	
POLITIQUE D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL	
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)	
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE COMITÉS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE	

# ACRONYMES

**CRD**: construction, rénovation, démolition (résidus de chantier)

**FRR**: Fonds régions et ruralité

**FDR**: Fonds de développement rural

**EDC**: Entente de développement culturel

**MAMH**: ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**MRC**: Municipalité régionale de comté

**CISSS**: Centre intégré de santé et des services sociaux

**CRD**: Collectif régional de développement

**REP**: Responsabilité élargie du producteur

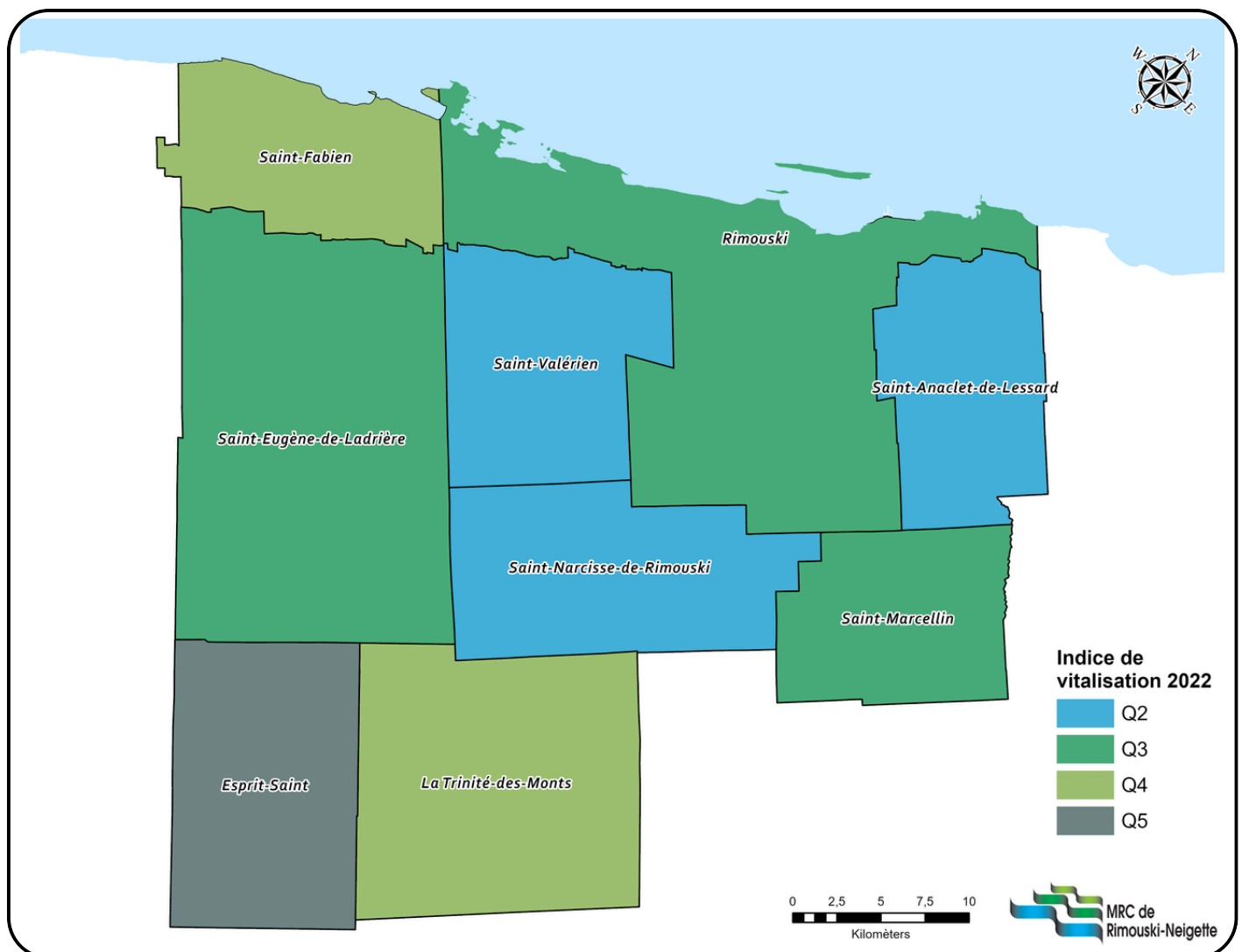


# VISION POUR LE TERRITOIRE

La MRC de Rimouski-Neigette assume et fait rayonner la différence de son territoire, grâce à son pôle urbain fort, ses milieux ruraux dynamiques et ses territoires publics remarquables.

À l'écoute de sa population et attentive à l'évolution des besoins de ses collectivités, elle agit en adéquation avec la protection et la mise en valeur de son territoire. Son développement est ambitieux, cohérent et responsable.

Sa complémentarité crée des opportunités de coopération et d'entraide, traduisant une volonté commune de bâtir une MRC inclusive, innovante et résiliente, capable d'agir sur les défis d'aujourd'hui tout en se préparant à ceux de demain.



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

À la lumière des données de 2025 compilées par l'Institut de la statistique du Québec, la MRC Rimouski-Neigette compte désormais 60 065 habitants.

La MRC de Rimouski-Neigette est constituée de neuf municipalités, dont sept ont la désignation de paroisse, une a la désignation de municipalité et une dernière, en l'occurrence la Ville de Rimouski, a la désignation de ville. On compte également un territoire non organisé dit du Lac Huron qui occupe près du tiers de la superficie de la MRC.

Le territoire se caractérise par la présence de la ville de Rimouski comme centre urbain régional offrant un pôle attractif à ses 51 598 résidents. La population urbaine bénéficie de nombreux services et infrastructures culturelles, sportives et éducatives bien ancrés. Moteur économique diversifié, c'est plus de 25 000 personnes qui occupent des emplois dans les secteurs de l'administration publique, l'éducation et la recherche, le commerce et la manufacture ainsi que dans l'industrie touristique et culturelle.

Sur le territoire rural, il se concentre une population de 8 467 habitants. C'est à Saint-Anaclet-de-Lessard (3 013 habitants), Saint-Fabien (1 864 habitants) et Saint-Narcisse-de-Rimouski (1 188 habitants) que l'on retrouve le plus de population établie, après Rimouski. La densité moyenne dans la MRC est de 20,5 habitants au km<sup>2</sup>.

Les emplois des milieux ruraux se distinguent par une économie davantage saisonnière axée sur l'agriculture, la foresterie et les espaces de villégiature. Pour un territoire total couvrant 2 700 km<sup>2</sup>, environ 96 % est occupé par des milieux naturels contre 4 % pour les zones urbaines qu'on retrouve surtout à Rimouski et aux noyaux villageois des municipalités rurales. Bien qu'il y ait une croissance modérée concentrée dans la Ville de Rimouski (augmentation de 8 % en 10 ans), certaines municipalités rurales sont aux prises avec une stagnation, voire un déclin démographique (perte de 21 % en 20 ans pour La Trinité-des-Monts).

C'est au travers de cette dynamique que la MRC de Rimouski-Neigette déploie ses services de développement territorial et de vitalisation, et ce, en grande partie grâce au Fonds régions et ruralité octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cet important levier économique soutient et permet le rayonnement de projets innovants et structurants sur tout le territoire.



# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Mobilisation et déploiement des leviers de développement	Optimiser l'utilisation du Fonds de développement rural (FDR) - Mettre en œuvre les ententes sectorielles de développement local et intermunicipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets structurants qui ont bénéficié du FDR</li> <li>• Montant des investissements découlant des ententes sectorielles</li> <li>• Nombre d'ententes sectorielles conclues</li> </ul>
Capacité de réalisation limitée de projets structurants dans les municipalités rurales	Soutenir le développement territorial par la réalisation de projets structurants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets structurants réalisés</li> <li>• Nombre de municipalités ayant réalisé au moins un projet structurant</li> </ul>
Adéquation et mise à niveau des infrastructures municipales, de loisir et de culture	Soutenir les municipalités dans leurs projets d'aménagement et de mise à niveau des infrastructures - Soutenir financièrement les activités culturelles par l'entremise de l'Entente de développement culturel (EDC) et du FRR2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'infrastructures de loisir et culture renouvelées ou mises à niveau</li> <li>• Montant des investissements consacrés à la modernisation des infrastructures</li> <li>• Taux de conformité des infrastructures aux normes actuelles (accessibilité, sécurité)</li> </ul>
Accessibilité et diversification de l'offre de services en sport, loisir et culture	Optimiser l'utilisation du Fonds de vitalisation pour contribuer à la vitalité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets financés par le Fonds de vitalisation</li> <li>• Montant total investi dans les projets de vitalisation</li> </ul>



### ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028

# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Attractivité, rétention et dynamisme des milieux de vie	Apporter une expertise et un appui en matière de développement rural et au niveau du loisir intermunicipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets intermunicipaux soutenus pour améliorer l'attractivité des milieux de vie</li> <li>• Nombre de municipalités participantes aux projets</li> <li>• Nombre d'initiatives visant la rétention de la population</li> <li>• Nombre d'initiatives favorisant l'attractivité et la rétention et le dynamisme des milieux de vie</li> </ul>
Occupation du territoire et services aux citoyens	Assurer un accès équitable et fonctionnel au transport collectif pour l'ensemble des citoyens du territoire rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de déplacements</li> <li>• Nombre d'utilisateurs</li> <li>• Nombre d'arrêts disponibles</li> <li>• Localisation des arrêts</li> </ul>
	ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'ACCUEIL ET L'IMMIGRATION AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028	
	ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028	

# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Transfert des entreprises agricoles et établissement de la relève	<p>Soutenir le service de l'ARTERRE</p> <p>-</p> <p>Accompagner les aspirants et les entreprises agricoles (recherche de financement, ressources disponibles, projets collectifs, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aspirants agricoles accompagnés par l'ARTERRE</li> <li>• Taux de réussite des transferts (fermes maintenues en activité après un transfert)</li> <li>• Nombre d'activités, de projets collectifs ou de partenariats créés pour la relève</li> </ul>
Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux	<p>Valoriser les apports bénéfiques des pratiques agroenvironnementales</p> <p>-</p> <p>Soutenir les initiatives et projets visant à protéger l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exploitations adoptant des pratiques agroenvironnementales</li> <li>• Nombre de projets financés visant la protection de l'environnement</li> <li>• Surface agricole engagée dans des pratiques durables</li> <li>• Taux de participation des producteurs aux formations environnementales</li> </ul>
Reconnaissance, valorisation et acceptabilité sociale de l'agriculture	<p>Valoriser l'agriculture et le travail des agriculteurs et agricultrices</p> <p>-</p> <p>Promouvoir et sensibiliser à une cohabitation harmonieuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives de sensibilisation réalisées (campagnes, événements)</li> <li>• Taux de participation citoyenne aux activités de valorisation</li> <li>• Nombre de partenariats avec des organismes pour la promotion de l'agriculture</li> </ul>



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028



# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Vieillessement de la population et adaptation des milieux de vie	Favoriser le déploiement de projets qui permettent d'adapter les milieux de vie pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets favorisant l'adaptation des milieux de vie pour les personnes âgées</li> <li>• Nombre de municipalités pour lequel il y a des projets d'adaptation des milieux de vie</li> </ul>
Mobilisation et accompagnement des populations vulnérables	Assurer le déploiement et la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions déployées dans les municipalités rurales</li> <li>• Nombre de personnes vulnérables rejointes par les actions</li> <li>• Nombre de partenaires impliqués pour soutenir les populations vulnérables</li> </ul>
Accessibilité aux services de proximité, de santé et sociaux	Prioriser les besoins en habitation et l'accessibilité des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du portrait des besoins en habitation et services</li> <li>• Nombre de projets ou initiatives découlant des besoins en habitation</li> <li>• Nombre de logements créés ou rénovés dans les noyaux villageois</li> </ul>



ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028

# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Maintien et diversification des services de proximité en milieu rural	Développer et promouvoir une offre de service d'accompagnement et de référencement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de services de proximité maintenus ou créés</li> <li>• Nombre d'entreprises ou commerces accompagnés par le service de référencement</li> <li>• Nombre de municipalités bénéficiant de l'offre d'accompagnement</li> </ul>
Attraction, rétention et développement du capital humain	Renforcer le soutien stratégique des entreprises en matière de ressources humaines et d'accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées pour la gestion des ressources humaines</li> <li>• Nombre de postes comblés grâce aux initiatives de soutien</li> </ul>
Compétitivité des entreprises, transition numérique et technologique	Stimuler l'innovation et la modernisation des initiatives et des entreprises pour une économie diversifiée et résiliente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises ayant adopté des solutions numériques ou technologiques</li> <li>• Montant des investissements en innovation et modernisation</li> <li>• Nombre de projets d'innovation soutenus par la MRC ou ses partenaires</li> </ul>



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN INNOVATION  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028

# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
Adaptation des milieux bâtis et des aménagements aux changements climatiques	Augmenter l'adaptation des milieux bâtis et des aménagements aux changements climatiques (verdissement, îlot de fraîcheur, gestion des eaux de pluie, protection des ressources hydrique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiative d'adaptation et/ou d'aménagement</li> <li>• Nombre de municipalités ayant adopté des mesures d'adaptation et/ou d'aménagement</li> </ul>
Protection et mise en valeur du patrimoine bâti, des paysages et des sites d'intérêt	Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, les sites d'intérêt et les paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives visant la mise en valeur du patrimoine bâti, des paysages et/ou des sites d'intérêt</li> <li>• Nombre de municipalités ayant adopté des mesures de mise en valeur du patrimoniale</li> </ul>
Déploiement d'aménagements favorables à la mobilité durable et aux saines habitudes de vie	Encourager dans les noyaux villageois des aménagements favorables au transport actif et collectif et aux saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de municipalités ayant intégré des mesures favorables à la mobilité durable</li> <li>• Taux d'utilisation des infrastructures de transport actif</li> <li>• Nombre de projets favorisant les saines habitudes de vie en milieu rural</li> </ul>



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA LUTTE  
CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES  
AU BAS-SAINT-LAURENT 2026-2028



# PRINCIPAUX ENJEUX, ACTIONS ET INDICATEURS

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Principaux enjeux	Principales actions	Indicateurs et cibles
<p>Accessibilité aux solutions de réemploi, de recyclage et de valorisation en milieu rural</p>	<p>Optimiser la collecte des matières organiques</p> <p>-</p> <p>Soutenir les initiatives et projets favorisant les 3RV et ayant des retombées pour la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de solutions mises en place pour la gestion de la matière organique en milieu isolés</li> <li>• Nombre de campagne de sensibilisation sur la gestion des matières organiques</li> <li>• Nombre de points de dépôt REP installés dans les municipalités</li> <li>• Nombre de projets favorisant les 3RV soutenus par la MRC</li> <li>• Taux de participation des citoyens à la collecte sélective</li> </ul>
<p>Valorisation locale des encombrants</p>	<p>Pérenniser des modes de valorisation locale pour les encombrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de tonnes d'encombrants enfouies</li> <li>• Nombre de tonnes d'encombrants valorisées</li> <li>• Nombre de municipalités ayant accès à une solution locale pour les encombrants.</li> <li>• Nombre de projets ou partenariats créés pour la valorisation des encombrants</li> </ul>
<p>Valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p>	<p>Pérenniser les solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD</p> <p>-</p> <p>Bonifier les débouchés pour les CRD apportés à l'écocentre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets de déconstruction sur le territoire</li> <li>• Taux de valorisation des CTD</li> <li>• Nombre de nouveaux débouchés à l'écocentre</li> </ul>

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier pour le soutien au développement du territoire. La mise en œuvre de ce volet repose sur une délégation par la ministre des Affaires municipales de la gestion d'un montant provenant du FRR aux MRC.

## Mécanismes de mise en oeuvre

Cette section présente les principes, modalités d'application et règles de gouvernance du volet 2. Pour tous les détails sur les modalités et l'admissibilité ou non des projets, veuillez-vous référer à la «Politique de soutien aux projets de développement territorial et vitalisation» (en annexe).

## MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

### Admissibilité

La MRC de Rimouski-Neigette soutient la réalisation de projets étant en concordance avec les priorités d'intervention suivantes : amélioration des milieux de vie, aménagement et mise en valeur du territoire, développement social, dynamisme culturel, vitalité économique, protection de l'environnement, habitation, soutien aux municipalités locales, ruralité et mise en valeur du patrimoine (Guide du délégataire, 2025).

En plus de leur portée structurante, les projets doivent être réalisés sur le territoire rural de la MRC.

Un projet structurant est défini par sa capacité à :

- Mobiliser les intervenants locaux et d'autres horizons pour générer un processus de concertation, de partenariat et/ou d'engagement;
- Doter le milieu d'une structure qui a un effet multiplicateur sur d'autres activités du milieu;
- Pouvoir qualifier et quantifier les impacts dans le milieu;
- Concevoir une stratégie de pérennité;
- Améliorer de manière significative la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

Deux volets permettent d'accéder au financement du Fonds de développement rural (FDR). Pour ce faire, deux appels de projets ont lieu annuellement.



## Volet Réservé aux municipalités

Les municipalités rurales qui composent la MRC (sauf Saint-Anaclet-de-Lessard) se voient réserver un montant annuel. L'aide financière maximale accordée par le Fonds de développement rural (FDR) est de 20 000 \$ par projet.

Pour les projets avec une composante intermunicipale, un montant additionnel de 2 000 \$ par municipalité participante peut s'ajouter, jusqu'à concurrence d'un financement total de 38 000 \$.

Les montants réservés pour les municipalités, mais non engagés au conseil de la MRC de novembre sont automatiquement transférés à l'appel de projets du Volet Projets structurants de la prochaine année financière.

La récurrence du financement est possible, par exemple pour la réalisation des différentes étapes d'un projet ou pour les initiatives à effet structurant élevé.



## Volet Projets structurants

Un budget annuel est alloué pour des projets de développement locaux et intermunicipaux. Ce montant est réparti à parts égales entre deux appels de projets qui se déroulent respectivement à l'automne et à l'hiver.

Les huit municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette ainsi que les trois (3) districts ruraux de la Ville de Rimouski (Sainte-Blandine/Mont-Label, Pointe-au-Père et Le Bic) constituent le territoire d'application.

Les organismes admissibles au financement sont :

- Organismes à but non lucratif (ayant leur siège social ou incluant dans leur mission le territoire d'application)
- Entreprises d'économie sociale constituées sous forme d'OBNL ou de coopérative (ayant leur siège social ou incluant dans leur mission le territoire d'application)
- Entreprise privée, dans le cas d'un service de proximité [1]

---

[1] Un service de proximité est jugé essentiel à la vitalité de la communauté. Un projet privé de service de proximité doit démontrer qu'il répond à un besoin clairement identifié dans le milieu, qu'il est utilisé régulièrement par une grande part de la population, qu'il n'y a pas d'autres services similaires dans la communauté et qu'il ne cause pas de situation de concurrence déloyale. L'aide financière à l'entreprise privée ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

# PROCÉDURE DE DÉPÔT DE PROJETS

Les projets sont déposés au conseiller en développement local et intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette. Un accompagnement peut être offert aux promoteurs pour rédiger leur projet. Les formulaires sont disponibles sur le site Web de la MRC.

## Volet Réservé aux municipalités

Pour présenter une demande d'aide financière au Volet Réservé aux municipalités, le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire « Demande de financement » au FDR;
- Le formulaire « Montage financier », section « Pour le dépôt de la demande au FDR »;
- La résolution de l'organisme promoteur approuvant le dépôt de la demande au FDR;
- La résolution de la municipalité approuvant le dépôt de la demande au FDR.

D'autres documents peuvent être exigés par la MRC, selon la nature du projet.

## Volet Projets structurants

Pour présenter une demande d'aide financière au Volet Projets structurants, le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire « Demande de financement » au FDR;
- Le formulaire « Montage financier », section « Pour le dépôt de la demande au FDR »;
- La résolution de l'organisme promoteur.

D'autres documents peuvent être exigés par la MRC, selon la nature du projet.

Le promoteur peut, de son gré, joindre à sa demande d'autres documents tels que :

- Plan d'aménagement
- Soumission ou devis de professionnel
- Lettres d'appui des municipalités ou organismes œuvrant dans le territoire où se déroule le projet
- Documents confirmant la contribution des partenaires financiers

## Reddition de comptes

Le dépôt d'un bilan de projet et sa validation par le conseiller en développement sont requis pour obtenir le versement final. Dans le cas où le bilan financier présente un surplus, des montants pourraient devoir être retournés. Le promoteur doit faire parvenir la reddition dans les trois mois suivant la fin réelle du projet.

Les pièces justificatives originales doivent être conservées trois ans par le promoteur et pourraient être demandées en tout temps durant cette période à des fins de vérification par la MRC. En cas de renseignements trompeurs ou faux, les organismes se verront refuser le droit de déposer au Fonds de développement rural et à l'Entente de développement culturel pendant une durée de 4 ans.

## Seuils d'aide financière et conditions d'octroi

L'aide financière versée par le FRR – volet 2 ne peut dépasser 80 % des dépenses admissibles au projet. Le cumul de subventions ne peut dépasser 100 % des dépenses admissibles au projet.

Le soutien financier demandé ne peut se substituer à des programmes gouvernementaux existants, mais doit plutôt agir en complémentarité.

Les coûts de réalisation du projet doivent inclure seulement la portion de taxes (TPS et TVQ) non remboursable.

Il n'est pas possible de reconnaître les contributions en nature dans le montage financier d'un projet. Une contribution est considérée « en nature » lorsqu'elle n'implique pas de coûts supplémentaires à une organisation (services non facturés d'un autre organisme, expertise bénévole, prêt de matériel et de locaux, ressources humaines indirectement liées au projet). Les contributions en nature permettent toutefois de bonifier le pointage du projet dans la Grille d'analyse.

Le conseiller en développement local et intermunicipal pourra recommander un calcul différent pour les versements selon la nature du projet.



## VITALISATION

Dans le cadre de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité signée entre la MRC de Rimouski-Neigette et le gouvernement du Québec en 2025, un volet vitalisation est intégré afin de soutenir les milieux qui font face à de plus grands défis de vitalisation. L'objectif est d'agir pour améliorer de façon durable, le cadre de vie de ces communautés.

La municipalité d'Esprit-Saint se situe au 5e quintile, selon l'indice de vitalité économique [1] (IVE) de 2022. Les municipalités de Saint-Fabien et de La Trinité-des-Monts sont quant à elles, au 4e quintile. Ces trois municipalités sont visées par les projets pouvant être soutenu à même le Fonds de vitalisation.

## Mécanismes de mise en oeuvre

Cette section présente les principes, modalités d'application et règles de gouvernance du volet 3. Pour tous les détails sur les modalités et l'admissibilité ou non des projets, veuillez-vous référer à la « Politique de soutien aux projets de développement territorial et vitalisation » (en annexe).

## MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

### Admissibilité

La MRC de Rimouski-Neigette soutient la réalisation de projets étant en concordance avec les priorités d'intervention suivantes : animation et mobilisation du milieu, consolidation des services de proximité, aménagements urbains et espaces verts et espace de vie collectif (Guide du délégataire, 2025).

En plus de leur portée structurante, les projets doivent être réalisés sur le territoire d'une municipalité locale du quatrième ou du cinquième quintile de l'IVÉ.

Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

[1] Outil de connaissance qui permet de mesurer la vitalité des territoires à partir de trois indicateurs, soit le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans), le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus) et le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans).

## PROCÉDURE DE DÉPÔT DES PROJETS

Les demandes de financement sont acheminées au comité d'analyse par le conseiller en développement local et intermunicipal. La sélection des projets est effectuée par un comité mandaté, lequel déterminera l'affectation des sommes conformément aux conditions prévues dans la « Politique de soutien aux projets de développement territorial et vitalisation » (en annexe).

Les projets sont déposés à la conseillère au développement local et intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette. Un accompagnement peut être offert aux promoteurs pour rédiger leur projet. Les formulaires sont disponibles sur le site Web de la MRC.

Les dépôts de projets sont reçus en continu jusqu'à épuisement des sommes. Afin d'obtenir une réponse dans un délai maximum de deux mois, les projets doivent être reçus au maximum le deuxième lundi de chaque mois.

Pour présenter une demande d'aide financière au Fonds de vitalisation, le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire « Demande de financement »;
- Le formulaire « Montage financier »;
- La résolution de l'organisme promoteur.

D'autres documents peuvent être exigés par la MRC, selon la nature du projet.

Le promoteur peut, de son gré, joindre à sa demande d'autres documents tels que :

- Plan d'aménagement
- Soumission ou devis de professionnel
- Lettres d'appui des municipalités ou organismes œuvrant dans le territoire où se déroule le projet
- Documents confirmant la contribution des partenaires financiers

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION DE PROJETS

Les demandes de financement sont acheminées au comité d'analyse par la conseillère au développement local et intermunicipal. La sélection des projets est effectuée par un comité mandaté, lequel déterminera l'affectation des sommes conformément aux conditions prévues dans la « Politique de soutien aux projets de développement territorial et vitalisation » (en annexe).



## Gouvernance

Le comité d'analyse est conçu de manière à assurer une analyse objective et portée sur les déterminants de la vitalisation. Il est responsable de noter les projets présentés et de transmettre ses recommandations au conseil de la MRC pour l'adoption des aides financières.

Sous la coordination de la conseillère au développement local et intermunicipal de la MRC, le comité est composé des membres suivants :

- Maire de la municipalité d'Esprit-Saint (avec droit de vote)
- Direction générale de la municipalité d'Esprit-Saint (sans droit de vote)
- Maire de la municipalité de La Trinité-des-Monts (avec droit de vote)
- Direction générale de la municipalité de la Trinité-des-Monts (sans droit de vote)
- Maire de la municipalité de Saint-Fabien (avec droit de vote)
- Direction générale de la municipalité de Saint-Fabien (sans droit de vote)
- Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette (avec droit de vote seulement en cas d'impasse dans le vote, dans cette situation il tranchera. En situation régulière de vote, il s'abstient)
- Conseillère en développement local et intermunicipal de la MRC (sans droit de vote)
- Chaque municipalité nomme respectivement le/la directeur/trice général/e de leur municipalité comme membre votant sur le comité en cas d'absence du maire
- Possibilité d'inviter des participants sur le comité selon le besoin exprimé ou selon une thématique abordée et sans droit de vote.

Tous les membres de comités de la MRC ont l'obligation de se conformer au « Code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la MRC de Rimouski-Neigette » (en annexe).



## Grille d'analyse

Les membres du comité notent les projets en fonction de la Grille d'analyse dédiée au Fonds de vitalisation. Pour faire l'objet d'un financement, le projet doit recevoir la note de passage (60 points).

Dans le cas où un projet ne reçoit pas la totalité du montant demandé, l'organisme promoteur doit fournir un nouveau montage financier selon les orientations fournies par la conseillère au développement local et intermunicipal. Suivant la signature du protocole de financement, le premier versement est octroyé.

## Reddition de compte

Le dépôt d'un bilan de projet et sa validation par la conseillère au développement local et intermunicipal sont requis pour obtenir le versement final. Dans le cas où le bilan financier présente un surplus, des montants pourraient devoir être retournés. Le promoteur doit faire parvenir la reddition dans les trois mois suivants la fin réelle du projet.

Les pièces justificatives originales doivent être conservées trois ans par le promoteur et pourraient être demandées en tout temps durant cette période à des fins de vérification par la MRC. En cas de renseignements trompeurs ou faux, les organismes se verront refuser le droit de déposer au Fonds de vitalisation pendant une durée de 4 ans.

## Seuils d'aide financière et conditions d'octroi

L'aide financière versée par le FRR – volet 3 ne peut dépasser 90 % des dépenses admissibles au projet. Le cumul de subvention ne peut dépasser 100 % des dépenses admissibles au projet.

Le soutien financier demandé ne peut se substituer à des programmes gouvernementaux existants, mais doit plutôt agir en complémentarité.

Les coûts de réalisation du projet doivent inclure seulement la portion de taxes (TPS et TVQ) non remboursable.

Il n'est pas possible de reconnaître les contributions en nature dans le montage financier d'un projet. Une contribution est considérée « en nature » lorsqu'elle n'implique pas de coûts supplémentaires à une organisation (services non facturés d'un autre organisme, expertise bénévole, prêt de matériel et de locaux, ressources humaines indirectement liées au projet). Les contributions en nature permettent toutefois de bonifier le pointage dans la Grille d'analyse.

La conseillère au développement local et intermunicipal pourra recommander un calcul différent pour les versements selon la nature du projet.



# BILANS DE CONSULTATION

## LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE : 1 VILLE, 8 MUNICIPALITÉS RURALES

Une démarche a été élaborée pour l'exercice des Plans de développement 2024-2027, et ce, pour sept municipalités du territoire. Différentes activités stratégiques ont permis de consulter la population et les acteurs de la société permettant échanges, concertations et implications citoyennes. Parallèlement, la MRC de Rimouski-Neigette a aussi accompagné la municipalité de Saint-Valérien dans la poursuite de leur « Plan de développement durable 2024-2034 ». La Ville de Rimouski a également procédé à une démarche individuelle qui a mené au dépôt de la planification stratégique « Rimouski2030 ».

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### Municipalités rurales

Le diagnostic visait à déterminer les forces, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux de chaque municipalité et d'en brosser un portrait. Les plans d'action, les politiques et tous les autres documents de travail ont également été consultés pour en assurer la complémentarité. Le portrait, coordonné par une conseillère en développement local et intermunicipal, fut par la suite bonifié avec la collaboration des directions générales des municipalités, des maires et mairesses, des professionnels de développement et d'aménagement de la MRC.

### Ville de Rimouski

Plusieurs composantes essentielles à la planification stratégique ont été travaillées telles que la mise à jour de la mission, de la vision et des valeurs de la Ville. La création d'un cadre stratégique définissant les orientations ainsi que les axes d'intervention à privilégier pour chacune de ses orientations a su guider la mise en œuvre de la planification. À l'été 2022, un bilan interne et externe portant sur les défis actuels auprès des professionnels et partenaires de la Ville fut établi.

### Saint-Valérien

Forte d'un premier plan de développement où 85% des actions identifiées ont été réalisées ou sont en voie de l'être, la municipalité de Saint-Valérien a d'abord dressé un bilan de 2012-2022. Chaque sous-objectif, divisé en quatre orientations, fut analysé à l'aide des indicateurs et cibles préalablement établis. Au total, c'est plus de 150 actions qui ont été comptabilisées selon trois statuts : non réalisé, partiellement réalisé et complété. Pour certaines actions, un suivi est prévu dans le nouveau plan de développement durable 2024-2034.



# CONSULTATIONS CITOYENNES

## Municipalités rurales

À l'automne 2023, une démarche de participation citoyenne structurée et inclusive a été menée sur le territoire de sept municipalités rurales. Cette démarche consistait à tenir deux consultations dans chaque municipalité concernée et de créer cinq sondages web adaptés aux différents publics cibles, dont la jeunesse. Les citoyens étaient invités à participer à cette démarche conçue pour faire évoluer les visions individuelles, favoriser une réflexion collective ainsi que procéder à une priorisation de développement. Des discussions thématiques, des ateliers animés et des rencontres de concertation servaient de moyen pour susciter l'engagement citoyen.

Tout au long de ce processus, une attention particulière fut portée aux stratégies de communication et de mobilisation citoyenne, tant lors de l'appel à la participation qu'aux suivis.

## Ville de Rimouski

La Ville de Rimouski a, pour sa part, amorcé son processus de planification stratégique au printemps 2022. Un éventail de façons et d'occasions de participer ont été mis en place : consultations publiques en ligne ou par téléphone, ateliers de travail, rencontres sur le terrain, forum citoyen et boîtes à commentaires. Une phase de consultation auprès du grand public s'est par la suite échelonnée de septembre à novembre pour finalement procéder à l'adoption de la planification en mars 2023. Au total, c'est 3 500 acteurs qui ont pris part au projet Rimouski2030.

## Saint-Valérien

La municipalité de Saint-Valérien a adopté son deuxième Plan de développement durable pour la période de 2024 à 2034. Forte de la présence de différents organismes, plusieurs acteurs sont impliqués dans la démarche tels que le comité Ateliers de Savoirs Partagés (ASP), la Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, la BiblioFablab (bibliothèque de Saint-Valérien), la Corporation de développement, la MRC et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les citoyens ont été consultés tout au long de la démarche d'élaboration du plan, c'est-à-dire à l'automne 2021, au printemps et à l'automne 2023 pour valider et bonifier la version finale qui a été entérinée par le conseil municipal en novembre 2023. Les trois consultations menées par la Corporation de développement de Saint-Valérien se sont déroulées au Centre communautaire de Saint-Valérien. L'équipe de développement de la MRC de Rimouski-Neigette a animé la consultation finale.



# COMMUNICATIONS À LA POPULATION

## Municipalités rurales

Pour soutenir la mobilisation citoyenne et l'élaboration des Plans de développement, une stratégie de communication intégrée et adaptée aux réalités des municipalités rurales a été déployée. Sept boîtes à outils personnalisées ont été créées pour chaque municipalité, incluant un communiqué de presse, un plan de communications, des visuels pour les journaux municipaux et des publications prêtes à diffuser sur les réseaux sociaux. Une stratégie de médias sociaux dynamique a été développée, misant sur un visuel accrocheur, un vocabulaire accessible et des contenus vulgarisés, dont des capsules vidéo adaptées aux différentes clientèles, notamment la jeunesse. Trois sondages web personnalisés ont été élaborés afin de capter toutes les voix : un sondage pour ceux qui n'ont pas assisté aux consultations, un pour ceux qui y ont participé et souhaitent approfondir leur contribution, ainsi qu'un sondage jeunesse. L'ensemble de cette approche multicanale a permis de favoriser l'engagement, de soutenir la participation citoyenne et d'assurer une communication cohérente et mobilisatrice à l'échelle des sept municipalités.

## Ville de Rimouski

Des documents ont été produits et sont accessibles sur le site web de la ville. Un rapport de consultation rassemble les faits saillants de la démarche. La planification stratégique, une carte stratégique sommaire ainsi que le rapport de bilan et d'analyse diagnostique sont également accessibles sous la rubrique réservée à cet effet. Un résumé des axes d'intervention est également affiché dans chacun des centres communautaires de la ville afin que le plus de citoyens soient informés de la démarche.

## Saint-Valérien

Le bilan des réalisations sera présenté annuellement au public, lors de l'Assemblée générale de la Corporation de développement de Saint-Valérien. La version intégrale ainsi qu'une version abrégée du plan d'action est accessible en ligne, sur le site web de la municipalité. Une copie imprimée est également à la disposition des citoyens à la bibliothèque municipale.



# MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conformément à l'entente conclue entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC s'engage à produire annuellement un rapport d'activité complet, rendant compte de la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour la vitalisation du territoire. Ce rapport, préparé à la fin de l'année financière gouvernementale, soit le 31 mars, sera adopté par le conseil de la MRC pour ensuite être présenté sur le site Web. Il permettra d'assurer une reddition de comptes transparente, rigoureuse et alignée sur les objectifs de développement territorial.

Bilan des activités réalisées par la MRC pour élaborer et soutenir la mise en œuvre du Cadre d'intervention, incluant :

- Un mot de la préfet;
- Les réalisations de la MRC en lien avec la mise en œuvre du Cadre d'intervention, notamment la gouvernance des activités de consultation et de concertation, les stratégies d'investissement, les initiatives financées;
- L'atteinte des cibles identifiées dans le Cadre d'intervention ainsi que les retombées sur le territoire;
- Un regard sur les priorités et les actions de l'année suivante.

Bilan financier présentant la liste des projets soutenus par le FRR au cours de l'année de référence, incluant :

- La priorité d'intervention à laquelle répond le projet;
- Le nom du projet et du promoteur;
- Le coût total du projet;
- Le solde reporté de l'année précédente;
- Les intérêts générés de l'année de référence;
- Les montants engagés, montants versés et soldes à verser.

Dépenses d'administration, incluant :

- Les dépenses en ressources professionnelles;
- Les honoraires;
- La réalisation des activités de consultation;
- La concertation avec tout autre organisme.

Liste des ententes sectorielles qui ont été signées au cours de l'année de référence ainsi que toutes les ententes pour lesquelles la MRC a effectué un versement, incluant :

- La priorité d'intervention à laquelle répond l'entente;
- Le nom de l'entente et du mandataire;
- Le coût total de l'entente;
- Le montant engagé;
- Le montant versé au cours de l'année de référence.



# POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET VITALISATION



2026-2027

# Table des matières

<b>FONDEMENTS DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>1</b>
Mise en contexte.....	1
Domaines d'intervention .....	1
Fonds concernés .....	2
<b>EXPLICATION DES FONDS</b> .....	<b>3</b>
<b>Fonds de développement rural (FDR)</b> .....	<b>3</b>
Volet réservé aux municipalités .....	3
Volet projets structurants.....	3
Fonds de vitalisation .....	3
<b>MODALITÉS DES PROJETS SOUTENUS</b> .....	<b>4</b>
Organismes admissibles .....	4
Projets admissibles.....	4
Projets non admissibles .....	4
Dépenses non admissibles.....	5
<b>CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE</b> .....	<b>6</b>
<b>PROCESSUS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>7</b>
Analyse des projets.....	7
Versements .....	8
Suivi des projets.....	8
Reddition de comptes.....	8
<b>POUR PLUS D'INFORMATION :</b> .....	<b>9</b>
Fonds de développement rural – Volet Projets structurants .....	9
Fonds de développement rural - VOLET Réservé aux municipalités.....	9
Fonds de vitalisation .....	9
<b>ANNEXE 1 – COMPOSITION DES COMITÉS</b> .....	<b>10</b>
Composition du comité d'analyse FDR.....	10
Composition du comité d'analyse de vitalisation .....	10

# FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

## Mise en contexte

La MRC de Rimouski-Neigette est l'interlocuteur identifié par le gouvernement du Québec pour le développement local et régional de son territoire.

La signature d'une entente relative au Fonds région et ruralité (FRR volet 2 - Développement territorial) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permet de soutenir des projets structurants sur le territoire. Ce fonds est divisé en deux volets: Volet projets structurants et Volet réservé aux municipalités.

De plus, le volet 3 – Vitalisation est intégré à cette entente avec le MAMH et permet, quant à lui, de soutenir de façon durable l'amélioration du cadre de vie des milieux ayant des défis de vitalisation. Les municipalités visées par ce volet sont celles ayant un indice de vitalité économique (IVÉ)<sup>1</sup> plus faible, soit de cinquième et quatrième quintile (Q5 et Q4). Pour la MRC Rimouski-Neigette, il s'agit des municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts et de Saint-Fabien.

## Domaines d'intervention

Les projets soutenus dans le cadre du volet 2- Développement territorial ou du volet 3 – Vitalisation doivent, en plus d'être en concordance avec les objectifs et les priorités de la présente politique, s'inscrire dans les domaines d'intervention suivant :

Pour le volet Développement territorial :

- Vitalité économique
- Dynamisme culturel
- Développement social
- Protection de l'environnement
- Habitation
- Soutien aux municipalités locales
- Amélioration des milieux de vie
- Aménagement et mise en valeur du territoire

Pour le volet Vitalisation :

- Animation et mobilisation du milieu
- Consolidation des services de proximité
- Aménagements urbains et espaces verts
- Espace de vie collectif



<sup>1</sup> Notons que l'IVÉ est mesuré à partir de trois indicateurs: 1) Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans 2) Le revenu total médian des 18 ans et plus 3) Le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans.

## Fonds concernés

	Montant maximal par projet	Aide financière	Territoire d'application	Montant à attribuer 2026-2027	Date limite de dépôt de projet
<p><b>FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL</b></p> <p><i>Volet projets structurants</i></p>	20 000 \$	Jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Esprit-Saint</li> <li>-La Trinité-des-Monts</li> <li>-Saint-Anaclet-de-Lessard</li> <li>-Saint-Eugène-de-Ladrière</li> <li>-Saint-Fabien</li> <li>-Saint-Marcellin</li> <li>-Saint-Narcisse-de-Rimouski</li> <li>-Saint-Valérien</li> <li>-Rimouski (pour les secteurs de Bic, Sainte-Blandine, Pointe-au-Père)</li> </ul>	107 000 \$	1 <sup>er</sup> avril et 1 <sup>er</sup> octobre 2026
<p><b>FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL</b></p> <p><i>Volet réservé aux municipalités</i></p>	20 000 \$ par municipalité	Jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Esprit-Saint</li> <li>-La Trinité-des-Monts</li> <li>-Saint-Eugène-de-Ladrière</li> <li>-Saint-Fabien</li> <li>-Saint-Marcellin</li> <li>-Saint-Narcisse-de-Rimouski</li> <li>-Saint-Valérien</li> </ul>	140 000 \$	1 <sup>er</sup> avril et 1 <sup>er</sup> octobre 2026
<p><b>FONDS DE VITALISATION</b></p>	95 333 \$ (5 000 \$ pour un projet relié à l'évènementiel)	Jusqu'à un maximum de 90 % des dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Esprit-Saint</li> <li>-La Trinité-des-Monts</li> <li>-Saint-Fabien</li> </ul>	95 333 \$	Le deuxième lundi de chaque mois



# EXPLICATION DES FONDS

## Fonds de développement rural (FDR)

### Volet projets structurants

Un budget de 107 900 \$<sup>1</sup> est alloué pour des projets locaux et intermunicipaux pour l'année en cours. Ce montant est réparti à parts égales entre deux appels de projets. L'aide financière demandée au FDR – Volet projets structurants peut atteindre jusqu'à 20 000 \$ pour un projet local.

#### **Territoire d'application :**

L'ensemble des municipalités rurales de la MRC Rimouski-Neigette ainsi que trois districts de la Ville de Rimouski, nommément Sainte-Blandine/Mont-Label, Pointe-au-Père et Le Bic.

**Deux appels de projets** réguliers sont lancés au cours de l'année financière. Les dates limites pour les dépôts de projets sont le 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre 2026.

### Volet réservé aux municipalités

Certaines municipalités se voient réserver un montant annuel de 20 000 \$<sup>1</sup> pour des projets structurants.

**Territoire d'application :** Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Valérien.

**Deux appels de projets** réguliers sont lancés au cours de l'année financière. Les dates limites pour les dépôts de projets sont le 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre 2026. Les montants réservés pour les municipalités, mais non engagés au conseil de la MRC de novembre 2026 sont automatiquement transférés à l'appel de projets du Volet projets structurants de la prochaine année financière.

## Fonds de vitalisation

Un budget de 95 333 \$<sup>1</sup> est alloué pour des projets de vitalisation, pour l'année en cours. Ce montant est octroyé en continu jusqu'à épuisement des sommes. Afin d'obtenir une réponse dans un délai maximum de deux mois, les projets doivent être reçus au maximum le deuxième lundi de chaque mois.

L'aide financière demandée au Fonds de vitalisation peut atteindre jusqu'à 95 333 \$ pour un projet. Les projets qui se résument entièrement à de l'événementiel peuvent être soutenus jusqu'à un maximum de 5000 \$.

**Territoire d'application :** Municipalités d'Esprit-Saint (Q5), La Trinité-des-Monts(Q4) et Saint-Fabien(Q4)<sup>2</sup>.

Les axes d'intervention prioritaires visés par les projets en vitalisation sont les suivants :

- ⇒ Accessibilité et diversification de services en sport, loisir et culture.
- ⇒ Attractivité, rétention et dynamisme des milieux de vie

---

1 Montants conditionnels à la confirmation des sommes ministérielles pour l'année 2026-2027.

2 À cet égard, le conseil de la MRC a accepté la recommandation du comité de vitalisation, le 8 octobre 2025, à l'effet de réserver 50% du montant disponible pour des projets pour la municipalité Q5, puis tendre vers un partage à parts égales de la balance entre les municipalités Q4, soit 25%.

# MODALITÉS DES PROJETS SOUTENUS

## Organismes admissibles

Les organismes admissibles au financement sont :

- Municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette (incluant la Ville de Rimouski pour son territoire d'application).
- Organismes à but non lucratif (ayant leur siège social ou incluant dans leur mission le territoire d'application).
- Entreprises d'économie sociale constituées sous forme d'OBNL ou de coopérative (ayant leur siège social ou incluant dans leur mission le territoire d'application).

Les organismes non admissibles sont: les ministères, les organismes, les sociétés d'État, les établissements de santé, les établissements d'enseignement, les fondations, les ordres professionnels, les organisations syndicales, les organismes à vocation religieuse et les demandeurs inscrits au [RENA](#)

## Projets admissibles

Tout projet étant en concordance avec les orientations de cette présente politique, les priorités et les domaines d'interventions.

Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

La récurrence du financement est possible, par exemple pour la réalisation des différentes étapes d'un projet. **Dans ce cas, le projet doit être structuré en phase.**

Tout projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

## Projets non admissibles

- Les projets dans le domaine de la restauration;
- Les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur;
- Les dépenses de décontamination, de construction, de rénovation ou de conversion d'unités d'habitation (dans le cadre du volet 3 – Vitalisation uniquement);
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au programme Commerces de proximité du FRR;



## Dépenses admissibles

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux, loyer, dépenses de déplacement, acquisition de données, matériel et équipement);
- Les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant à des éléments tels que : *la réalisation d'un plan d'affaires, l'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité d'un projet, la définition et la mise au point d'un concept, la programmation d'activités, le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité;*
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels);
- Les dépenses d'administration pour un maximum de 5 % des dépenses admissibles.

## Dépenses non admissibles

- Les dépenses de fonctionnement d'un organisme et opérations administratives courantes : plus précisément, la direction générale, les ressources d'encadrement et l'administration; la gestion des ressources humaines, matérielles et financières; des fonctions obligatoires imposées par certains règlements ou lois ou qui régissent les activités de l'organisme.
- Les équipements roulants
- L'aide à l'entreprise privée.
- Le financement de bourse, de prix ou de concours.
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser.
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie.
- Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé.
- Les infrastructures, les services, les ressources humaines, les travaux ou les opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux dont : la construction, la rénovation ou les services liés aux édifices municipaux, aux sites d'enfouissement, aux sites de traitement des déchets, à l'aqueduc, à l'égout, à la voirie et aux services incendie.
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.
- Les dépenses effectuées avant la date de dépôt du projet à la MRC ne sont pas admissibles. Les dépenses réalisées après la date de dépôt, mais avant l'adoption du financement par le conseil de la MRC, sont au risque du promoteur au regard de l'acceptation de sa demande.

# CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière versée par le **Fonds de développement rural** ne peut pas dépasser 80 % des dépenses admissibles du projet. Pour les projets déposés au **Fonds de vitalisation**, l'aide financière ainsi que le cumul de subvention appliqué au projet peuvent être de 90 %. Pour les deux fonds, le cumul des aides gouvernementales<sup>2</sup> provenant des fonds gouvernementaux du Québec et du Canada, incluant l'aide du Fonds de développement rural, ne peut excéder 100 % des dépenses admissibles du projet.

Le soutien financier demandé au Fonds de développement rural ne peut se substituer à des programmes gouvernementaux existants, mais doit plutôt agir en complémentarité.

Les coûts de réalisation du projet doivent inclure seulement la portion de taxes (TPS et TVQ) non remboursable.

Il **n'est pas possible** de reconnaître les **contributions en nature** dans le montage financier d'un projet. Une contribution est considérée « en nature » lorsqu'elle n'implique pas de coûts supplémentaires à une organisation (ex. services non facturés d'un autre organisme, expertise bénévole, ressources humaines indirectement liées au projet (ex. : comptabilité pour la paie) ou prêt de matériels et de locaux). Les contributions en nature permettent toutefois de gagner des points dans la grille d'analyse.

## Documents requis pour un dépôt au Fonds de développement rural (FDR) et au Fonds de vitalisation

Pour présenter une demande d'aide financière au **FDR-Volet projets structurants** et au **Fonds de vitalisation**, le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire **Demande de financement** au Fonds de développement rural et de vitalisation.
- Le formulaire **Montage financier**, section *Pour le dépôt de la demande au Fonds de développement rural et de vitalisation*.
- La résolution de **l'organisme promoteur** :
  - approuvant le dépôt de la demande;
  - désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande (signataire);
  - confirmant, s'il y a lieu, sa contribution au projet (financière ou en nature).
- Dans le cadre du dépôt au **FDR-Volet réservé aux municipalités**, le promoteur doit avoir une résolution de la municipalité :
  - approuvant le dépôt de la demande au Fonds de développement rural;
  - confirmant, s'il y a lieu, sa contribution au projet (financière ou en nature);
  - confirmant la volonté d'utiliser le montant réservé pour son territoire.

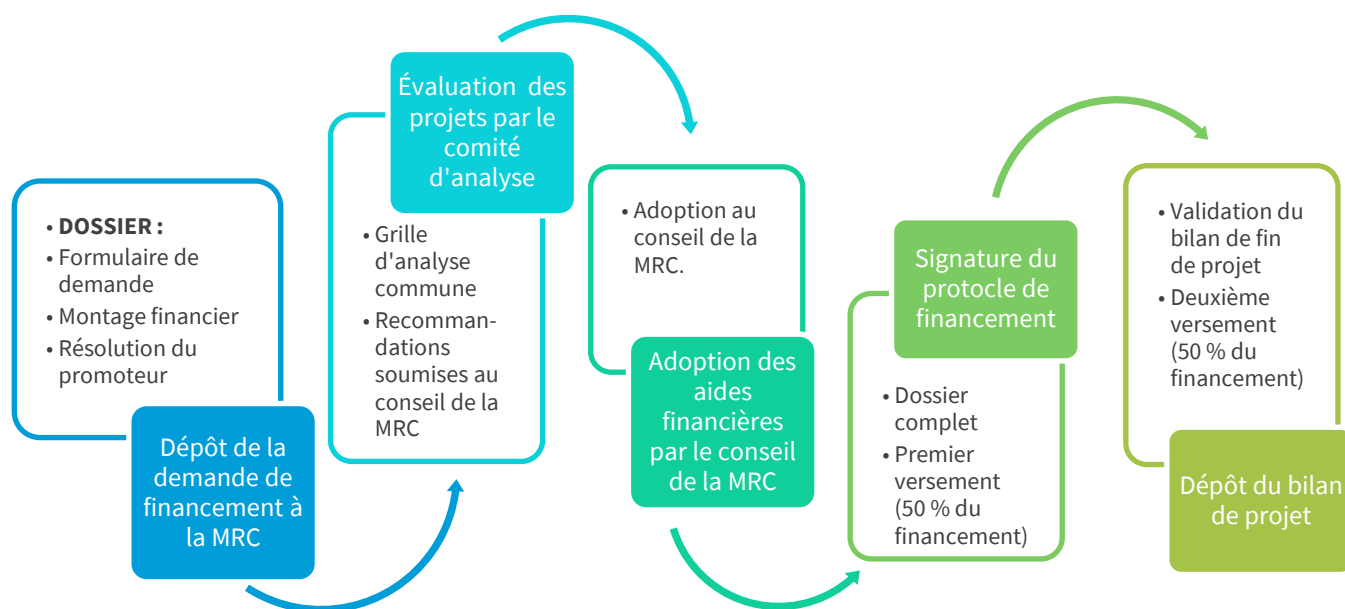
---

<sup>2</sup> Définition : Les aides financières gouvernementales sont définies comme celles directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme.

D'autres documents peuvent être exigés par la MRC, selon la nature du projet. Le promoteur peut également, de son gré, joindre à sa demande d'autres documents tels que : un plan d'aménagement; une soumission ou un devis de professionnel; des lettres d'appui des municipalités ou organismes œuvrant dans le territoire où se déroule le projet; des documents confirmant la contribution des partenaires financiers.

## PROCESSUS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant illustre le processus de financement d'un projet déposé à l'un des 2 fonds liés au développement territorial et à la vitalisation.



### Analyse des projets

Les demandes de financement sont acheminées au comité d'analyse par le conseiller en développement local et intermunicipal. Les membres du comité analysent les projets en fonction de la grille d'analyse. Pour faire l'objet d'un financement, le projet doit recevoir la note de passage (60 points) par le comité d'analyse. Le comité a ensuite le mandat de transmettre des recommandations au conseil de la MRC.

Les promoteurs sont informés de la décision du conseil de la MRC par courriel.

Dans le cas où un projet ne reçoit pas la totalité du montant demandé, l'organisme promoteur doit fournir un nouveau montage financier pour son projet selon les orientations fournies par le conseiller en développement local et intermunicipal.

## Versements

Le protocole de financement peut être signé dès la réception de l'ensemble des documents requis. Un premier versement équivalant à 50 % du financement accordé est effectué par la MRC et transmis avec une copie du protocole signé. La balance du financement est versée à la suite de la réception et de la validation du bilan de projet. Le conseiller en développement local et intermunicipal pourra recommander des versements différents suivant la nature du projet.

## Suivi des projets

Le conseiller en développement local et intermunicipal effectue le suivi des projets financés afin de s'assurer que le projet se réalise comme prévu et que le protocole de financement est respecté.

Dans le cas de modifications au projet initialement présenté lors de la demande de financement, le promoteur doit en informer dès que possible le conseiller en développement local et intermunicipal. Pour des modifications substantielles aux éléments de réalisation ou du montage financier, l'information doit être acheminée par courriel.

Pour des modifications majeures, le conseiller en développement local et intermunicipal peut demander au conseil de la MRC de réévaluer le financement lié au dossier.

## Reddition de comptes

Le promoteur doit compléter la *Section pour le bilan de fin de projet* du formulaire *Montage financier* et doit l'acheminer au conseiller en développement local et intermunicipal dans les trois mois suivants la fin réelle du projet. Les pièces justificatives originales doivent être conservées trois ans par le promoteur et pourraient être demandées en tout temps durant cette période à des fins de vérification par la MRC. En cas de renseignements trompeurs ou faux, les organismes se verront refuser le droit de déposer au Fonds de développement rural, au Fonds de vitalisation et à l'Entente de développement culturel pendant une durée de 4 ans.

Le bilan doit présenter un état des revenus et dépenses équilibré. Dans le cas où le bilan financier du projet présente un surplus, des montants pourraient devoir être retournés.



## POUR PLUS D'INFORMATION :

### Fonds de développement rural – Volet Projets structurants

#### **MIKAËL JACQUES**

Conseiller développement local et intermunicipal

Téléphone : 418-724-5154, poste 102

Courriel : mikael.jacques@mrc-rn.ca

### Fonds de développement rural - VOLET Réservé aux municipalités

#### **MIKAËL JACQUES**

Conseiller développement local et intermunicipal

Téléphone : 418-724-5154, poste 102

Courriel : mikael.jacques@mrc-rn.ca

### Fonds de vitalisation

#### **MYLÈNE DOUCET**

Conseillère développement local et intermunicipal

Téléphone : 418-724-5154, poste 218

Courriel : mylene.doucet@mrc-rn.ca

# ANNEXE 1 – COMPOSITION DES COMITÉS

## Composition du comité d'analyse FDR

Le comité est conçu de manière à assurer une analyse objective et multisectorielle des projets. Il est responsable d'analyser les projets présentés et de transmettre des recommandations au conseil de la MRC. La composition du comité comprend des membres issus de différents champs d'expertise, en lien avec les orientations de la présente Politique :

1. Élu siégeant au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette
2. Personne représentant le développement agricole et les systèmes alimentaires de proximité
3. Personne représentant le secteur de l'environnement
4. Personne représentant le secteur de l'emploi et du tourisme
5. Personne représentant le secteur sociocommunautaire
6. Personne représentant le secteur des loisirs, de la culture et du patrimoine
7. Personne représentant la société civile, l'accueil et l'immigration

Le conseiller en développement local et intermunicipal de la MRC est présent au comité, mais est un membre non-votant.

Le mandat des représentants d'organismes partenaires est d'une durée indéterminée.

Les membres potentiels sont identifiés par l'administration de la MRC et le conseil de la MRC adopte par la suite leur nomination.

## Composition du comité d'analyse de vitalisation

Le Comité d'analyse est conçu de manière à assurer une analyse objective et portée sur les déterminants de la vitalisation. Il est responsable de noter les projets présentés et de transmettre ses recommandations au conseil de la MRC pour l'adoption des aides financières.

Sous la coordination de la conseillère en développement local et intermunicipal de la MRC, le comité est composé des membres suivants :

1. Maire et direction générale de la municipalité d'Esprit-Saint
2. Maire et direction générale de la municipalité de La Trinité-des-Monts
3. Maire et direction générale de la municipalité de Saint-Fabien
4. Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
5. Conseillère en développement local et intermunicipal de la MRC

Le droit de vote est réservé aux maires des municipalités participantes. En cas d'absence du maire, le directeur général peut participer comme membre votant. Le préfet de la MRC de Rimouski-Neigette a un droit de vote seulement en cas d'impasse dans le vote, dans cette situation il tranchera. Le comité peut inviter des observateurs selon les besoins.

# ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



GUIDE DE DÉPÔT DE PROJET

**2026**

## 1. Mise en contexte

Dans le cadre de son Entente de développement culturel (EDC) intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC de Rimouski-Neigette, cette dernière souhaite soutenir la réalisation de projets artistiques et culturels sur son territoire afin de faire rayonner la culture et le patrimoine dans les territoires ruraux de la MRC.

## 2. Soumission d'une demande

Un appel de projets réguliers est lancé au cours de l'année financière. Les dates limites de dépôt de projet sont les 1er avril 2026. Le financement à attribuer pour l'année 2026 est de 38 234 \$\*.

Les projets sont déposés au conseiller en développement local et intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette. Un accompagnement peut être offert aux promoteurs pour monter leur projet. Les formulaires sont disponibles sur le [site internet de la MRC](#).

MIKAËL JACQUES

**Conseiller au développement local et intermunicipal**

MRC de Rimouski-Neigette  
23, rue de l'Évêché Ouest  
Rimouski, Québec G5L 4H4  
Téléphone : 418 724-5154 poste 102  
Télécopieur : 418 725-4567  
Courriel : [mikael.jacques@mrc-rn.ca](mailto:mikael.jacques@mrc-rn.ca)

L'aide financière demandée à l'Entente de développement culturel peut atteindre jusqu'à **8 000 \$** pour un projet local. Dans le cas de projets intermunicipaux, un montant de 1 500 \$ peut s'ajouter pour chaque municipalité adhérente au projet, le financement maximal est de **21 500 \$**.

*\*Tous les montants sont conditionnels à la confirmation des sommes ministérielles pour l'année 2026-2027.*

## 3. Conditions d'admissibilité

Les organismes admissibles à faire un dépôt de projet :

- Municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.
- Organismes et coopératives à but non lucratif, légalement constitués, exerçant leurs activités sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.
- Territoire d'application : L'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette ainsi que trois districts de la Ville de Rimouski, nommément Sainte-Blandine/Mont-Label, Le Bic et Point-au-Père.

## 4. Projet admissible

Afin d'être admissible, le projet doit être en lien avec les objectifs suivants de l'Entente de développement culturel. Pour l'année 2026, l'Entente de développement culturel soutient les initiatives du milieu qui répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants :

1. Appuyer les intervenants dans leurs initiatives culturelles;
2. Soutenir les découvertes culturelles et artistiques;

**Un projet est défini comme une initiative** d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente et n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

### Projets non admissibles

- Qui a obtenu du soutien dans un programme du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ou de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BANQ);
- Les activités de financement, les activités-bénéfice au profit d'un organisme, la remise de bourses, de prix, la commandite d'événement;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.
- Les projets visant à soutenir **exclusivement** la démarche de création de l'artiste professionnel, qui elle relève du CALQ;
- Les projets récurrents sans aspects de nouveauté\*;
- Les projets visant strictement un spectacle\*\*;
- Les projets d'édition ou de publication de livres, brochures, magazines, etc.

*\* Les festivals et événements ne peuvent être soutenus plus de trois ans. Au-delà de cette période, le financement ne peut servir qu'au développement de nouveaux aspects (ex. nouveaux volets, nouvelles clientèles, intégration de nouvelles activités de médiation ou d'animation).*

*\*\*La demande de financement pour ajouter un spectacle à un événement est admissible (ex. : ajouté un spectacle fête de village ou à une inauguration). Un spectacle intégrant des activités de médiation/rencontres pour favoriser la mise en contact des publics avec les ressources artistiques professionnelles est aussi admissible.*

## 5. Dépenses admissibles et non admissibles

Les dépenses admissibles sont celles directement liées à la réalisation d'une action ou d'un projet et qui concerne :

- Dépenses reliées à la coordination, à la réalisation et à la promotion du projet.
- Coûts de main-d'œuvre temporaire, d'honoraires et de frais de services professionnels autres que municipaux;
- L'achat d'équipement non intégré, nécessaire à la réalisation d'un projet de l'entente et qui ne peut pas être loué ou dont le coût d'achat serait inférieur au coût de location. Ces frais sont limités à 50 % du coût du projet (à l'exception d'un projet numérique);
- Les cachets d'artistes locaux ou émergents pour de l'animation, de la médiation culturelle ou de la formation, de la création ou de la diffusion au bénéfice de la citoyenne et du citoyen ;
- Coût de location de locaux autres que municipaux;
- Frais de recherche et de documentation, frais d'animation et frais de transport.

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- Liées au fonctionnement de l'organisme (ex. : salaire direction générale, frais de fonctionnement);
- Salaire des employés municipaux;
- Les frais de repas, de collations, les boissons alcoolisées et de rafraîchissements destinés aux citoyennes et citoyens lors d'un projet.
- D'immobilisation, d'infrastructure, de restauration et de rénovation;
- D'acquisition d'équipement majeur/permanent;
- Liées au financement d'une dette ou d'un remboursement d'emprunt à venir.
- Les frais d'édition, d'impression ou de publication traditionnelle ou numérique d'un ouvrage ou d'une revue;
- Les frais de garantie prolongée, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement.

Les coûts de réalisation du projet doivent inclure seulement la portion de taxes (TPS et TVQ) non remboursable.

Il n'est pas possible de reconnaître les contributions en nature dans le montage financier d'un projet. Une contribution est considérée « en nature » lorsqu'elle n'implique pas de coûts supplémentaires à une organisation (ex. : services non facturés d'un autre organisme, expertise bénévole, ressources humaines indirectement liées au projet (ex. : comptabilité pour la paie) ou prêt de matérielles et de locaux).

Les dépenses effectuées avant la date de dépôt du projet à la MRC ne sont pas admissibles. Les dépenses réalisées après la date de dépôt, mais avant l'adoption du financement par le conseil de la MRC, sont au risque du promoteur au regard de l'acceptation de sa demande.

## 6. Financement

**Les conditions d'octroi du financement sont les suivantes:**

- Cette aide financière ne peut excéder 80 % du coût total du projet des dépenses admissibles. Une contribution minimale de 20 % du coût total du projet est requise de la part du promoteur ou provenant d'aide du milieu;
- Le cumul de subvention ne peut dépasser 80 % du coût total du projet des dépenses admissibles;
- Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles, de la qualité du projet et des frais admissibles.

**Les modalités des versements sont les suivantes :**

- 50 % du montant de l'aide financière accordée au projet par l'EDC vous sera remis après signature de la convention de la subvention. La convention de subvention est envoyée lorsque les partenaires présents au montage financier sont tous confirmés.
- La balance de 50 % vous sera remise lorsque le projet aura été complété et que le bilan final aura été reçu et approuvé.
- Le bilan final doit avoir été rendu au plus tard trois mois après la fin du projet.
- Un projet ne peut être modifié sans avoir obtenu au préalable une autorisation du gestionnaire du dossier de la MRC.

## 7. Documents à inclure pour le dépôt d'une demande :

Voici la liste des documents à joindre lors du dépôt d'une demande :

- Le formulaire de demande.
- Le formulaire « Montage financier ».
- La résolution de l'organisme promoteur :
  - approuvant le dépôt de la demande au Fonds de développement rural;
  - désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande (signataire);
  - confirmant, s'il y a lieu, sa contribution au projet (financière ou en nature).

Des documents supplémentaires peuvent être joints afin d'appuyer le dossier (lettre d'appui, lettre d'engagement d'un partenaire, soumission ou devis de professionnel, etc.)\*.

*\* Afin de recevoir des points supplémentaires lors de l'analyse, il est recommandé de joindre une lettre d'appui des municipalités participantes et un C.V. ou hyperlien permettant de juger du professionnalisme de l'artiste ou de l'animateur (lorsque cela s'applique).*

## 8. Analyse des projets

Les demandes de financement sont acheminées au comité d'analyse par le conseiller en développement local et intermunicipal. Les membres du comité analysent les projets en fonction de la grille d'analyse dédiée à l'Entente de développement culturelle (Annexe II). Pour faire l'objet d'un financement, le projet doit recevoir la note de passage (60 points) par le comité d'analyse\*\*. Le comité a ensuite le mandat de transmettre des recommandations au conseil de la MRC.

Les promoteurs sont informés de la décision du conseil de la MRC par une lettre.

Dans le cas où un projet ne reçoit pas la totalité du montant demandé, l'organisme promoteur doit fournir un nouveau montage financier pour son projet selon les orientations fournies par le conseiller en développement local et intermunicipal.

*\*\* Les projets qui n'obtiennent pas la note de passage (60 points) par le comité d'analyse sont automatiquement rejetés et ne sont pas présentés au conseil de la MRC. Le promoteur d'un projet rejeté peut choisir de revoir son projet afin de le présenter de nouveau lors d'un appel de projets subséquent.*

## 9. Suivi des projets

Le conseiller en développement local et intermunicipal effectue le suivi des projets financés afin de s'assurer que le projet se réalise comme prévu et que la convention de la subvention est respectée.

Le promoteur a comme obligation de :

- Respecter l'échéancier de réalisation du projet;
- Insérer la signature visuelle de l'Entente de développement culturel dans toutes publications et communications spécifiques au projet;

Dans le cas de modifications au projet initialement présenté lors de la demande de financement, le promoteur doit informer dès que possible le conseiller en développement local et intermunicipal. Pour des

modifications substantielles aux éléments de réalisation ou du montage financier, l'information doit être acheminée par correspondance.

En cas de modifications majeures, le conseil des maires se garde le droit de diminuer le financement accordé.

## **10. Reddition de comptes**

Le promoteur doit compléter la *Section pour le bilan de fin de projet* du formulaire *Montage financier* et doit l'acheminer au conseiller en développement local et intermunicipal dans **les trois mois** suivant la fin réelle du projet. Les pièces justificatives originales doivent être conservées trois ans par le promoteur et peuvent être demandées en tout temps durant cette période à des fins de vérification. En cas de **renseignements trompeur ou faux**, les organismes se verront contraindre le droit de déposer au Fonds de développement rural et à l'Entente de développement culturel pendant une durée de quatre ans.

Le bilan doit présenter un état des revenus et dépenses qui balance. Dans le cas où le bilan financier du projet présente un surplus, des montants pourraient devoir être retournés.

## ANNEXE II - Grille d'analyse des projets concertés locaux et intermunicipaux

### Projet soumis à l'Entente de développement culturel

#### MOBILISATION ET ENGAGEMENT DU MILIEU

1. Le porteur du projet investit-il des ressources financières ou humaines dans le projet?	/5
2. La <b>municipalité</b> ou la <b>bibliothèque</b> contribue-t-elle au projet ou appuie-t-elle le projet (financement, ressources humaines, prêt d'équipements, lettre d'appui, etc.)?	/ 10
3. Le projet mobilise-t-il plusieurs <b>intervenants locaux</b> ou <b>organismes culturels</b> ?	/ 10
SOUS-TOTAL	/ 25

#### RETOMBÉES POUR LE MILIEU

1. <b>Originalité</b> du projet par rapport à ce qui se déroule déjà sur le territoire de la MRC Rimouski-Neigette et dans sa ruralité?	/10
2. <b>Les bénéfices escomptés</b> pour la collectivité <b>proportionnellement</b> au montant demandé. (Nombre de participants, nombre d'activités, activités gratuites, degré de participation des citoyens, etc.)	/ 25
3. Est-ce que le projet incorpore <b>des artistes</b> ou <b>professionnels du milieu culturel</b> ? Les artistes ou professionnels ont-ils déjà été identifiés? (La demande contient-elle les noms d'artiste, des C.V. ou un lien vers un portfolio)	/ 7
4. Est-ce que le projet met en valeur la <b>production artistique</b> ou <b>culturelle locale, régional</b> ?	/ 8
SOUS-TOTAL	/ 50

## FAISABILITÉ DU PROJET

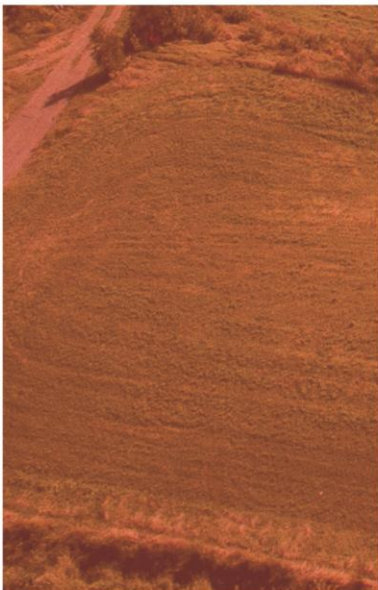
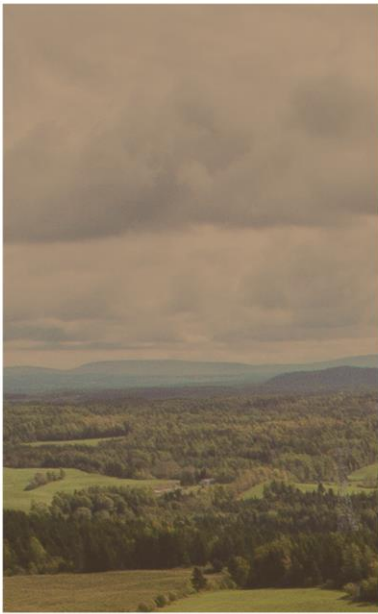
5. Le promoteur démontre-t-il qu'il met en place les <b>atouts pouvant mener à la pérennité</b> du projet (capacité financière/ compétences / forces / partenariats / stratégies)?	/ 10
6. Le projet du promoteur est-il <b>détaillé</b> et <b>réaliste</b> (échéances de réalisation, structure financière, objectifs du projet, résultats et impacts souhaités, etc.)?	/ 10
7. Les <b>sources de financement</b> habituellement disponibles pour ce genre de projet ont-elles été sollicitées et contribuent-elles de façon à donner un effet levier maximal au montant qui serait consacré par le Fonds de développement rural?	/ 5
8. SOUS-TOTAL	/ 25

## POINTS BONIS

9. Le projet implique-t-il <b>plusieurs municipalités</b> ?  <i>2 municipalités = 4 pt</i> <i>3 municipalités = 8 pt</i> <i>4 municipalités et plus = 12 pt</i>	/ 12
---	------

## BILAN

TOTAL <i>Le projet obtient entre 60 et 74 points : AVIS FAVORABLE</i> <i>Le projet obtient 75 points ou plus : AVIS TRÈS FAVORABLE</i>	/ 100



Plan de développement de la  
**ZONE AGRICOLE**



MRC de  
Rimouski-Neigette



## Équipe de travail

### Réalisation

---

François Loiselle	Directeur du Service de l'aménagement du territoire
Hélène Banville	Chargée de projet en développement de la zone agricole
Taylor Olsen	Coordonnateur à la gestion des cours d'eau et au développement de la zone agricole
Lucie-Alice Côté	Géomaticienne
Élyme Conseils	Spécialiste dans l'intégration du développement durable
Jean-François Gagnon	Consultant
Diane Lévesque	Révisseuse
Mario Handfield	Révisseur
Cédric Audet-Walsh	Stagiaire

### Conseil de la MRC

---

Francis Saint-Pierre	Préfet, Maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
André-Pierre Vignola	Maire de Saint-Marcellin
Éric Forest	Maire de Rimouski
Gilbert Pigeon	Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Marnie Perreault	Mairesse de Saint-Fabien
Yves Detroz	Maire de La Trinité-des-Monts
Réjean Morissette	Maire d'Esprit-Saint
Robert Duchesne	Maire de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Robert Savoie	Maire de Saint-Valérien

### Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

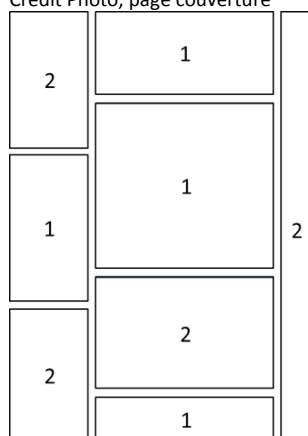
---

Anne Barrette	Urbaniste, Ville de Rimouski
Sylvain Bérubé	Producteur laitier, Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent (FUPABSL)
Yvan Collin	Directeur, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)
Mylène Gagnon	Agente en commercialisation et agroenvironnement, Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent (FUPABSL)
Mario Handfield	Professeur-chercheur en développement régional, Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Nicole Lavoie	Coordonnatrice, Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent
Jean Létourneau	Directeur - Développement Économique, Société de promotion économique de Rimouski (SOPER)
François Parent	Directeur secteur porcin, Coop PURDEL
Chantale Perreault	Directrice générale, Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent
Julie Potvin	Directrice, JMP consultants
Émilie Ringuet	Coordonnatrice, Marché public de Rimouski
Francis St-Pierre	Préfet, Maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
Simon Tremblay	Aménagiste, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Simon Tweddel	Directeur, Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)

## Remerciement

Ce *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* est une réalisation de la MRC de Rimouski-Neigette en partenariat avec le milieu. Il fut rendu possible grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Centre local de développement de Rimouski-Neigette. Les membres du conseil et le personnel de la MRC souhaitent remercier toutes les personnes ayant collaboré à l'élaboration du PDZA. Nous sommes très reconnaissants de l'apport soutenu des membres du comité directeur et de leurs institutions. Finalement, nous remercions tous les participants des diverses phases de consultations qui, par leurs partages, ont contribué à la représentativité de notre plan de développement.

Crédit Photo, page couverture




1 : Shanti Sarrazin  
2 : Yves Lévesque

## Avant-propos

Le *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) se veut un outil qui mobilisera tous les acteurs liés au milieu agricole vers un but commun : développer l'agriculture de façon durable. Les actions proposées ont été identifiées non seulement par les agriculteurs eux-mêmes, mais aussi par des consultations auprès de la population, de nombreux professionnels du monde agricole et de représentants du secteur municipal. Nous sommes très fiers de présenter le résultat de cette large consultation.

Il faut voir dans la démarche de ce PDZA, une volonté de renforcer les collaborations entre le monde municipal et le monde agricole. Car, s'il y a toujours eu des liens entre ces milieux, aujourd'hui, nous nous rallions autour d'une vision et d'un plan d'action qui nous guideront tous dans une direction commune.

Mon plus grand souhait est que les actions mises en œuvre supportent les familles qui travaillent à faire fructifier notre terre et qu'elles favorisent l'habitation dynamique de la zone agricole. Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'un monde agricole vibrant et en santé n'est pas qu'un moteur économique puissant : il forge notre territoire et crée un espace social où l'on se rencontre, partage et grandit autour de cette richesse essentielle qu'est la production alimentaire locale.



Francis St-Pierre  
Préfet, MRC de Rimouski-Neigette

## Table des matières

---

1	Le portrait de la MRC de Rimouski-Neigette .....	2
1.1	La description du territoire .....	2
1.2	Les municipalités et leur démographie .....	3
1.2.1	<i>Le vieillissement de la population</i> .....	5
1.3	Les caractéristiques géophysiques du territoire .....	9
1.3.1	<i>La topographie</i> .....	9
1.3.2	<i>Les unités de paysage</i> .....	11
1.3.3	<i>Le climat</i> .....	11
1.3.4	<i>Les sols</i> .....	17
1.4	L'utilisation du sol.....	20
1.4.1	<i>Les grandes affectations du territoire</i> .....	20
1.4.2	<i>L'aire d'affectation agricole</i> .....	22
1.4.3	<i>Les activités en zone agricole</i> .....	26
2	Le portrait agricole.....	27
2.1	Le contexte général .....	27
2.1.1	<i>La superficie et occupation des terres</i> .....	27
2.1.2	<i>Les évaluations foncières agricoles</i> .....	30
2.1.3	<i>Le marché des terres agricoles dans la MRC</i> .....	31
2.1.4	<i>Les revenus agricoles</i> .....	32
2.2	Les productions animales .....	34
2.2.1	<i>L'évolution des entreprises de 2000 à 2010</i> .....	35
2.3	Les productions végétales .....	38
2.3.1	<i>L'évolution des entreprises de 2000 à 2010</i> .....	38
2.3.2	<i>L'évolution des cultures commerciales</i> .....	40
2.3.3	<i>La production acéricole</i> .....	43
2.4	La production biologique.....	44
2.5	La transformation et la mise en marché .....	45
2.5.1	<i>La transformation</i> .....	45
2.5.2	<i>La mise en marché</i> .....	47
2.6	Les ressources humaines du secteur agricole .....	49
2.6.1	<i>La relève agricole</i> .....	49
2.6.2	<i>Les membres dans les entreprises agricoles</i> .....	52
2.6.3	<i>La main-d'oeuvre dans les entreprises agricoles</i> .....	53
2.7	Les pratiques agroenvironnementales.....	54
2.7.1	<i>La santé des sols agricoles</i> .....	55
2.7.2	<i>La conservation des cours d'eau</i> .....	58

2.8	La multifonctionnalité .....	60
2.8.1	<i>Les caractéristiques paysagères de la zone agricole</i> .....	61
2.8.2	<i>La dimension sociale de l’agriculture</i> .....	63
2.8.3	<i>La dimension environnementale de l’agriculture</i> .....	64
2.8.4	<i>Le patrimoine bâti</i> .....	64
2.8.5	<i>Les activités complémentaires</i> .....	66
3	Le diagnostic .....	68
	Enjeux 1 : Une meilleure connaissance et reconnaissance de l’agriculture .....	69
	<i>Orientation 1 : La valorisation et la promotion de l’agriculture</i> .....	69
	Enjeux 2 : Une profession à soutenir et une relève à encourager .....	69
	<i>Orientation 2 : L’amélioration du quotidien du producteur agricole et la</i> <i>pérennisation de l’agriculture sur notre territoire</i> .....	70
	Enjeux 3 : Une vocation agricole à protéger .....	70
	<i>Orientation 3 : La protection et la mise en valeur du territoire agricole</i> .....	71
	Enjeux 4 : La poursuite de l’adaptation aux réalités environnementales .....	71
	<i>Orientation 4 : La conciliation du développement agricole et agroalimentaire avec la</i> <i>protection de l’environnement</i> .....	72
	Enjeux 5 : Des activités agricoles à consolider et à développer .....	72
	<i>Orientation 5 : Le développement optimal des activités agricoles au niveau local</i> ...	73
4	Le plan d’action.....	74

## Liste des tableaux

Tableau 1.	Superficie, population et densité d'occupation par municipalité .....	5
Tableau 2.	Maturité des principales grandes cultures et des cultivars hâtifs de soya .....	14
Tableau 3.	Superficies des grandes affectations du territoire par municipalité .....	20
Tableau 4.	Modes d'occupation des terres .....	28
Tableau 5.	Évolution de la superficie agricole totale des fermes de 2001 à 2011.....	28
Tableau 6.	Valeurs foncières des unités d'évaluation agricoles, MRC de Rimouski-Neigette (2015).....	30
Tableau 7.	Évolution du nombre d'entreprises et des revenus agricole de 2000 à 2010....	33
Tableau 8.	Revenus agricoles dans la MRC, selon les productions agricoles (2010) .....	34
Tableau 9.	Revenus agricoles bruts dans la MRC (2011).....	34
Tableau 10.	Entreprises agricoles selon la production animale principale, par municipalité (2010).....	35
Tableau 11.	Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de productions animales de 2000 à 2010 .....	36
Tableau 12.	Nombre d'entreprises et d'unités de vaches laitières de 2000 à 2010.....	37
Tableau 13.	Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de vaches de boucherie de 2000 à 2010.....	37
Tableau 14.	Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de brebis de boucherie de 2000 à 2010.....	38
Tableau 15.	Évolution du nombre d'entreprises et de superficies en productions végétales de 2000 à 2010 .....	39
Tableau 16.	Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de céréales de 2000 à 2010 .....	41
Tableau 17.	Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de fourrages de 2000 à 2010 .....	42
Tableau 18.	Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de pâturages de 2000 à 2010 .....	42
Tableau 19.	Évolution du nombre d'entreprises acéricoles et du nombre d'entailles de 2000 à 2010.....	44
Tableau 20.	Entreprises certifiées biologiques (2010) .....	45
Tableau 21.	Entreprises de transformation de produits agricoles (2010) .....	46
Tableau 22.	Nombre d'entreprises de la transformation alimentaire (2010) .....	46
Tableau 23.	Entreprises agricoles effectuant des activités de mise en marché (2010) .....	47
Tableau 24.	Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale .....	50
Tableau 25.	Répartition de la relève agricole établie selon le groupe d'âge (2011).....	50
Tableau 26.	Répartition de la relève agricole établie selon le mode d'établissement (2011).....	51
Tableau 27.	Répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu ....	51

Tableau 28. Membres des entreprises agricoles (2010) .....	52
Tableau 29. Membres par entreprise agricole dans la MRC (2010).....	52
Tableau 30. Type de main-d'œuvre (2010) .....	54
Tableau 31. Nombre de visiteurs agrotouristique (2010) .....	67

## Liste des figures

Figure 1.	Pyramide des âges de la MRC de Rimouski-Neigette (2015) .....	6
Figure 2.	Prévision de la variation de l'âge moyen selon le sexe dans la MRC de Rimouski-Neigette de 2011 à 2036.....	7
Figure 3.	Perspectives de la variation de l'âge moyen selon le groupe d'âge (sexes confondus) dans la MRC de Rimouski-Neigette de 2011 à 2036 .....	8
Figure 4.	Solde migratoire interne de la MRC de Rimouski-Neigette de 2007 à 2013.....	9
Figure 5.	Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette .....	11
Figure 6.	Températures et précipitations pour les normales climatiques de la station de Rimouski, de 1981 à 2010.....	12
Figure 7.	Dates de gel .....	13
Figure 8.	Comparaison des degrés-jours de croissance (avril-octobre) pour les normales climatiques, de 1981 à 2010. Température de base 5°C.....	15
Figure 9.	Comparaison du cumul des précipitations liquides (avril-octobre) pour les normales climatiques, de 1981 à 2010.....	16
Figure 10.	Zones de rusticité des plantes .....	17
Figure 11.	Répartition de la catégorie de sol (ARDA) en zone agricole. a : Taux (%) de la catégorie de sol pour la zone agricole. b : Répartition de la catégorie de sol cultivable par municipalité (ha).....	18
Figure 12.	Types d'affectation agricole par municipalité .....	24
Figure 13.	Utilisation de la zone agricole par les entreprises enregistrées en 2010.....	26
Figure 14.	Variation du prix des terres en culture et des terres agricoles de 2011 à 2014 (province de Québec et région du BSL) .....	32
Figure 15.	Évolution des superficies assurées des productions commerciales de 2004 à 2014 .....	40
Figure 16.	Montant total des ventes annuelles au Marché public de Rimouski (marché du samedi) de 2011 à 2015.....	48
Figure 17.	Tranche d'âge de tous les membres d'entreprise agricole .....	53
Figure 18.	Indice global de la santé des sols.....	57
Figure 19.	Illustration d'un plan visuel typique de l'ensemble paysager « Les Collines-de-Rimouski.....	62
Figure 20.	Photo du Marché public de Rimouski.....	63
Figure 21.	Bâtiment agricole patrimonial restauré .....	65
Figure 22.	Schéma méthodologique du PDZA MRC de Rimouski-Neigette.....	68

## Liste des cartes

Carte 1.	Localisation de la MRC de Rimouski .....	4
Carte 2.	Classification (ARDA) de sols de la MRC de Rimouski-Neigette .....	19
Carte 3.	Les grandes affectations sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette .....	21
Carte 4.	Zone d'affectation agricole de la MRC de Rimouski-Neigette.....	25

## Abréviations

ARABSL :	Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent
ATR :	Associations touristiques régionales
BSL :	Bas-Saint-Laurent
CCA :	Comité consultatif agricole
CCAE :	Club-conseil en agroenvironnement
CCBSL :	Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
CDRQ :	Coopérative de développement régional du Québec
CEABSL :	Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA du Bas St-Laurent
CFPMJM :	Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis
CISA :	Centre d'innovation sociale en agriculture
CJE :	Carrefour Jeunesse-Emploi MRC Rimouski-Neigette
CLE :	Centre local d'emploi
CPSBSL :	Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ :	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRD :	Collectif régional de développement.
CRÉA :	Centre régional d'établissement en agriculture
CRÉBSL :	Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
CSF :	Commission scolaire des phares
CSPA :	Comité sur la santé psychologique en milieu agricole au Bas-Saint-Laurent
CUMA :	Coop d'utilisation de matériel agricole
CUMO :	Coopérative d'utilisation de main d'oeuvre
DJ :	Degré jour
FADQ :	Financière agricole du Québec
FUPABSL :	Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent
ITC :	Inventaire des terres du Canada
LPTAA :	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC :	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques
MRC RN :	Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette
MRC :	Municipalité régionale de comté
MTMDET :	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OBVNEBSL :	Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
PDE :	Plan directeur de l'eau
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
PEI :	Programme d'éducation internationale

PSSBBL :	Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018
REA :	Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations
SAD :	Schéma d'aménagement et de développement du territoire
SADC :	Société d'aide au développement des collectivités
SLUPA :	Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles
SOPER :	Société de promotion économique de Rimouski
TACBBSL :	Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
TNO :	Territoire non organisé
UQAR :	Université du Québec à Rimouski

## Introduction

Enraciné entre un fleuve démesuré et un plateau appalachien couvert de crêtes arrondies, notre agriculture donne vie à des champs multicolores, insuffle de la vitalité à des villages pittoresques, tout en donnant naissance à des emplois forts honorables. Au-delà de ces généralités, l'agriculture régionale doit surmonter aujourd'hui de nombreux défis, que l'on pense à la mondialisation des marchés ou encore à l'introduction des nouvelles technologies agraires. Pour donner un nouvel élan à notre zone agricole et à toute l'industrie bioalimentaire qui en découle, la MRC de Rimouski-Neigette a façonné avec ses multiples partenaires un « *plan de développement de la zone agricole* ».

Ce document de planification a comme objectif premier de mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. De plus, cet outil de planification repose sur des objectifs concrets qui s'arrime avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et avec ceux du Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018 (PSSBBL).

Ce plan de développement comprend trois volets. Le premier volet présente un portrait exhaustif du territoire et des activités agricoles sur l'ensemble de notre territoire. Le deuxième volet dévoile un diagnostic sans compromis des activités en lien avec l'agriculture qui s'achemine, après une grande démarche consultative, au troisième volet troisième soit un plan d'action misant sur une relance de la zone agricole.

Cette relance sera guidée par une vision concertée qui constitue la vision du développement de l'agriculture sur notre territoire :

**Les agricultrices et les agriculteurs sont porteurs de changements et source de fierté. En synergie avec la collectivité et le regard tourné vers le monde, l'agriculture de notre territoire est vivante et durable.**

# 1 Le portrait de la MRC de Rimouski-Neigette

---

## 1.1 La description du territoire

La MRC de Rimouski-Neigette est riche en paysages : sa rivière Rimouski, ses nombreux lacs, ses plateaux, le paysage maritime, son domaine des Portes de l'Enfer et le Parc national du Bic ne sont que quelques illustrations aussi uniques que différentes qui, mises ensemble, forment l'environnement naturel de la MRC. Cette diversité géographique provoque toutefois des déséquilibres relativement à l'occupation et au développement des différentes municipalités du territoire. Alors que les municipalités du littoral connaissent une hausse de population et de leur développement économique, les municipalités situées sur les plateaux, connaissent une dévitalisation et une diminution lente de leurs populations.

La MRC de Rimouski-Neigette se situe sur la rive sud du Saint-Laurent et est au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle est l'une des huit MRC de cette région. À 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec, elle est bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par les MRC des Basques et du Témiscouata, à l'est par la MRC de la Mitis, tandis qu'au sud se profile la province canadienne du Nouveau-Brunswick (comté de Restigouche). De configuration rectangulaire, Rimouski-Neigette couvre une distance d'environ 40 km sur l'axe est-ouest et une distance nord-sud d'environ 70 km, pour une superficie totale d'environ 2696 km<sup>2</sup> en ne comptant que le territoire des terres fermes.

La MRC de Rimouski-Neigette comporte plusieurs paysages géographiques distincts à l'image d'une série de plateaux toujours plus surélevés. On retrouve d'abord un paysage maritime : de plus basses terres qui accompagnent le littoral, le fleuve et les îles. En se dirigeant vers le sud, on retrouve des plaines et terrasses un peu plus surélevées qui servent surtout à l'agriculture. Vient ensuite le paysage du piémont, composé de nombreuses collines, lacs et érablières. Encore plus éloigné du littoral, on retrouve le haut-pays. Cette partie de la MRC mérite bien son nom : dans la municipalité de La-Trinité-des-Monts culmine à 625 mètres le plus haut sommet de Rimouski-Neigette, le mont Longue-Vue. Finalement, on retrouve le TNO et ses hauts plateaux forestiers.

La capitale administrative bas-laurentienne, c'est-à-dire l'agglomération urbaine de Rimouski, agit comme le chef-lieu de la MRC de Rimouski-Neigette. Alors que les municipalités côtières sont plus urbanisées, les municipalités du haut-pays sont plus rurales. Le choix du nom de la MRC représente d'ailleurs cette dualité de réalités dans la MRC : Rimouski pour la réalité urbaine et Neigette, village du haut-pays, pour la réalité rurale. La population de ce vaste territoire bas-laurentien se répartit à l'intérieur de neuf municipalités, soit : Rimouski, Saint-Fabien, Saint-Anaclet-de-Lessard, St-Marcellin, La-Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, et d'un territoire non organisé, soit : TNO du Lac-Huron.

Le portrait municipal de la MRC a subi quelques changements depuis le début de la décennie. Tout d'abord, en 2001, le territoire non organisé du grand Lac Touradi a été annexé à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Son territoire passait donc de 191 km<sup>2</sup> à 355 km<sup>2</sup> pour devenir la municipalité occupant la plus vaste superficie de la MRC. D'autre part, à l'instar de plusieurs agglomérations urbaines québécoises, la vague des fusions municipales a aussi touché la MRC. C'est ainsi qu'entraît en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le décret gouvernemental numéro 1011-2001 statuant la fusion des municipalités de Mont-Label, Pointe-au-Père, Rimouski, Rimouski-Est, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski. Notons aussi l'annexion, le 16 septembre 2009, par le gouvernement du Québec, à la demande des citoyens, de la municipalité Le Bic à la ville de Rimouski<sup>1</sup>.

## 1.2 Les municipalités et leur démographie

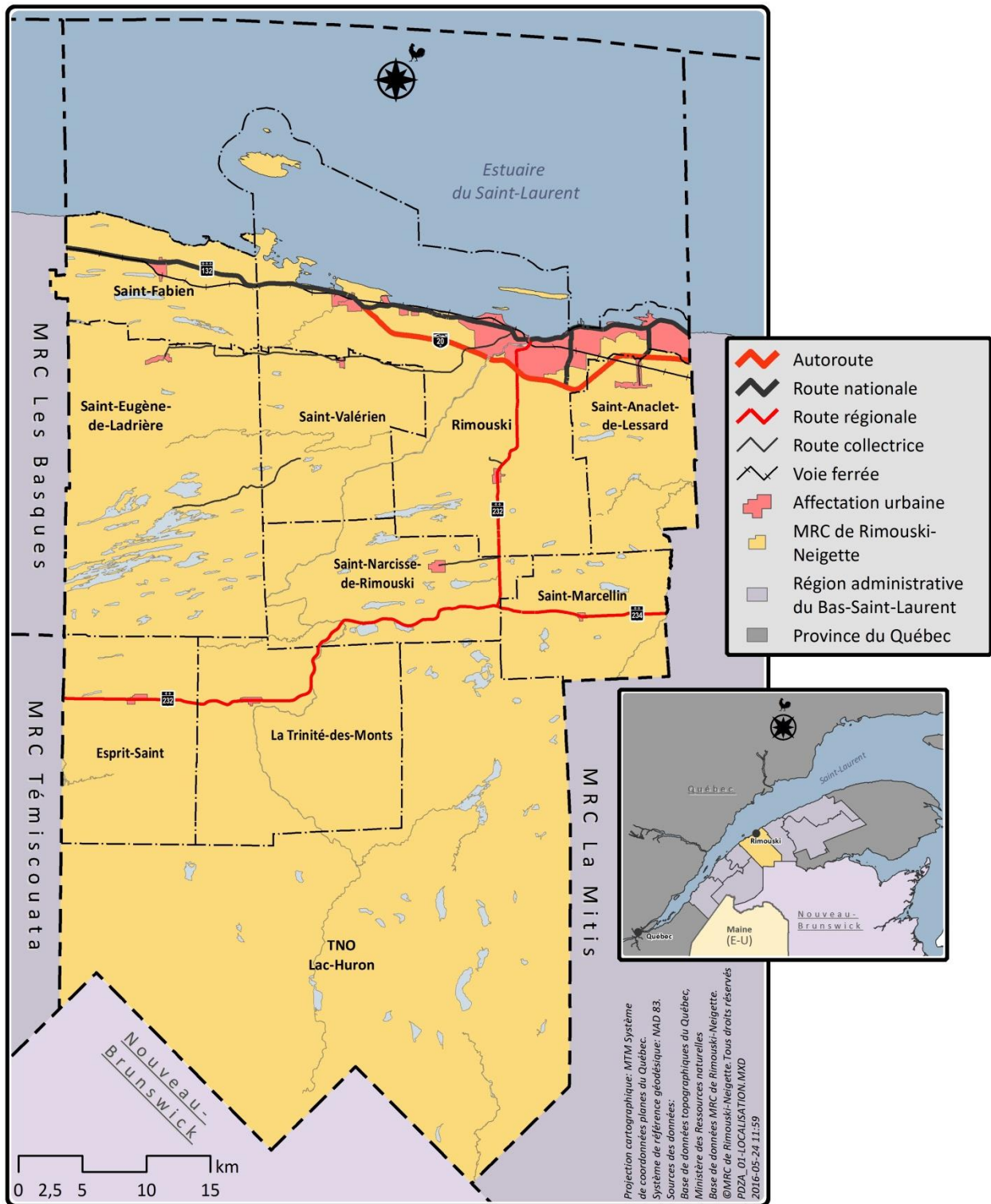
En 2015, la population totale de la MRC de Rimouski-Neigette s'élevait à 57 163 habitants<sup>2</sup>, ce qui représente environ 29 % du poids démographique de la région administrative du Bas-Saint-Laurent<sup>3</sup>. Le tableau 1 présente la répartition démographique de la population de la MRC. On y constate que la population de la MRC est concentrée dans la Ville de Rimouski (environ 85 % de la population totale de la MRC) et, dans une moindre mesure, dans la proche banlieue de Rimouski que constitue Saint-Anaclet-de-Lessard. Les municipalités de Saint-Fabien, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Valérien bénéficient à la fois de l'aire d'influence de la ville de Rimouski et d'attraits naturels favorisant la villégiature. Cette distribution inégale de la population se reflète dans la densité de population que l'on retrouve sur le territoire qui varie d'un habitant par kilomètre carré (La Trinité-des-Monts) à 142 habitants par kilomètre carré (Rimouski).

---

<sup>1</sup> Pierre-François Ricard, «Modifications aux municipalités du Québec – Septembre 2009», Bulletin de l'Institut de la statistique du Québec sur les modifications aux municipalités du Québec, novembre 2009 (ISSN 1715-6408). En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca) (consultée le 10 juin 2013).

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 2015. Estimation de la population des régions administratives (2014). En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra\\_total.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm) (consultée le 9 juin 2015).



**Carte 1. Localisation de la MRC de Rimouski**

**Tableau 1. Superficie, population et densité d'occupation par municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette**

	Superficie de terre ferme (km <sup>2</sup> ) <sup>4</sup>		Population permanente (2015) <sup>5</sup>		Densité (hab./km <sup>2</sup> )
	Total	% MRC	Total	% MRC	
Rimouski	338	13	48 844	85.4	144.5
St-Anaclet-de-Lessard	126	5	3 124	5.4	24.8
St-Fabien	120	4	1 901	3.3	15.8
St-Narcisse-de-Rimouski	162	6	1 003	2	6.2
St-Valérien	145	5	898	1.6	6.2
St-Eugène-de-Ladrière	328	12	424	0.7	1.3
Esprit-Saint	170	6	360	0.6	2.1
St-Marcellin	117	4	358	0.6	3.1
La Trinité-des-Monts	240	9	246	0.4	1
Lac-Huron	947	35	5	0	0
MRC de Rimouski-Neigette	2693	100	57 163	100	21.2

### 1.2.1 Le vieillissement de la population

La structure par âge de la MRC de Rimouski-Neigette présente une pyramide inversée, ce qui traduit une population vieillissante (Figure 1). Depuis les 15 dernières années, on remarque que la proportion des personnes ayant 45 ans et plus augmente de manière importante et continue. En 2011, les personnes de 65 ans et plus comptaient pour 18 % de la population de la MRC. En 2015, ce chiffre s'élève à 21 %<sup>6</sup>. Pour la même période, l'âge médian de Rimouski-Neigette est passé de 45.8 à 46.5 ans<sup>7</sup>. Ce taux était moins élevé que l'âge médian au Bas-Saint-Laurent (49 ans), mais il était plus élevé que l'âge médian provincial (41.9 ans)<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> MAMOT, 2013. Les superficies des entités inscrites au Répertoire des municipalités.

<sup>5</sup> MAMROT, 2015. Région 01 : Bas-Saint-Laurent : MRC et agglomérations ou municipalités locales exerçant certaines compétences de MRC : MRC de Rimouski-Neigette 100. En ligne :

[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_01.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_01.pdf) (consultée le 9 juin 2015).

<sup>6</sup> Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. En ligne :

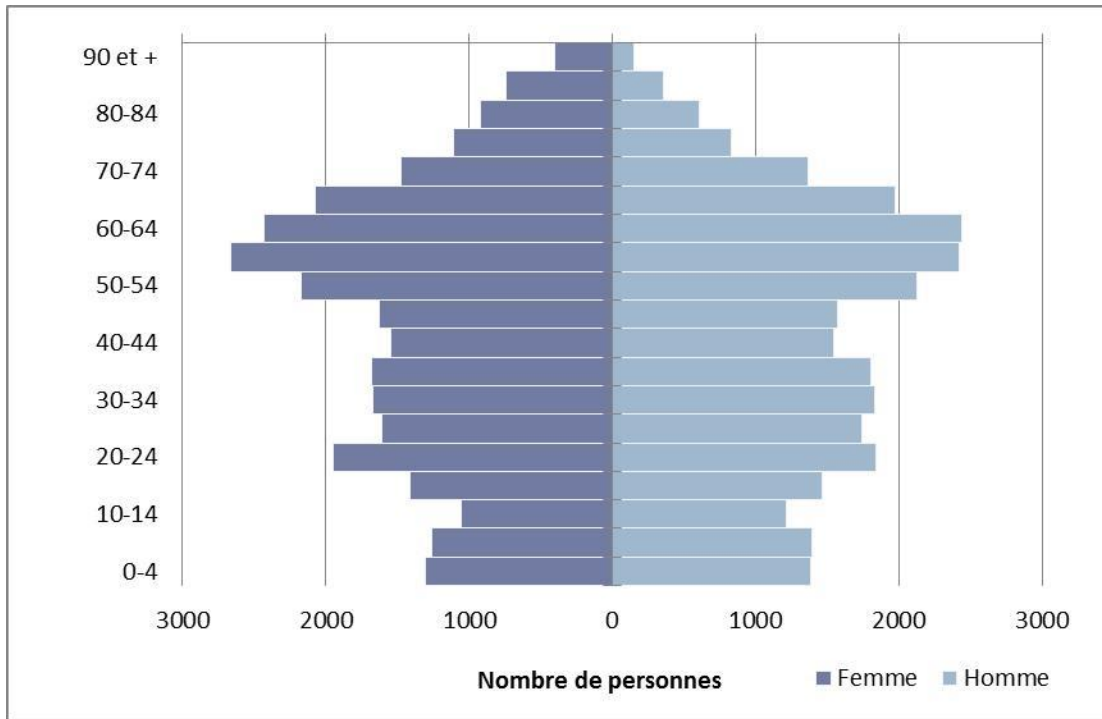
[http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken214\\_tabl\\_detl.page\\_detl?p\\_iden\\_tran=REPERUE7EJT041974220104920WU;&p\\_lang=1&p\\_id\\_ss\\_domn=986&p\\_id\\_raprt=852](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken214_tabl_detl.page_detl?p_iden_tran=REPERUE7EJT041974220104920WU;&p_lang=1&p_id_ss_domn=986&p_id_raprt=852) (consultée le 26 avril 2016)

<sup>7</sup> Institut Statistique du Québec. En ligne :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/demo\\_gen/age\\_moyen01\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/demo_gen/age_moyen01_mrc.htm) (consultée le 26 avril 2016)

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec. En ligne :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/demo\\_gen/age\\_moyen01.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/demo_gen/age_moyen01.htm) (consultée le 26 avril 2016)

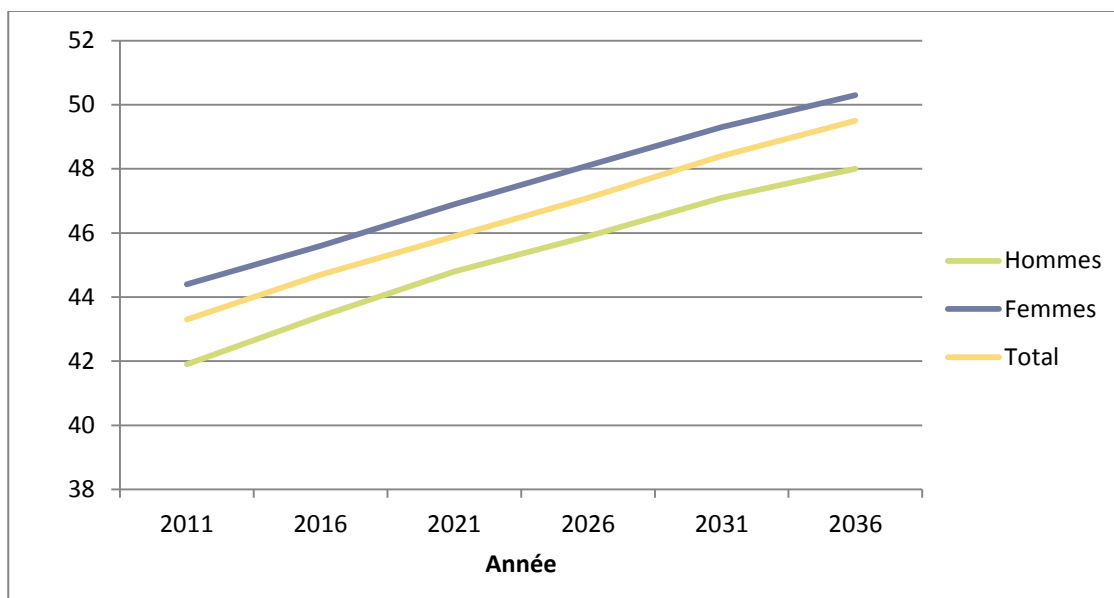


**Figure 1. Pyramide des âges de la MRC de Rimouski-Neigette (2015)**

Source : BDSO<sup>9</sup>.

Selon l’Institut de la statistique du Québec, le vieillissement de la population est un phénomène qui s’est établi et qui durera dans la MRC de Rimouski-Neigette. En effet, selon les perspectives démographiques de l’ISQ, l’âge moyen devrait augmenter de 43.3 ans en 2011 à 49.5 ans en 2036, sexes confondus (Figure 2). Bien que les femmes aient un âge moyen plus élevé que les hommes, les deux sexes devraient connaître des hausses continues de leur âge moyen d’ici 2036.

<sup>9</sup> Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. En ligne : <http://www.bdso.gouv.qc.ca> (consultée le 26 avril 2016).

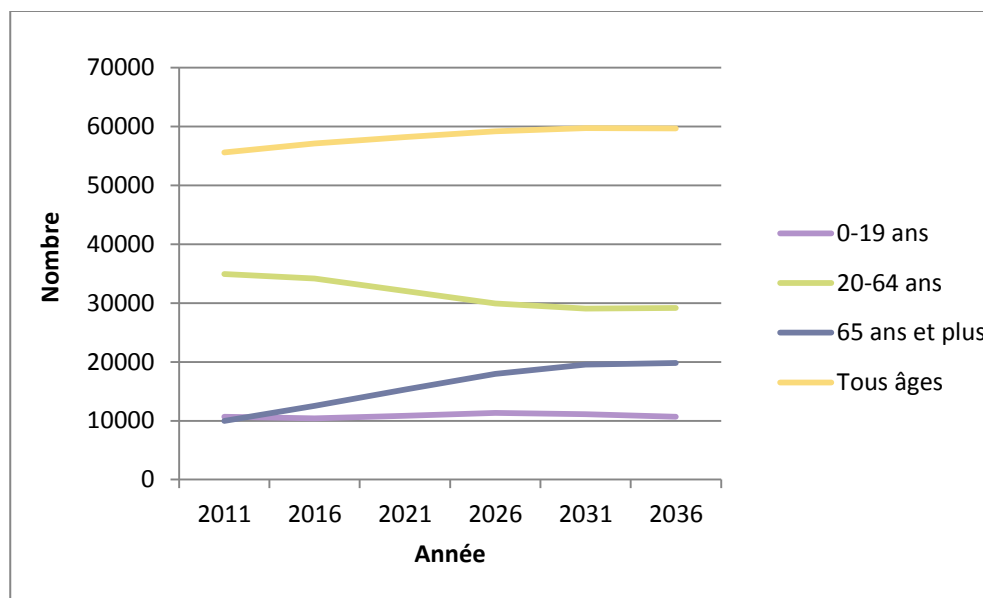


**Figure 2. Prédiction de la variation de l'âge moyen selon le sexe dans la MRC de Rimouski-Neigette de 2011 à 2036**

Source ISQ<sup>10</sup>.

La MRC de Rimouski-Neigette connaîtra une hausse de sa démographie et une hausse de son âge moyen. Sa population augmente, mais il s'agit surtout du groupe démographique des 65 et plus qui augmente, ce qui fait augmenter l'âge moyen entre 2011 et 2036 (Figure 3). En effet, ce groupe d'âge connaît entre 2011 et 2036 une variation positive de 98.5 %. Alors que le groupe d'âge 0-19 ans demeurera parfaitement stable lors de cette période (variation nulle), c'est surtout le groupe d'âge des 20-64 ans (les travailleurs) qui diminuera. Ce groupe d'âge enregistrera une variation négative de 16,4 % pour la période concernée, ce qui ne sera pas sans effet sur le monde agricole.

<sup>10</sup> Institut de la statistique du Québec. En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/pers\\_demo/pers\\_demo01\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/pers_demo/pers_demo01_mrc.htm) (consultée le 26 avril 2016).

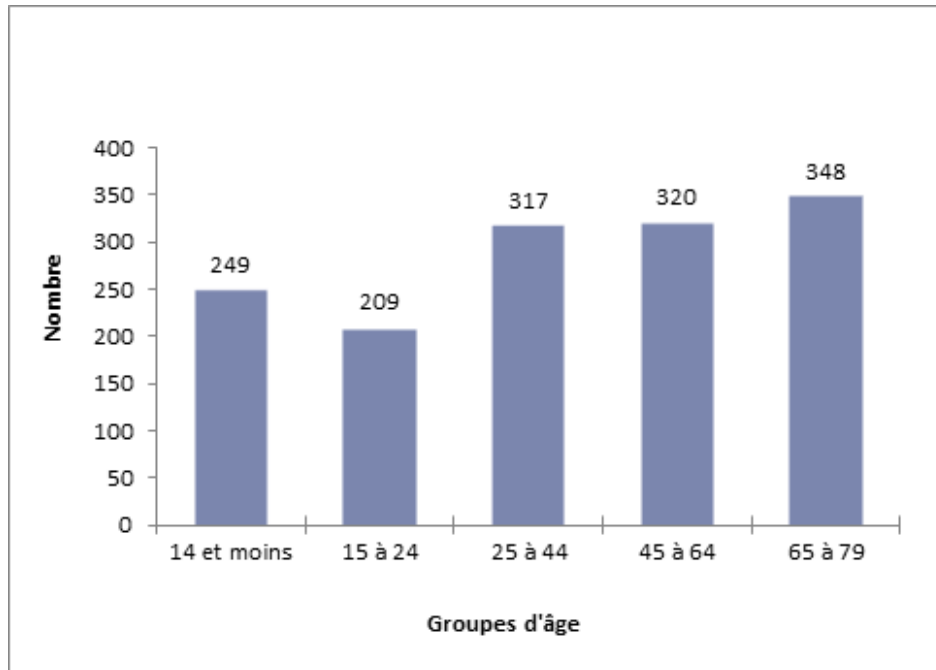


**Figure 3. Perspectives de la variation de l'âge moyen selon le groupe d'âge (sexes confondus) dans la MRC de Rimouski-Neigette de 2011 à 2036**

Source : ISQ<sup>11</sup>.

La population de la MRC connaît également une migration interne importante. Entre 2007 et 2013, plus de 12 500 personnes sont arrivées dans la MRC, tandis qu'environ 11 100 ont quitté le territoire (Figure 4). Ce solde migratoire positif d'environ 1500 personnes est principalement alimenté par les gens en provenance des autres MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. En ce sens, la MRC de Rimouski-Neigette est perçue comme un véritable pôle d'attraction régional et maintient un solde positif dans toutes les catégories d'âge (Figure 4). Une grande part de la population qui a quitté le territoire pendant cette période s'est rendue dans la région de la Capitale nationale.

<sup>11</sup> Institut de la statistique du Québec. En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/pers\\_demo/pers\\_demo01\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/demographie/pers_demo/pers_demo01_mrc.htm) (consultée le 26 avril 2016).



**Figure 4. Solde migratoire interne de la MRC de Rimouski-Neigette de 2007 à 2013**

Source : BDSO<sup>12</sup>.

### 1.3 Les caractéristiques géophysiques du territoire

#### 1.3.1 La topographie

La MRC de Rimouski-Neigette, tout comme l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, est située dans la province naturelle des Appalaches<sup>13</sup>. La majeure partie du territoire de la MRC est recouverte de dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires (dépôt de surface), alors que le socle géologique est composé de roches sédimentaires et volcaniques. Sur le plan topographique, on retrouve un relief vallonné, comprenant généralement des pentes comprises entre 5 et 15 %. Ainsi, les pentes faibles (0 à 5 %) et les pentes fortes (de plus de 15 %) sont plutôt rares.<sup>14</sup>

Lorsque l'on analyse le territoire d'un point de vue topographique et biophysique, on identifie trois régions physiques déterminant la localisation des activités économiques et de la population soit : la région des basses terres du Saint-Laurent, la région du plateau appalachien nord et la région des hautes terres et le plateau appalachien sud.

<sup>12</sup> Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. En ligne :

[http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken2123\\_navig\\_niv\\_3.page\\_niv3?p\\_iden\\_tran=REPERMY5E4717115739621304Ss0.&p\\_lang=1&p\\_id\\_sectr=499](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken2123_navig_niv_3.page_niv3?p_iden_tran=REPERMY5E4717115739621304Ss0.&p_lang=1&p_id_sectr=499) (consultée le 26 avril 2016).

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec, *Le Québec statistique*, 60<sup>e</sup> édition, s.l., Bureau de la statistique du Québec, Les publications du Québec, 1995, p.131.

<sup>14</sup> Francine Chénard, et collab., *Le cadre écologique de référence de la MRC de Rimouski-Neigette*, s.l., Gouvernement du Québec, avril 1985, p. 6.

#### **1.3.1.1 La région des basses terres du Saint-Laurent**

Cette région correspond à la plaine littorale du Saint-Laurent. Son relief est formé de longues terrasses étagées s'étendant parallèlement sur une distance d'environ 10 kilomètres et dont l'altitude varie de 0 à 183 mètres. Cette bande littorale comprend une grande variété de dépôts meubles dont les principaux sont l'argile, le silt, le sable et le gravier fluvial. La présence de l'embouchure de la rivière Rimouski et du fleuve Saint-Laurent est l'élément marquant de l'hydrographie de cette région. Les potentiels relevés sont principalement associés aux activités agricoles, urbaines et touristiques, alors que les contraintes sont associées aux risques d'inondation ainsi qu'aux risques de mouvements de terrain aux abords de la rivière Rimouski et le long de la route 132 à Saint-Fabien.

#### **1.3.1.2 La région du plateau appalachien nord**

Située au sud des basses terres du Saint-Laurent, cette région s'étend sur une distance de quelque 25 kilomètres. On y retrouve un paysage composé de crêtes ondulées aux sommets arrondis séparées les unes des autres par des vallées larges et peu profondes; l'altitude varie de 200 à 300 mètres. Les fonds de vallées sont composés principalement de sable et de gravier, alors que les crêtes présentent des affleurements rocheux. La partie ouest est celle où l'on retrouve la plus grande concentration de lacs sur le territoire de la MRC, alors que le secteur est ne compte que quelques lacs. Les principaux potentiels relevés dans cette région sont de nature à favoriser les activités agricoles, forestières et récréatives (villégiature, chasse et pêche).

#### **1.3.1.3 Les hautes terres et le plateau appalachien sud**

Le relief de cette région est accidenté et les vallées sont profondes. Le plateau appalachien sud présente, de façon générale, un relief plus accidenté, des montagnes moins arrondies et des vallées plus encaissées que dans les basses terres. L'altitude varie de 250 à 500 mètres atteignant même 650 mètres à quelques endroits. C'est d'ailleurs dans cette région que l'on retrouve les plus hauts sommets de la MRC, soit le Mont Longue-Vue (Mont Lunette) situé à l'est de la municipalité de La Trinité-des-Monts qui culmine à environ 650 mètres, ainsi qu'une montagne (sans toponyme connu) située au nord du lac Huguette (TNO du Lac Huron) qui lui culmine à 600 mètres.

Les dépôts de surface de ce territoire sont beaucoup plus homogènes et composés principalement de till et d'affleurements rocheux. Les potentiels majeurs de cette région sont forestiers et récréatifs (plein air, chasse et pêche). Le relief accidenté occasionne une contrainte importante.

### 1.3.2 Les unités de paysage

D'un point de vue paysager, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est subdivisé en cinq environnements géographiques qui conditionnent l'occupation du territoire (Figure 5). De plus, la région est reconnue pour la qualité exceptionnelle de ses paysages situés le long du fleuve et dans les hauteurs des terrasses. Les activités urbaines, le tourisme et la villégiature occupent principalement cet espace littoral. Plus au sud, la plaine et les terrasses sont occupées par les activités agricoles. Enfin, le piémont, le haut-pays et le plateau forestier sont propices aux activités forestières, récréotouristiques et de villégiature ainsi qu'à une agriculture restreinte étant donné le relief et un sol mince sur roche consolidée.

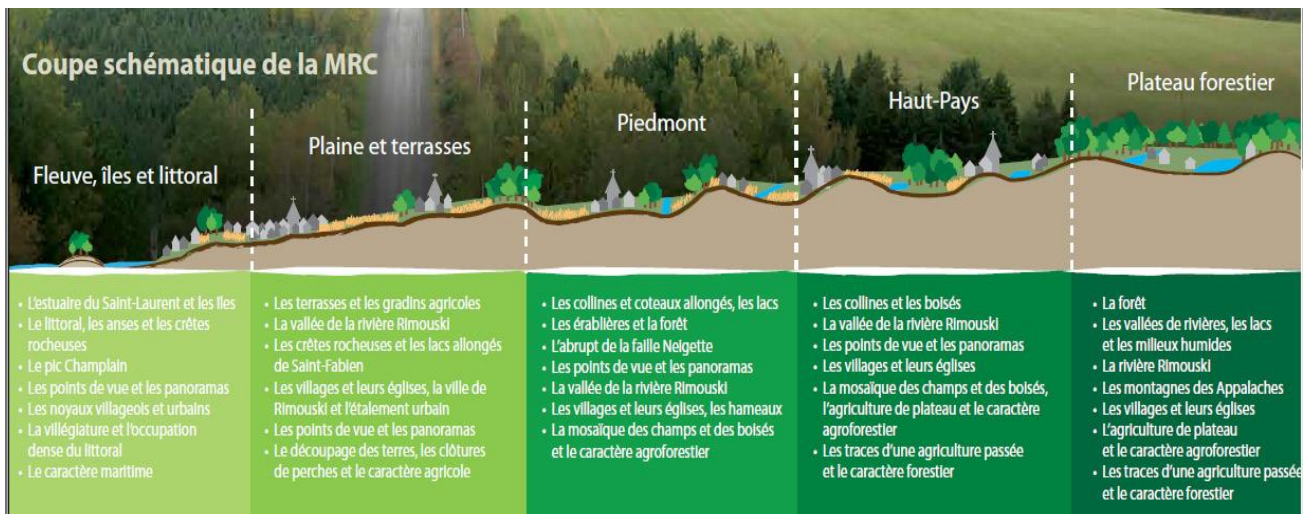


Figure 5. Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette

Source : RURALYS<sup>15</sup>.

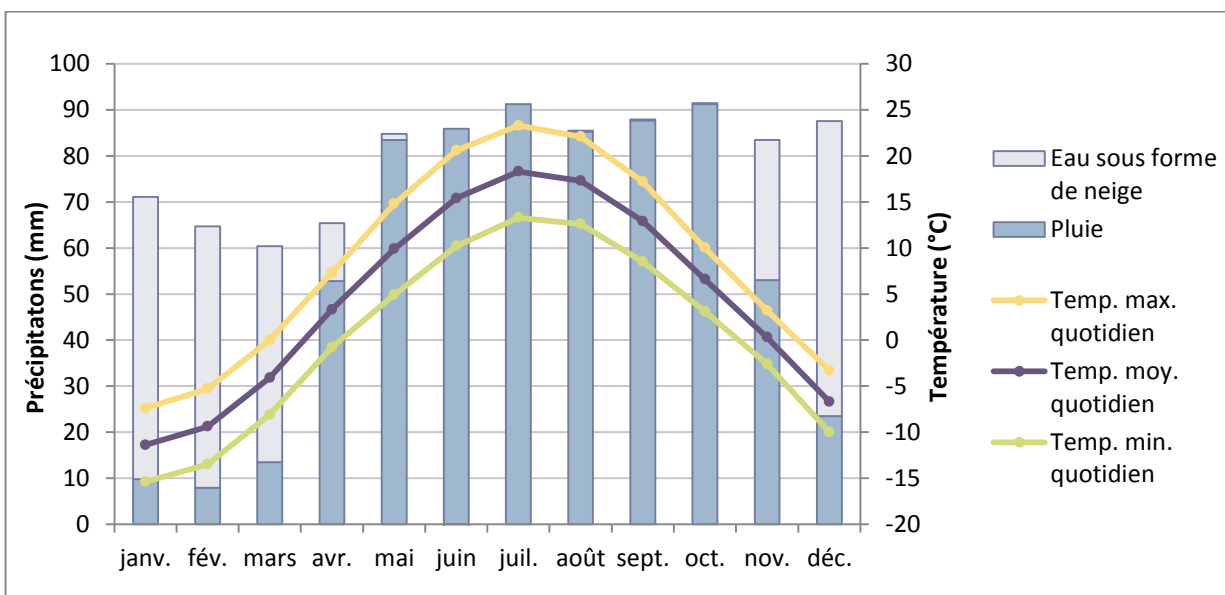
### 1.3.3 Le climat

Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette se classe dans le climat continental froid et humide puisque la température y demeure en moyenne sous le point de congélation de novembre à mars, et qu'il est marqué par des précipitations régulières tout au long de l'année<sup>16</sup>. Son été tempéré le distingue du climat nordique (au nord du Québec), avec une température supérieure à 10°C de juin à septembre (Figure 6). Le caractère continental du climat est souligné par une forte amplitude des températures entre les saisons chaudes et froides : le mercure atteint 23,3°C le jour et 13,3°C la nuit, pour une moyenne de 18,3°C en juillet. Alors qu'en janvier, il franchit -7,2°C le jour et -15,2°C la nuit, pour une moyenne de -11,2°C. Finalement, dans le secteur de Rimouski, la température annuelle moyenne est de 4,4°C (Figure 6).

<sup>15</sup>RURALYS 2010. Connaître les paysages de du Bas-Saint-Laurent. La MRC de Rimouski-Neigette. (Affiche).

<sup>16</sup>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [s.d.] normales climatiques 1981-2010 -Climat du Québec. En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/climat/normales/climat-qc.htm> (consultée le 11 avril 2016).

Basées sur les normales climatiques de la station météorologique de Rimouski<sup>17</sup>, les précipitations annuelles moyennes sont de 956,5 mm, dont plus de 70 % sous forme de pluie. La quantité de précipitations reçues est supérieure à 50 millimètres en moyenne pour tous les mois et dépasse les 80 millimètres de mai à octobre. La quantité abondante de neige reçue constitue une particularité de ce climat : les précipitations annuelles sous forme de neige totalisent en moyenne 273,5 cm.



**Figure 6. Températures et précipitations pour les normales climatiques de la station de Rimouski, de 1981 à 2010**

Source : Environnement Canada<sup>18</sup>.

Par ailleurs, au Québec, il existe des indices agro-météorologiques permettant de nombreuses applications dans le secteur agricole. Ces indices agro-météorologiques sont des indicateurs qui expriment la relation entre les conditions climatologiques et le développement des végétaux. Les deux principaux groupes d'indices sont les indices thermiques et hydriques.

### 1.3.3.1 Les indices thermiques

Selon le CRAAQ (2012)<sup>19</sup>, les indices thermiques sont utilisés afin d'évaluer différents paramètres déterminants pour la culture liés à la température durant la saison de croissance. Leurs principales utilités sont :

- Éviter certains dommages causés par le froid;

<sup>17</sup> Environnement Canada. En ligne : [http://climat.meteo.gc.ca/climate\\_normals/index\\_f.html](http://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html) (consultée le 11 avril 2016).

<sup>18</sup> *Idem*

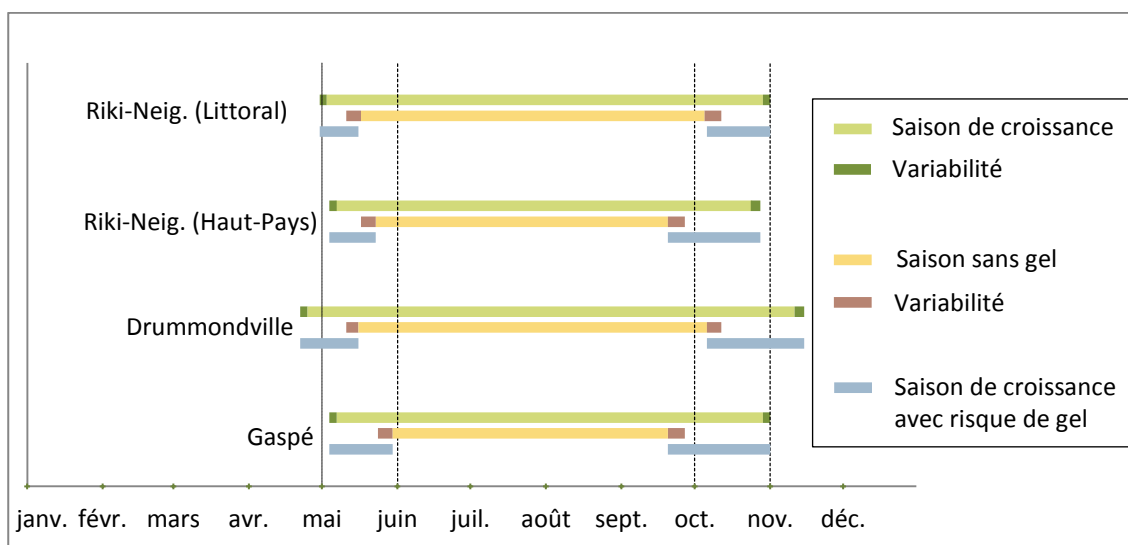
<sup>19</sup> CRAAQ 2012, indices agro météorologiques pour l'aide à la décision dans un contexte de climat variable et en évolution [PDF]. En ligne [http://www.agrometeo.org/atlas/display\\_guide/PAGRO103.pdf](http://www.agrometeo.org/atlas/display_guide/PAGRO103.pdf) (consulté le 11 avril 2016).

- Bien planifier les périodes de semis et de récolte;
- Estimer la date de certains stades phénologiques;
- Faciliter la sélection d'hybrides ou cultivars adaptés à une région donnée.

Le texte qui suit présente quatre indices thermiques soit les dates de gel, la longueur de la saison de croissance, et les degrés-jour cumulés.

→ Dates du dernier gel printanier et du premier gel automnal

La « période ou saison sans gel » est définie comme le nombre de jours entre la dernière date de gel au printemps et la première date de gel à l'automne pour une année donnée. Au sein même du territoire de la MRC, il y a une avance de sept jours en moyenne pour la date du dernier gel printanier entre la plaine du littoral et le haut-pays. En effet, sur le littoral la date moyenne du dernier gel printanier se situe entre le 11 et le 16 mai alors qu'il a lieu entre le 17 et le 23 mai dans le haut-pays (Figure 7). Or, la saison sans gel près du littoral s'apparente à celle de Drummondville, tandis que celle du haut-pays s'apparente plus à celle de Gaspé (Figure 7).



**Figure 7. Dates de gel**

Source : Atlas agroclimatique du Québec<sup>20</sup>.

→ La longueur de la saison de croissance

La longueur de la saison de croissance est associée à la période où les conditions climatiques d'une région permettent la croissance d'une culture. Elle correspond à la période où la température moyenne se maintient au-dessus d'un seuil de 5 °C pour une région donnée. Sur le littoral de la MRC, la moyenne de la longueur de la saison de croissance a été de 183 à 190

<sup>20</sup> Atlas agroclimatique du Québec. En ligne : <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas> (consulté le 31 mars 2016).

jours, ce qui représente une avance de sept jours sur la longueur de la saison de croissance observée dans le sud du territoire, soit de 175 à 182 jours (Figure 7).

À titre d'exemple, le tableau 2 renseigne sur le nombre de jours nécessaires pour atteindre la maturité physiologique de certaines cultures commerciales au Québec. Outre les autres indices agro-météorologiques, ces renseignements sont très utiles pour les producteurs quand ils doivent déterminer une culture adaptée à leur région.

**Tableau 2. Maturité des principales grandes cultures et des cultivars hâtifs de soya**

Cultures	Maturité physiologique (jours)
Blé et triticales de provende et humaine	100
Avoine nue et vêtue	98
Orge à 6 rangées et à 2 rangs	96
Canola de printemps	95
Pois sec	92
Lin oléagineux	106
Soya-cultivar hâtif (AAC Edward)	121
Soya-cultivar hâtif (Anser)	126

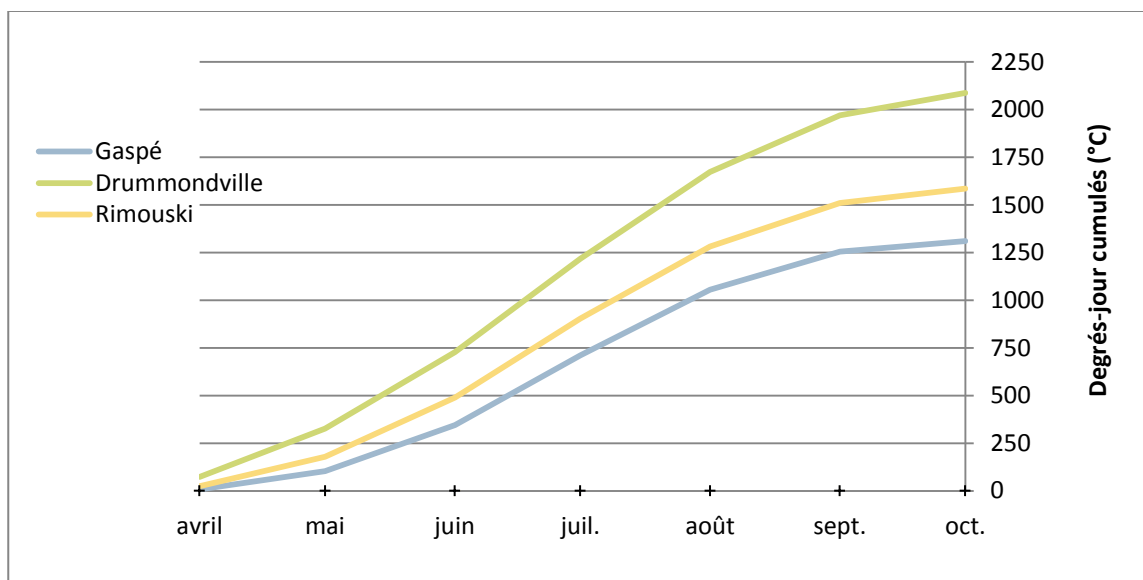
Source : CEROM<sup>21</sup>.

→ Les degrés-jours de croissance

Les degrés-jours de croissance sont une approche de cumuls thermique. Les cumuls thermiques s'utilisent dans le domaine agricole afin d'évaluer le développement des végétaux et des ravageurs durant la saison de croissance. Ces cumuls thermiques permettent de prédire le moment de certains stades de développement (stades phénologiques) importants sont atteints comme la date de floraison, la maturité pour la récolte ou le pic de population d'un insecte. Elles se divisent en deux grands groupes : les degrés-jours et les unités thermiques maïs. Seulement les degrés-jours sont présentés ici.

Les degrés-jours de croissance sont calculés en additionnant, pour une période donnée, les degrés excédents issus de la soustraction d'un seuil de croissance des cultures (ex. : 5° C) à la moyenne journalière. À la station de météorologique de Rimouski, le nombre de degrés-jours de croissance pour les normales climatiques pour la période de 1981 à 2010 a été de 1 595,5 (DJ), soit près de 280 DJ de plus que Gaspé, mais 525 DJ de moins que Drummondville (Figure 8).

<sup>21</sup> Centre de recherche sur les grains<sup>21</sup>. Guide du Réseaux Grandes Cultures du Québec, 2014. En ligne : [http://cerom.qc.ca/assets/content/docs/guides/Guide\\_RGCO\\_2015.pdf](http://cerom.qc.ca/assets/content/docs/guides/Guide_RGCO_2015.pdf) (consulté le 15 juin 2015)



**Figure 8. Comparaison des degrés-jours de croissance (avril-octobre) pour les normales climatiques, de 1981 à 2010. Température de base 5°C.**

Source : Atlas agroclimatique du Québec<sup>22</sup>.

### 1.3.3.2 Les indices hydriques

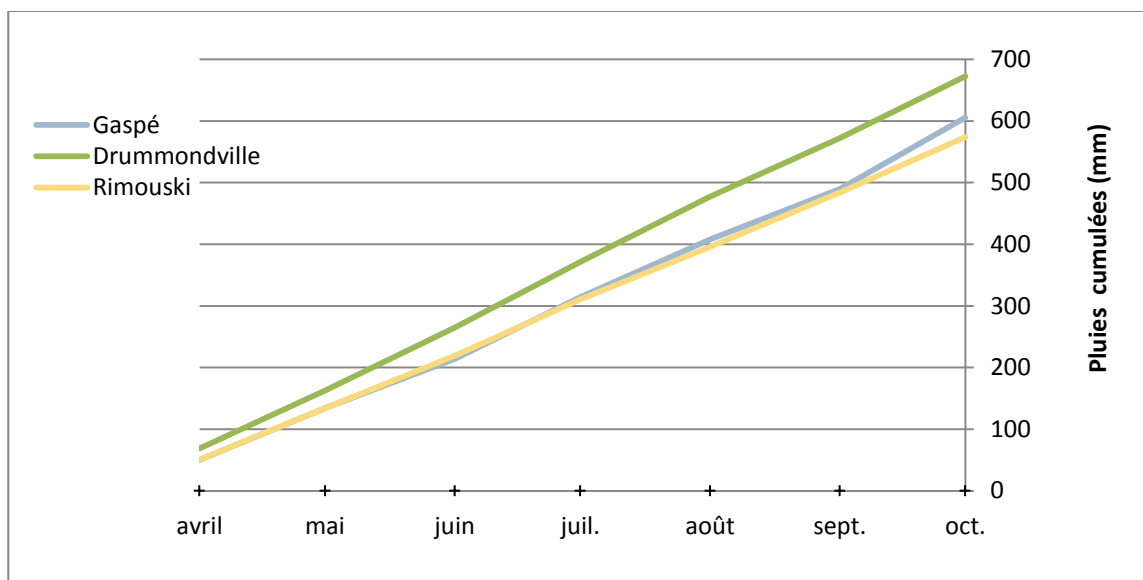
Les indices hydriques sont essentiels pour une gestion efficace de l'eau et la prévention des dommages causés aux stress hydriques durant la saison de croissance. Les besoins en drainage ou en irrigation s'évaluent par l'utilisation de ces indices. Le plus répandu est le cumul des précipitations.

→ Le cumul des précipitations

Le cumul des précipitations, sous forme de pluie, se calcule sur une base annuelle, mensuelle ou sur une période précise, comme la saison de croissance. Celle-ci s'étend d'avril à octobre.

La figure 10 illustre le cumul moyen des précipitations durant la saison de croissance. L'apport de pluie mensuel moyen est d'environ 80 mm à Rimouski pour un cumul de 574 mm pendant la saison de croissance. Finalement, on observe que l'apport d'eau à la station météo de Rimouski est inférieur à celui de Gaspé et de Drummondville qui reçoivent respectivement 606 mm et 672 mm.

<sup>22</sup> Atlas agroclimatique du Québec. En ligne : <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas> (consulté le 31 mars 2016).



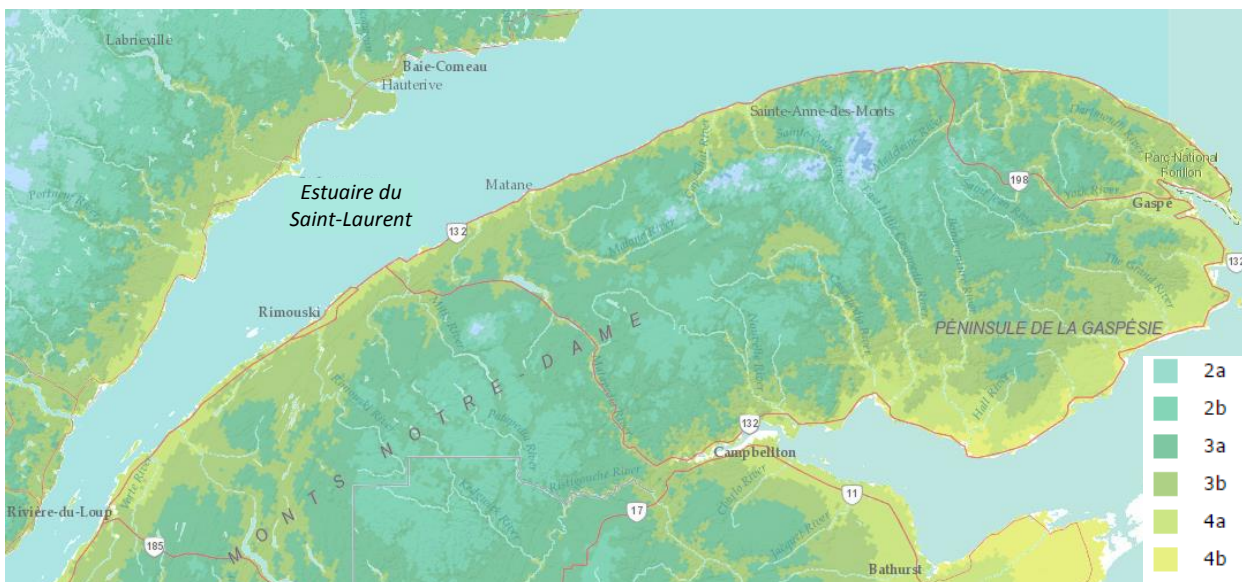
**Figure 9. Comparaison du cumul des précipitations liquides (avril-octobre) pour les normales climatiques, de 1981 à 2010**

Source : Atlas agroclimatique du Québec<sup>23</sup>.

### 1.3.3.3 Les zones de rusticité des plantes

La carte des zones de rusticité du Canada montre les classes de survie des espèces végétales selon leur adaptation aux conditions climatiques (Figure 10). La délimitation de ces classes intègre une gamme de facteurs climatiques, dont les températures hivernales minimales, la durée de la période sans gel, les précipitations estivales, les températures maximales, l'enneigement, les pluies de janvier et les vitesses maximales des vents. Or, plus la valeur de la zone est faible, plus les plantes qui y survivent sont adaptées à un climat froid et rigoureux. Le climat de la sous-zone b est plus clément que celui de la sous-zone a. La figure 9 synthétise bien l'effet des principaux facteurs physiographiques du territoire sur le climat. On note une mince bande de zone 4a qui longe l'Estuaire du Saint-Laurent et qui se prolonge à l'intérieur des vallées de rivière. Avec la prise d'altitude et l'éloignement du Saint-Laurent, la zone change rapidement au 3b avec un effet encore marqué des principales vallées. Par la suite, la prise d'altitude constitue le principal facteur de diminution de la zone de rusticité.

<sup>23</sup> Atlas agroclimatique du Québec. En ligne : <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas> (consulté le 31 mars 2016).



**Figure 10. Zones de rusticité des plantes**

Source : Agriculture et agroalimentaire Canada<sup>24</sup>

### 1.3.4 Les sols

#### 1.3.4.1 Le potentiel des terres agricoles sur le territoire (ARDA)

L'inventaire des terres du Canada (ARDA), réalisé dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, est un relevé complet catégorisant les sols canadiens selon leur aptitude pour l'agriculture<sup>25</sup>. Le relevé s'applique à l'ensemble des terres, qu'elles soient cultivées ou non.

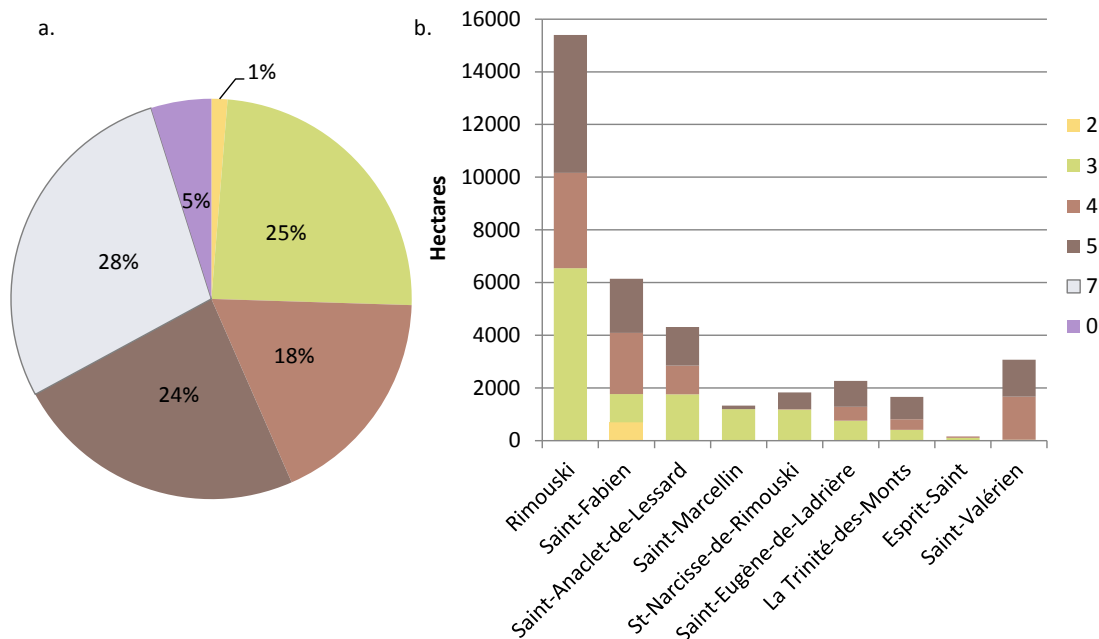
L'ARDA subdivise les sols minéraux en sept principales classes selon leurs aptitudes ou limitations en matière de production agricole. Les sols de classes 1 à 3 se prêtent aux cultures ordinaires à rendement continu, ceux de classe 4 sont de fertilité médiocre pour l'agriculture à rendement continu, ceux de la classe 5 se prêtent uniquement au pâturage permanent, à la culture permanente des herbages et du foin, ceux de la classe 6 se prêtent uniquement au pâturage naturel. Les sols et les terrains de la septième classe ne se prêtent ni à l'agriculture ni à la culture permanente des herbages. Les sols des quatre premières classes conviennent non seulement aux cultures de labour, mais aussi à la culture des plantes fourragères vivaces. Dans toutes les classes, les sols peuvent convenir à la forêt, à la faune et à la récréation. Pour les besoins du classement, les arbres fruitiers, les arbres ordinaires, les canneberges, les bleuets et les plantes d'ornement qui exigent peu ou pas de

<sup>24</sup> Agriculture et agroalimentaire Canada. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/atlas/pvga?webmap-en=78529700717d4cab81c13e9f9404ef10&webmap-fr=c1b454842d3748b0bb0807d7817d34c2> (consultée le 11 avril 2016).

<sup>25</sup> IRDA, Inventaire des terres du Canada (ARDA). En ligne : <http://www.irda.qc.ca/fr/outils-et-services/informations-sur-les-sols/inventaire-des-terres-du-canada-arda/> (consultée le 11 avril 2016).

culture n'entrent pas dans la définition des grandes cultures ordinaires ou des plantes cultivées<sup>26</sup>. Finalement, la classe O est réservée aux sols organiques. Il est à noter qu'un sol peut changer de classe lorsque des travaux modifient de façon permanente les limitations pour l'agriculture.

La carte 2 présente la classification des sols de la MRC en zone agricole. Les catégories présentant le meilleur potentiel agricole (2 à 4) occupent près de la moitié de la zone alors que la catégorie 5 en couvre le quart (Figure 11a). Les sols de classe 5 comportent des facteurs limitatifs sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture des plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration. Les catégories 1 et 6 ne sont pas présentes, tandis que la catégorie sept occupe un peu plus du quart du territoire (Figure 11a). Il est à noter qu'à l'extérieur de la zone agricole, la classe 7 est dominante sur le territoire et occupe environ les trois quarts de la surface.

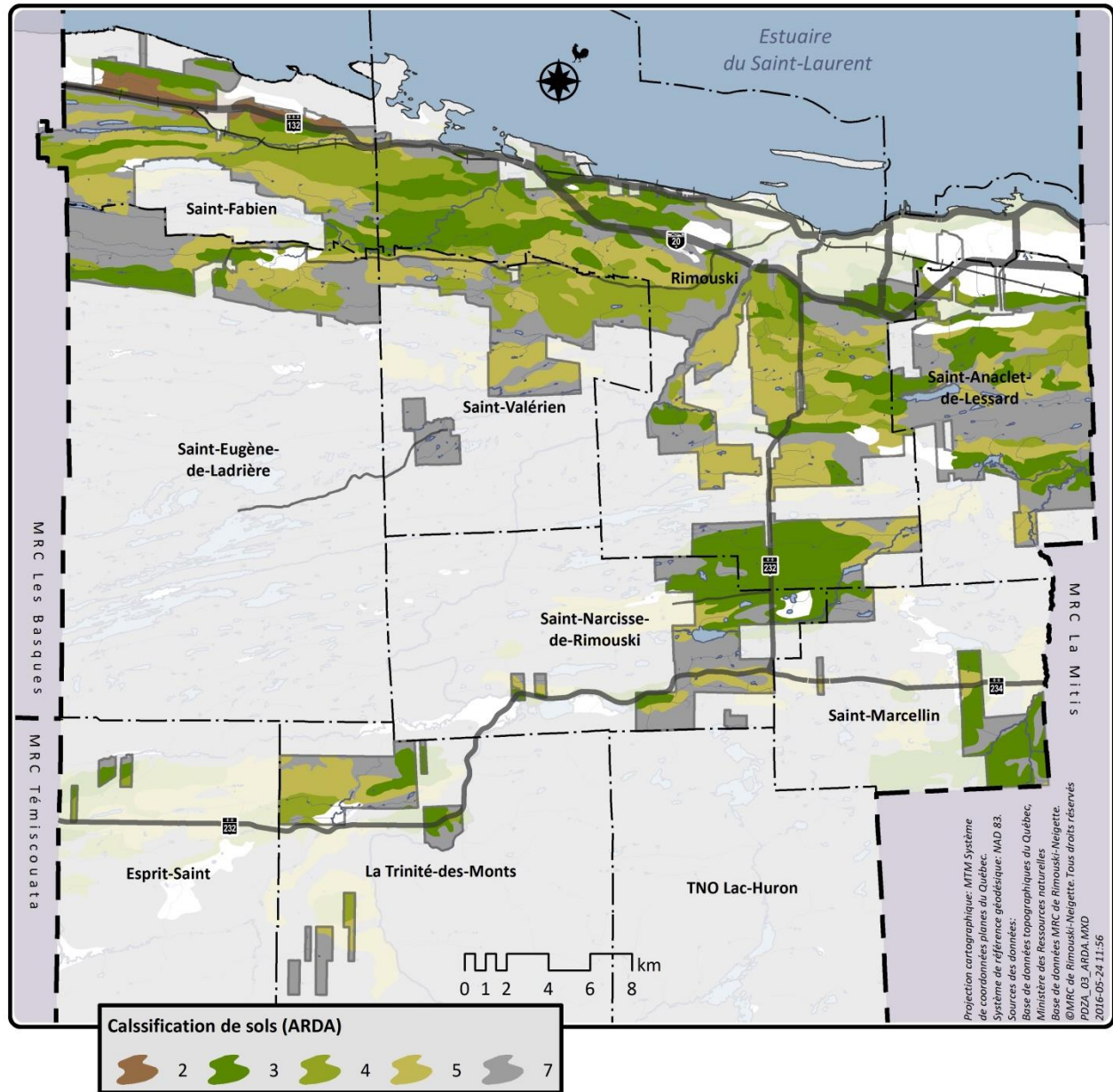


**Figure 11. Répartition de la catégorie de sol (ARDA) en zone agricole. a : Taux (%) de la catégorie de sol pour la zone agricole. b : Répartition de la catégorie de sol cultivable par municipalité (ha).**

Source : IRDA<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Inventaire des terres du Canada (ARDA). Description des classes et des sous-classes. En ligne : [http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc\\_classe\\_arda.pdf](http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf) (consulté le 11 avril 2015).

<sup>27</sup> Institut de recherche et de développement en agroenvironnement 1965. Potentiel des sols (ARDA) d'après l'Inventaire des Terres du Canada du Ministère de l'Environnement du Canada.



**Carte 2. Classification (ARDA) de sols de la MRC de Rimouski-Neigette**

Dans la municipalité de St-Fabien, l'on retrouve les seules terres de la classe 2 de la zone agricole de la MRC (Figure 11b). C'est dans les trois municipalités côtières que l'on retrouve le plus d'hectares de terres dans les classes 2 et 3 (Figure 11b). Or, la bande littorale de la MRC, en plus d'avoir un climat légèrement plus favorable à l'agriculture, contient les meilleures terres agricoles.

## 1.4 L'utilisation du sol

### 1.4.1 Les grandes affectations du territoire

L'affectation forestière est dominante sur le territoire avec une superficie de 2102,2 kilomètres carrés (75,7 % du territoire de la MRC), tandis que les affectations récréatives, urbaines et rurales totalisent respectivement 56,7, 48,7 et 7,3 kilomètres carrés (Tableau 3). La zone agricole protégée en vertu de la loi et établie par décret du gouvernement comprenait 539,4 km<sup>2</sup> au 31 mars 2015<sup>28</sup>. Ces terres sont situées dans l'affectation agricole qui couvre une étendue de 543,9 kilomètres carrés, soit environ 20 % du territoire de la MRC.

Les municipalités qui possèdent le plus de superficies en sol agricole sont la ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. Ensemble, ces municipalités contiennent plus de la moitié de la zone agricole (Tableau 3). Les fusions municipales de localités plus rurales comme Mont-Label, Sainte-Blandine et Le Bic auront transformé la ville de Rimouski en un pôle agricole d'importance pour la MRC. À elle seule, elle contient plus du tiers de la zone agricole (Tableau 3).

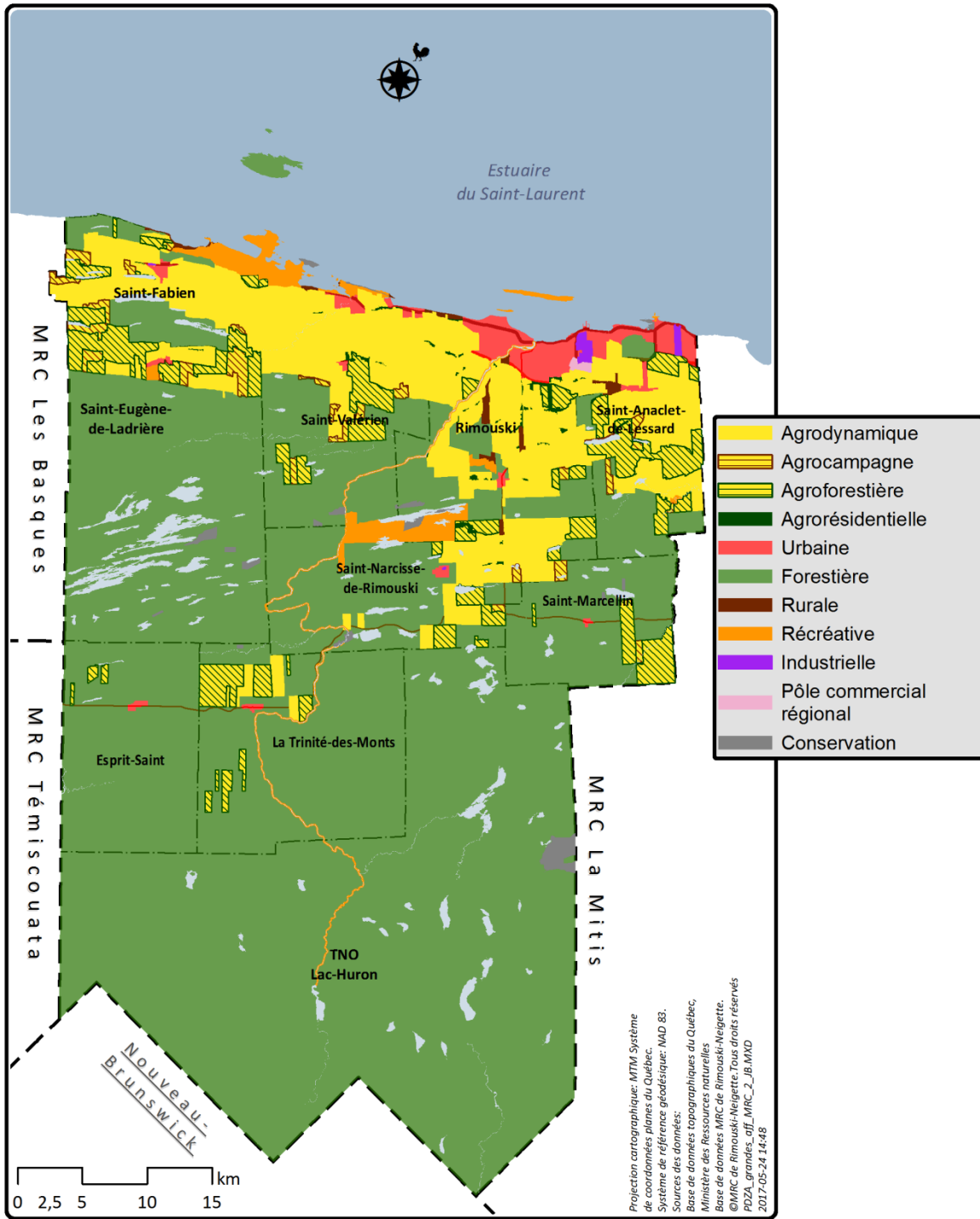
**Tableau 3. Superficies des grandes affectations du territoire par municipalité**

Municipalité	Superficie (km <sup>2</sup> )							
	Agricole	Forestière	Récréative	Urbaine	Conservation	Rurale	Industrielle	Pôle commercial régional
Rimouski	<b>194,9</b>	67,4	27,7	41,3	2,9	4,8	3,5	1,2
St-Anaclet-de-Lessard	<b>88,8</b>	36,7	0,3	1,7	-	1,7	-	-
St-Fabien	<b>77,3</b>	37,1	8,2	1,6	-	0,9	0,1	-
St-Valérien	<b>49,3</b>	94,3	2,9	0,4	0,9	-	-	-
St-Eugène-de-Ladrière	<b>47,7</b>	304,0	1,1	0,8	2,5	-	-	-
St-Narcisse-de-Rimouski	<b>36,2</b>	122,2	10,4	1,0	0,8	-	-	-
La Trinité-des-Monts	<b>27,7</b>	208,8	3,7	0,8	-	-	-	0,1
St-Marcellin	<b>19,9</b>	100,7	-	0,4	-	-	-	-
Esprit-Saint	<b>2,1</b>	167,7	-	0,8	-	-	-	-
TNO du Lac Huron	-	964,2	2,3	-	5,8	-	-	-
MRC de Rimouski-Neigette	543,9	2 103,2	56,7	48,7	12,9	7,3	3,6	1,4

Source : MRC de Rimouski-Neigette<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> CPTAQ, Annexe statistique. En ligne : [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap\\_annuel2014-2015/contenu/pdf/14\\_tableau\\_MRC.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2014-2015/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf) (consulté le 11 avril 2016).

<sup>29</sup> Schéma d'aménagement et de développement révisé, 2009. MRC de Rimouski-Neigette<sup>29</sup>



Carte 3. Les grandes affectations sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

#### 1.4.2 L'aire d'affectation agricole

À partir de cette section et pour l'ensemble du document, l'unité de mesure pour les surfaces est l'hectare. Le facteur de conversion du kilomètre<sup>2</sup> à l'hectare est X 100.

Exemple : Taille de la zone agricole :  
549.3 km<sup>2</sup> = 54 930 ha

La création de la zone agricole, appelée communément la zone verte, remonte à l'adoption par le Gouvernement du Québec du Décret 1616-81 qui est entré en vigueur le 19 juin 1981. Ce décret visait notamment à déterminer les limites de la région agricole désignée sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, en accord avec la *Loi sur la protection du territoire agricole* de 1978.

En 1981, la zone agricole de la MRC de Rimouski-Neigette s'étendait sur 53 202 hectares. Au fil des années, des demandes d'inclusion et d'exclusion ont été soumises à la Commission de protection du territoire agricole. Les variations les plus significatives de la zone agricole sont survenues principalement au début des années 1990, lors des demandes d'ajustement des limites des périmètres d'urbanisation des différentes municipalités de la MRC. Quelque 1430 hectares de terre avaient alors été retirés. Par ailleurs, au cours des dernières années, des exclusions ont aussi été acceptées par la Commission pour des portions du territoire ne possédant pas de véritable vocation agricole. C'était le cas du secteur du plateau à Saint-Fabien-sur-Mer et d'un secteur para-industriel à proximité des étangs d'épuration de l'ancienne municipalité du Bic. En contrepartie, des demandes d'inclusion ont aussi été déposées pour favoriser l'agrandissement d'entreprises agricoles. La superficie des secteurs à inclure dans la zone agricole a été deux fois plus importante que la superficie des secteurs à exclure. À noter que depuis 2007, la superficie totale de la zone agricole est déterminée à l'aide de la géomatique, ce qui amène une plus grande précision sur les données.

Aujourd'hui, la zone agricole couvre 54 930 hectares. Au sein même de cette zone agricole, il y a quatre aires d'affectation distinctes, soit : « agrodynamique », « agroforestière », « agrocampagne » et « agrorésidentielle ».

**L'affectation agrodynamique** correspond à des secteurs possédant de nombreuses fermes actives sur des propriétés de moyennes et de grandes superficies. On retrouve aussi à cet endroit la présence de sols de bonne qualité (classes 3 à 5), une prédominance de champs cultivés ou en jachère et des terres possédant une bonne valeur foncière. L'affectation agrodynamique couvre une superficie approximative de 37 000 hectares, soit 68 % de la superficie de la zone agricole en 2010.

**L'affectation agroforestière** se distingue par la prédominance de lots boisés par rapport aux champs cultivés et par la possibilité de construire de nouvelles résidences sur des propriétés vacantes de plus de 20 hectares, c'est-à-dire sur des unités foncières où il n'y a pas d'immeuble servant à des fins résidentielles. Les aires d'affectation agroforestière se caractérisent aussi par la présence en plusieurs endroits de pentes fortes (pentes de plus de 15 %), par des sols moins productifs pour l'agriculture (classes 4 à 7), ainsi que par une

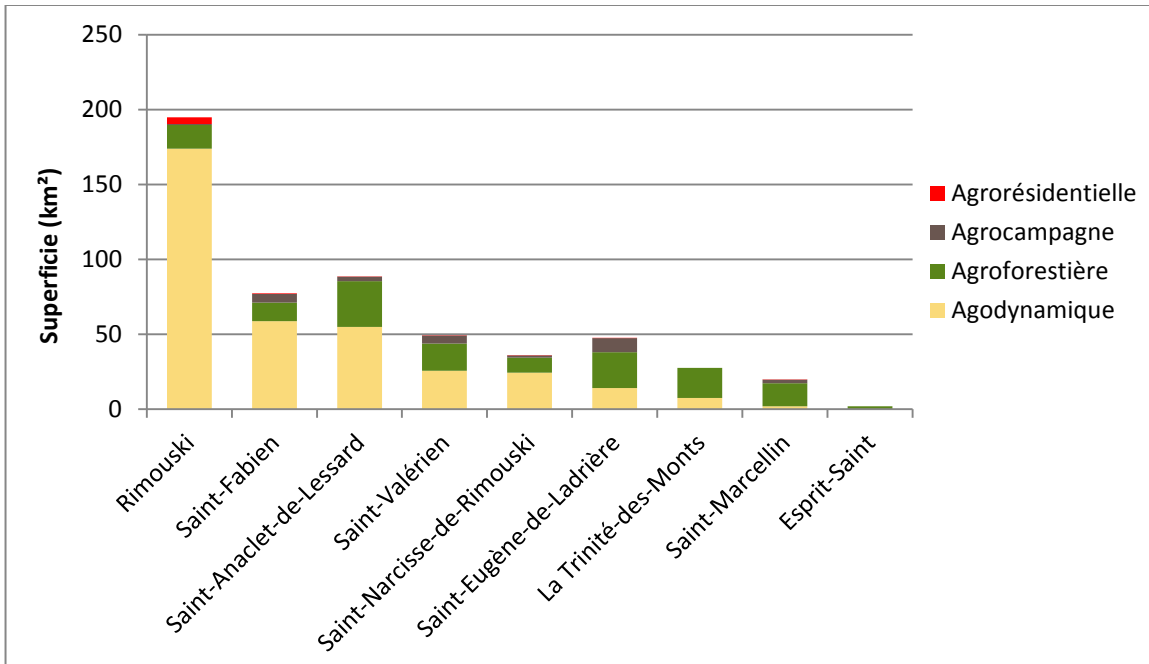
rareté du nombre de fermes de production animale d'envergure et par l'apparition fréquente de terres en friche. En termes quantitatifs, l'affectation agroforestière couvre une superficie de 14 844 hectares, soit environ 27 % de la zone agricole.

**L'affectation agrocampagne** est relativement similaire à l'affectation agroforestière. Toutefois, celle-ci se démarque par la présence de terres agricoles relativement morcelées et par la possibilité de construire de nouvelles résidences sur des propriétés vacantes de plus de 5 hectares. Les aires d'affectation agrocampagne se distinguent par la prédominance de lots boisés comparativement aux champs cultivés, par la présence en plusieurs endroits de pentes fortes (pentes de plus de 15 %), par des sols avec des limitations pour l'agriculture (classes 4 à 7), par une rareté du nombre de fermes de grandes superficies et par l'apparition fréquente de terres en friche. En termes quantitatifs, l'affectation agrocampagne couvre seulement 5 % de la zone agricole, ce qui correspond à une superficie de 2 661 hectares. Les zones d'affectation agroforestière et agrocampagne peuvent favoriser l'implantation d'exploitations agricoles ayant une petite production.

**L'affectation agrorésidentielle** réunit plusieurs lieux où l'on peut observer des concentrations de bâtiments résidentiels à travers lesquels on retrouve des terrains vacants qui sont enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Cette aire d'affectation correspond aux « îlots agricoles déstructurés » identifiés dans le cadre du volet 1 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dont la vocation fut modifiée d'agricole à résidentielle. Cette affectation occupe une superficie estimée à quelque 552 hectares, soit 1 % de la zone agricole. Quelque 57 aires agrorésidentielles avec et sans morcellement sont identifiées au schéma d'aménagement et de développement, permettant la construction d'environ 187 nouvelles résidences.

La carte 4 montre également la zone d'exclusion de production porcine. La production porcine y est interdite, principalement afin de protéger les ressources hydriques.

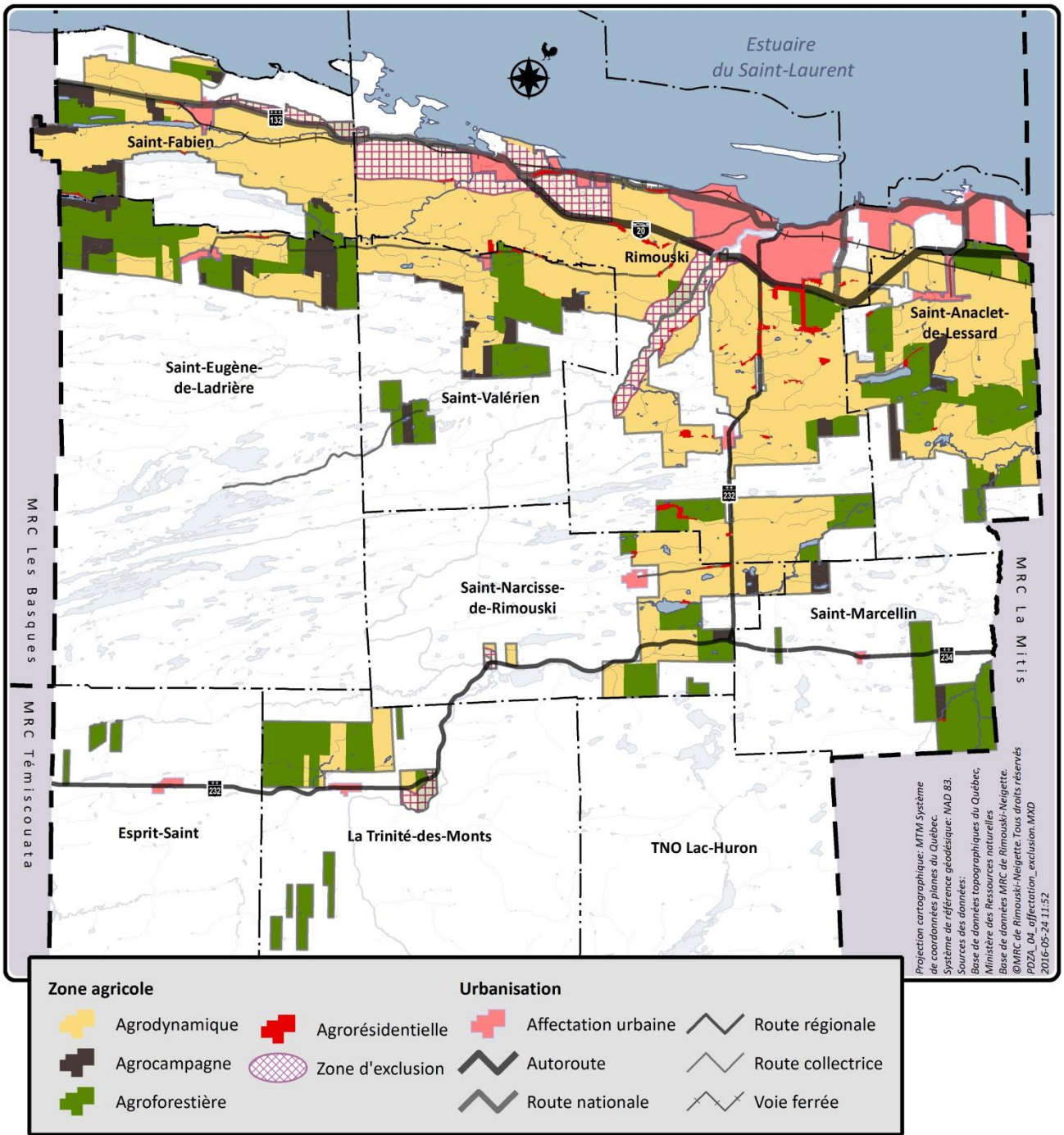
La distribution des différentes affectations agricoles dans les municipalités suit un gradient nord-sud alors que les municipalités côtières ont un ratio élevé de zone agrodynamique, tandis que les municipalités du haut-pays ont un ratio élevé de zone agroforestière. Pour sa part, la ville de Rimouski contient presque autant de terres en zone agrodynamique que la somme des autres municipalités (Figure 12).



**Figure 12. Types d'affectation agricole par municipalité**

Source : MRC de Rimouski-Neigette<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Schéma d'aménagement et de développement révisé, 2009. MRC de Rimouski-Neigette<sup>30</sup>.

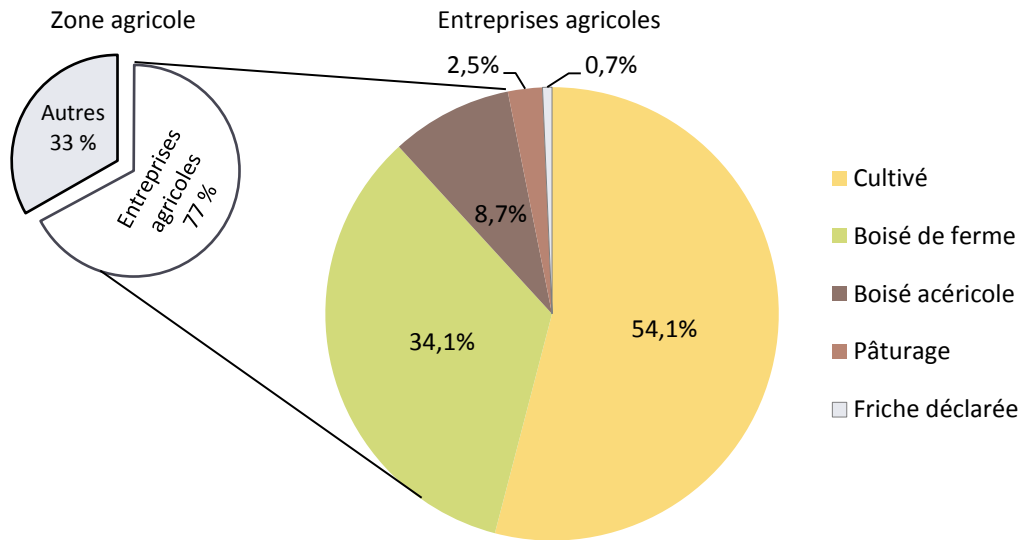


Carte 4. Zone d'affectation agricole de la MRC de Rimouski-Neigette

### 1.4.3 Les activités en zone agricole

Les entreprises agricoles occupent près des deux tiers de la zone agricole, soit plus de 36 000 hectares. Plus de la moitié des terres possédées par des entreprises agricoles sont déclarées comme étant cultivées, près du tiers sont sous couvert d'un boisé de ferme. Près de 9 % des surfaces sont occupés par des boisés acéricoles et 2,5 % sont en pâturage. Selon la déclaration des agriculteurs, seulement 0.7 % de leurs terres serait en friche (Figure 13).

Enfin, outre les 57 aires agrorésidentielles, certaines activités ponctuelles sont présentes en zone agricole. On y trouve notamment une scierie à Saint-Fabien ou encore une fonderie, une entreprise de béton préparé et une usine d'asphalte sur le territoire de la ville de Rimouski.



**Figure 13. Utilisation de la zone agricole par les entreprises enregistrées en 2010**

Source: MAPAQ<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

## 2 Le portrait agricole

---

En 2011, la MRC de Rimouski-Neigette possédait 12 % des entreprises agricoles régionales<sup>32</sup> et accaparait 13 % des revenus agricoles<sup>33</sup> selon le recensement agricole de Statistique Canada. Dans la prochaine section sont présentées les caractéristiques des entreprises agricoles selon un mode d'agriculture traditionnelle. Sur le territoire de la MRC, les productions agricoles sont fort diversifiées, on en distingue deux grands groupes soit les productions animales et les productions végétales qui font l'objet d'une analyse plus détaillée dans ce portrait agricole. Par ailleurs, il existe aussi un autre mode d'agriculture qui est celle de l'agriculture biologique (exempte de produits de synthèse) qui s'est développée depuis au moins ces vingt dernières années dans la région. Celle-ci sera aussi examinée dans le cadre de ce portrait. L'ensemble de ces activités agricoles a des retombées économiques appréciables dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Les données statistiques agricoles qui suivent sont principalement issues de deux sources, soit Statistique Canada et les fiches d'enregistrement du MAPAQ. Pour détenir une exploitation agricole enregistrée au MAPAQ, il est nécessaire de générer un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$. Pour Statistique Canada, une ferme de recensement est une exploitation dont les produits sont destinés à la vente, sans un seuil minimum. Les données de Statistique Canada concernent donc plus d'entreprises agricoles que celle du MAPAQ.

### 2.1 Le contexte général

#### 2.1.1 La superficie et occupation des terres

On note un déclin du nombre de ferme possédée sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette entre 2001 et 2011. Pendant cette période, le nombre de fermes est passé de 290 à 251 (-13.4 %) (Tableau 4). Pour la même période, la superficie en hectare est passée de 38 713 à 36 141 (-6.6 %) avec une baisse marquée entre 2006 et 2011. La possession des terres par les agriculteurs demeure le mode d'occupation dominant et sa fluctuation donne le ton à la moyenne de la MRC. Entre 2001 et 2011, la location des terres aux gouvernements connaît un recul important tandis que 85,3 % des fermes abandonnent cette pratique. Le métayage, une pratique déjà marginale en 2001, disparaît de la MRC en 2011. Finalement, seulement la superficie des terres louée à d'autres agriculteurs est en hausse (5,5 %) tandis que le nombre de fermes qui ont recours à cette pratique a diminué (-4 %) (Tableau 4).

---

<sup>32</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 004-0200 - Recensement de l'agriculture, fermes classées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), aux 5 ans (nombre), CANSIM (base de données). (site consulté : 2015-03-05)

<sup>33</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 004-0233 - Recensement de l'agriculture, fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux dans l'année précédant le recensement, aux 5 ans (nombre de fermes déclarantes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté : 2015-03-05)

**Tableau 4. Modes d'occupation des terres**

Modes d'occupation des terres	2001 <sup>34</sup>		2006 <sup>35</sup>		2011 <sup>36</sup>		Évolution 2001-2011 (%)	
	Nb de fermes	Superficie (ha)	Nb de fermes	Superficie (ha)	Nb de fermes	Superficie (ha)	Nb de fermes	Sup. (ha)
Possédées	270	32 153	245	32 458	233	30 207	↓ 14	↓ 6
Louées des gouv.	136	6 360	15	-	20	1 446	↓ 85	↓ 77
Louées des autres	107	4 734	100	4 978	92	4 995	↓ 14	↑ 6
Métayage	5	28	2	-	0	0	↓ 100	↓ 100
Autres arrangements	N/A	N/A	13	430	9	277	-	-
Exploitées par d'autres	N/A	N/A	N/A	N/A	29	783	-	-
<b>Total<sup>a</sup></b>	<b>290</b>	<b>38 713</b>	<b>260</b>	<b>38 690</b>	<b>251</b>	<b>36 141</b>	<b>↓ 13</b>	<b>↓ 7</b>

<sup>a</sup> Une ferme peut avoir plusieurs modes d'occupation des terres. Le total ne correspond donc pas à la somme des lignes.

Au niveau de la taille des fermes, le tableau 5 montre qu'entre 2001 et 2011, il y a eu une diminution du nombre de fermes de taille moyenne (-66 fermes) au profit des fermes de grande taille (+17 fermes). Toutefois, le nombre de fermes de petite taille augmente légèrement + 6 fermes.

**Tableau 5. Évolution de la superficie agricole totale des fermes de 2001 à 2011**

	Superficie (Ha)	Nombre de fermes			Évolution	
		2001	2006	2011	2001-2011 (%)	
<b>Petite</b>	< 4.05	10	14	13	↑	30
	4.5 – 27.92	33	22	36	↑	9
<b>Moyenne</b>	28.3 - 52.2	41	35	31	↓	24
	52.6 – 72.4	17	14	16	↓	6
	72.8 – 96.7	23	23	24	↑	4
	97.1 – 161.5	70	55	45	↓	36
	161.9 – 226.2	64	48	33	↓	48
<b>Grande</b>	226.6 – 307.2	23	23	25	↑	9
	307.6 – 452.8	6	16	14	↑	133
	453.2 – 647.1	5	8	12	↑	140
	<b>Total</b>	294	260	251	↓	15

Source : Statistique Canada<sup>37</sup>.

<sup>34</sup> Statistique Canada, 2001

<sup>35</sup> Statistique Canada, 2011. Tableau 004-0204 : Recensement de l'agriculture, mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres, aux cinq ans.

<sup>36</sup> Statistique Canada, 2006. Recensement de l'agriculture : Données sur les exploitations et exploitants agricoles. No. 95-629-XWF au catalogue.

<sup>37</sup> Statistique Canada. Recensements de l'agriculture de 2001 et de 2011.

Il apparaît que la MRC n'échappe pas à la tendance mondiale de diminution du nombre de fermes au profit de la taille des fermes. Malgré cela il est possible de croire qu'il existe un intérêt grandissant pour les petites productions. Une étude plus poussée permettrait d'identifier comment l'évolution du nombre et de la taille des fermes affecte la diversité de la production sur le territoire de la MRC.

#### **2.1.1.1 Les terres agricoles dévalorisées (TAD)**

Le *Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018* identifie différents axes d'intervention, notamment la remise en production des terres agricoles dévalorisées (TAD) de la région. La partie qui suit présente un bref résumé de l'inventaire et de la caractérisation des TAD réalisé par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TACBBSL) et ces nombreux partenaires régionaux<sup>38</sup> en 2015.

À l'échelle de la MRC et en regard à l'ensemble des terres cultivées, les TAD représentent 1.6 % de la superficie. C'est toutefois à Saint-Anaclet-de-Lessard et à Rimouski que l'on retrouve les plus importantes surfaces de TAD avec respectivement 201 ha et 112 ha.

Près du trois tiers des TAD sont sous couvert herbacé, ce qui favorise la remise en culture versus les TAD sous couvert arbustif ou arborescent qui nécessite plus d'effort pour la remise en culture.

Six TAD sur dix sont considérés de comme « petite » avec une superficie de 10 ha et moins. En contrepartie, 5 blocs de TAD de plus de 20 ha ont été identifiés. La TACBBSL souligne l'importance des grandes terres étant donné leurs forts potentiels et leur effet structurant sur l'occupation du territoire, mais elle incite également à la réflexion sur la dynamisation des petites parcelles agricoles dans notre contexte régional.

Lorsque caractérisé selon le potentiel ARDA (voir section 2.3.4) il est constaté que près du trois quart de TAD sont classés 3 à 5. Parmi ces terres, si l'on retient que les parcelles sous couvert herbacé, il s'agit de près de 50 % des TAD. Ensemble, les résultats au niveau du potentiel des terres et de leur stade d'évolution sont perçus par la TACBBSL comme un contexte propice à la remise en culture de ces TAD.

Une classification multicritère des TAD montre que 40 % de ceux-ci ont un potentiel de remise en production élevé à très élevé. La grande majorité de ces terres sont situées à Rimouski et à Saint-Anaclet-de-Lessard.

---

<sup>38</sup> Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2015. Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de Rimouski-Neigette, Volume 1. 54 p.

Finalement, dans son rapport, la TACBBSL formule quelques recommandations dont :

- Valider certaines données, notamment en regard au potentiel agricole.
- Mettre à jour les données sur la distribution et l'état des TAD.
- Sonder les propriétaires des SAD pour connaître leurs intentions envers leurs TAD (prioriser les propriétaires de TAD de 10 ha et plus).

### 2.1.2 Les évaluations foncières agricoles

En janvier 2015, on comptait 1053 unités d'évaluation du secteur agricole dans la MRC de Rimouski-Neigette, ce qui représente 4 % de l'ensemble des unités d'évaluation du territoire (Tableau 6). La valeur foncière imposable des terrains, bâtiments et immeubles du domaine de l'agriculture équivaut à 242 millions \$. Cela représente 2.6 % de la valeur foncière imposable totale dans la MRC.

**Tableau 6. Valeurs foncières des unités d'évaluation agricoles, MRC de Rimouski-Neigette (2015)**

Municipalités	Nombre d'unités d'évaluation			Valeur foncière imposable (M\$)		
	Agricole	Toutes catégories	% agr.	Agricole	Toutes catégories	% agr.
Rimouski	358	18 901	2		8 230,0	1
St-Anaclet-de-Rimouski	141	1 622	9	29,7	386,2	8
St-Valérien	86	980	9	25,8	136,6	19
St-Fabien	147	1 766	9	25,4	284,7	9
St-Narcisse-de-Rimouski	75	1 094	7	21,2	162,9	13
St-Eugène-de-Ladrière	105	434	24	18,5	84,6	22
La Trinité-des-Monts	52	325	16	12,1	35,6	34
St-Marcellin	50	650	8	4,6	79,9	6
Esprit-Saint	25	364	9	3,7	36,6	10
TNO du Lac-Huron	10	197	5	0,9	14,7	6
<b>MRC</b>	<b>1 049</b>	<b>26 333</b>	<b>4</b>	<b>242,2</b>	<b>9 451,9</b>	<b>3</b>

Source : MRC de Rimouski-Neigette<sup>39</sup>.

Toutefois, ce taux varie fortement d'une municipalité à l'autre. La ville de Rimouski possède une économie urbaine diversifiée et les immeubles agricoles ne représentent que 1,2 % de la valeur foncière totale. La ville concentre néanmoins 2/5 de la valeur foncière agricole de la MRC. Le portrait est tout autre dans le haut pays où l'agriculture occupe une plus grande part de la valeur foncière totale. Prises à part, les valeurs foncières agricoles des huit autres municipalités rurales comptent en moyenne pour 15 % de leur valeur foncière totale.

<sup>39</sup> MRC de Rimouski-Neigette. *Sommaires du rôle d'évaluation foncière, 2015.*

### 2.1.3 Le marché des terres agricoles dans la MRC

La financière agricole identifie les principaux facteurs influençant les conditions locales d'offre et de demande. Parmi ces facteurs, l'on retrouve notamment l'usage des terres, leur localisation, les caractéristiques spécifiques du sol, leur état général, leur accessibilité et la proximité des marchés et des autres terres que possède l'acheteur<sup>40</sup>.

Les **terres en culture** sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiments. Ceci exclut pâturage, vergers, érablière et boisés.

Les **terres agricoles** regroupent les terres en cultures en plus des usages mentionnés plus haut.

Parmi les régions administratives du Québec (excluant Montréal, le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et la Gaspésie les Îles), le Bas-Saint-Laurent est à l'avant-dernier rang en regard au prix moyen des **terres en culture** et des **terres agricoles** transigées<sup>41</sup>. En 2014 la valeur moyenne des terres en culture et des terres agricoles étaient respectivement 15 657 \$/ha et 12 113 \$/ha au Québec et 3 583 \$/ha et 3 152 \$/ha au Bas-Saint-Laurent (Figure 14). On peut donc affirmer que les terres en culture et les terres agricoles du Bas-Saint-Laurent sont environ quatre fois moins dispendieuses que la moyenne nationale.

Il n'existe à ce jour aucune compilation du prix des terres à l'échelle de la MRC. Toutefois, la financière agricole identifie les principaux facteurs influençant les conditions locales d'offre et de demande. Parmi ces facteurs, l'on retrouve notamment l'usage des terres, leur localisation, les caractéristiques spécifiques du sol, leur état général, leur accessibilité et la proximité des marchés et des autres terres que possède l'acheteur<sup>42</sup>. On peut donc s'attendre à une grande variabilité interrégionale des prix à l'hectare, suivant deux principaux gradients. L'un est-ouest avec une augmentation du prix vers l'ouest et l'autre nord-sud avec une augmentation des prix vers le nord, en direction de la plaine côtière.

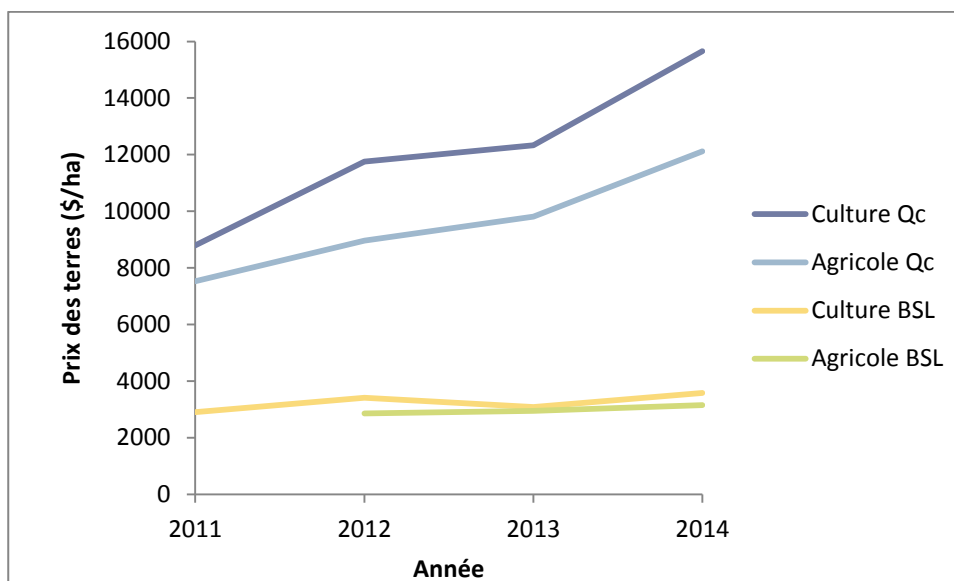
Néanmoins, le Bas-Saint-Laurent n'échappe pas à la tendance nationale d'augmentation des prix des terres agricoles, mais le phénomène est beaucoup moins marqué (Figure 14). En effet, entre 2011 et 2014, le prix moyen des terres en culture au Québec a augmenté de 78 % tandis qu'au BSL, elles ont augmenté de 23 % (Figure 14). Selon La Financière agricole du Québec, l'augmentation marquée du prix moyen des terres au Québec s'explique en partie par un plus grand nombre de transactions de terre enregistrée en Montérégie, en Lanaudière et les Laurentides, où les valeurs moyennes à l'hectare sont généralement plus élevées.

Le faible prix des terres au BSL peut être perçu comme un facteur positif pour la relève agricole, car il permet un accès à la propriété. Il est à présent inconnu si ces faibles prix à l'hectare peuvent être utilisés comme levier pour attirer une relève provenant de l'extérieur de la région.

<sup>40</sup> La Financière agricole. Bulletin Transac-TERRE, Édition 2015 [En ligne] <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2015.pdf> (consulté le 10 mai 2016).

<sup>41</sup> Idem

<sup>42</sup> Idem



**Figure 14. Variation du prix des terres en culture et des terres agricoles de 2011 à 2014 (province de Québec et région du BSL)**

Source : La Financière agricole<sup>43</sup>.

#### 2.1.4 Les revenus agricoles

Le tableau 7 présente les données sur le revenu agricole par municipalité dans la MRC de Rimouski-Neigette. D'abord, les revenus générés par les productions agricoles ont rapporté 55,6 millions \$ en 2010 sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (Tableau 8). Les revenus agricoles ont augmenté de 58 % entre 2000 et 2010, tandis qu'on a observé une baisse de 14 % du nombre d'entreprises. C'est dans les trois municipalités côtières que l'on observe la plus grande diminution d'entreprise avec 39 fermes en moins. Dans le haut pays, le nombre de fermes est plus stable et on y observe surtout une légère hausse du nombre d'entreprise, mis à part à Saint-Eugène-de-Ladrière qui en compte trois de moins.

Afin de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, certains champs des tableaux provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ sont censurés à l'aide d'un astérisque. Toutefois, les valeurs sont comptabilisées dans les totaux.

Malgré les diminutions du nombre de fermes, les revenus agricoles ont augmenté dans toutes les municipalités. En terme absolu, c'est la municipalité de La Trinité-des-Monts qui a enregistré la plus grande hausse de revenus entre 2000 et 2010 (4.8 millions \$), suivi de Rimouski (4.3 millions \$). En contrepartie, la plus faible augmentation de revenus c'est

<sup>43</sup> La Financière agricole. Bulletin Transac-TERRE, Éditions 2013, 2014 et 2015 [En ligne] <http://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/> (consultés le 10 mai 2016).

observée à Esprit-Saint (15.5 milliers \$). Sans compter le TNO du Lac-Huron l'augmentation moyenne des revenus agricoles entre 2000 et 2010 est de 2.3 millions \$.

**Tableau 7. Évolution du nombre d'entreprises et des revenus agricole de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Nbr	(\$)	Nbr	(\$)	Nbr	(\$)	Nbr	(\$)
Rimouski	109	15 428 813	98	20 201 595	84	19 778 551	↓ 23	↑ 29
St-Anaclet-de-Lessard	35	6 378 210	30	7 812 137	27	8 766 216	↓ 23	↑ 37
St-Fabien	43	4 485 935	38	5 546 544	33	5 926 821	↓ 23	↑ 32
La Trinité-des-Monts	11	883 748	13	5 658 458	16	5 658 315	↑ 46	↑ 540
St-Narcisse-de-Rimouski	19	2 916 898	19	5 182 998	19	5 311 648	= 0,0	↑ 82
St-Eugène-de-Ladrière	19	2 778 171	18	2 350 359	16	4 390 094	↓ 16	↑ 58
St-Valérien	21	1 444 951	18	12 334 020	21	4 223 524	= 0	↑ 192
St-Marcellin	12	418 415	12	825 642	13	1 039 769	↑ 8	↑ 149
Esprit-Saint	5	555 249	4	357 429	6	570 826	↑ 20	↑ 3
TNO du Lac-Huron			1	*			-	-
<b>MRC-RN</b>	<b>274</b>	<b>35 290 390</b>	<b>251</b>	<b>60 275 937</b>	<b>235</b>	<b>55 655 764</b>	<b>↓ 14</b>	<b>↑ 58</b>

Source: MAPAQ<sup>44</sup>.

C'est dans la municipalité de Saint-Valérien que l'on a observé la plus grande variation de revenu pour la période. Malgré que le nombre d'entreprises soit resté relativement stable, la municipalité a connu une augmentation de plus de 750 % de son revenu agricole entre 2000 et 2007. Par la suite, entre 2007 et 2010 son revenu agricole a diminué de près du 2/3. Outre Saint-Valérien, seulement Rimouski à connu une diminution du revenu agricole entre 2007 et 2010.

En 2010, c'est la production laitière (31 millions \$) qui a dominé largement les quatre autres productions importantes soit la production porcine (8,03 M\$), l'acériculture (4,29 M\$), la production ovine (2,6 M\$) et la production céréalière (2,4 M\$) (Tableau 8). Pour la même période, l'ensemble de ces cinq productions a engendré des recettes de près 49 millions \$, ce qui a représenté 87,1 % de tous les revenus agricoles du territoire de la MRC. Sur le tableau 8, la somme des entreprises ne donne pas le nombre 235 comme le tableau précédent parce qu'une même exploitation peut engendrer des revenus en provenance de diverses sources soit le lait, les fourrages, les céréales ou autres.

<sup>44</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

**Tableau 8. Revenus agricoles dans la MRC, selon les productions agricoles (2010)**

Productions agricoles	Entreprise (nbr)	Revenus (\$)	%
Bovins laitiers et prod. laitière	90	31 021 451	55,7
Porcs	9	8 033 932	14,4
Acériculture	53	4 293 288	7,7
Ovins	25	2 679 129	4,8
Céréales, oléagineux, légumineuses + autres grains	78	2 466 709	4,4
Bovins de boucherie	36	1 843 246	3,3
Cultures abritées	4	1 840 250	3,3
Légumes	15	1 633 437	2,9
Autres prod. animales (apiculture, cerfs, etc.)	7	791 107	1,4
Fourrages	36	468 840	0,8
Autres sources de revenus	44	420 169	0,8
Autres fruits	5	130 174	0,2
Chevaux	5	29 091	0,1
Horticulture ornementale	1	12 750	0,0
Poulets et dindons	2	2 125	0,0
<b>Total</b>	<b>410<sup>a</sup></b>	<b>55 665 696</b>	<b>100,0</b>

Source: MAPAQ<sup>45</sup>

Le recensement agricole de Statistique Canada en 2011 révèle que les revenus générés pour les productions agricoles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ont été de 60,1 millions \$ tandis que le nombre d'entreprises agricoles était de 253 (Tableau 9). Cela représente 18 entreprises agricoles et 4.4 millions \$ de revenus de plus, comparativement aux données de 2010 présentés par le MAPAQ. Ceci s'explique notamment par le fait que les données de Statistique Canada, contrairement au MAPAQ, comprennent les entreprises non enregistrées.

**Tableau 9. Revenus agricoles bruts dans la MRC (2011)**

Municipalités	Nbr	\$
Rimouski-Neigette	253	60 103 263
Bas-Saint-Laurent	-	457 826 723

Source : Statistique Canada<sup>46</sup>.

## 2.2 Les productions animales

Le tableau 10 présente le nombre d'entreprises selon leur production principale (animale). Les fermes pour lesquelles la production de bovin laitier et de lait est l'activité principale sont de loin les plus nombreuses dans la MRC de Rimouski-Neigette, suivi de la production de bovin de boucherie et de la production ovine (Tableau 10). Ensemble, c'est deux

<sup>45</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

<sup>46</sup> Statistique Canada. Tableau 004-0233 - Recensement de l'agriculture, fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux dans l'année précédant le recensement, aux 5 ans (nombre de fermes déclarantes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (Consulté le 2 mars 2015).

productions compte pour 91 % des entreprises agricoles du territoire. C'est sur le territoire de Rimouski que l'on retrouve la plus grande diversité de production animale (7 catégories), suivi de Saint-Narcisse (5 catégories). L'on remarque que les fermes de production de bovin laitier et de lait sont très présentes dans les municipalités côtières tandis que les entreprises de production porcine y sont absentes. Les entreprises de production de bovins de boucherie pour leur part, sont présentes dans toutes les municipalités à l'exception de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

**Tableau 10. Entreprises agricoles selon la production animale principale, par municipalité (2010)**

Municipalité	Bovin		Ovins	Porcs	Caprins	Apiculture	Aquaculture	Chevaux	Œufs	Total
	Laitier + lait	Boucherie								
Rimouski	42	12	4		1	1		1	1	62
St-Fabien	13	6	6		1					26
St-Anaclet-de-Lessard	16	3								19
St-Narcisse-de-Rimouski	7		3	2	1		1			14
St-Valérien	6	3	3	2						14
St-Eugène-de-Ladrière	5	1	2	1						9
St-Marcellin		1	1							2
La Trinité-des-Monts		1		1						2
Esprit-Saint		1								1
<b>MRC Rimouski-Neigette</b>	<b>89</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>149</b>

Source: MAPAQ<sup>47</sup>.

### 2.2.1 L'évolution des entreprises de 2000 à 2010

Sur un horizon de 10 ans (2000-2010), les élevages de brebis et de bovins de boucherie ainsi que les élevages de bovins laitiers ont subi une baisse du nombre d'entreprises et du nombre de tête (Tableau 11). La production du porc à l'engraissement a, pour sa part, connu des fluctuations importantes au niveau du nombre de tête. Celui-ci atteint un sommet en 2007 et connaît une forte baisse en 2010 (Tableau 11). Cette baisse, attribuable à la diminution de prix du porc, l'augmentation des prix des céréales (principale source de nourriture des porcs) et la parité du dollar canadien, fut également observée à l'échelle nationale<sup>48</sup>. Malgré cela, la variation entre 2000 et 2010 est positive avec une augmentation du nombre de têtes (32 %). Toutes les autres productions animales ont connu une croissance du nombre d'entreprises et du nombre de tête. Finalement, dans l'ensemble du territoire

<sup>47</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

<sup>48</sup> Brisson, Yan. 2014. Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne. Évolution de l'industrie porcine canadienne. Document analytique. Statistique Canada. N°96-325-X au catalogue-N°005.

de la MRC, le nombre d'entreprises en productions animales a diminué de 13 % comparativement à une hausse de 16 % du nombre de têtes.

**Tableau 11. Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de productions animales de 2000 à 2010**

Productions animales	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)			
	Ent. (nbr)	Têtes (nbr)	Ent. (nbr)	Têtes (nbr)	Ent. (nbr)	Têtes (nbr)	Ent.	Têtes		
Volailles	6	14 041	6	15 045	13	15 578	↑	117	↑	11
Porcs à l'engraissement	7	7539	9	12 625	7	9 938	=	0	↑	32
Brebis de boucherie	37	8094	31	9903	24	6 730	↓	35	↓	17
Bovins laitiers	124	5291	106	5285	86	5 025	↓	31	↓	5
Bovins de boucherie	43	1527	42	1338	33	1 183	↓	23	↓	23
Autres productions	6	190	11	34	9	265	↑	50	↑	39
Chevaux	11	96	27	49	28	162	↑	155	↑	69
Porcelets	2	*	3	*	3	*	↑	50	-	-
Truies	2	*	3	*	3	*	↑	50	-	-
Veaux lourds			1	*	1	*	↑	-	-	-
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>48 476</b>	<b>239</b>	<b>60 025</b>	<b>207</b>	<b>56 143</b>	↓	13	↑	16

Source: MAPAQ<sup>49</sup>.

La diminution du nombre d'entreprises de production laitière s'est observée dans toutes les municipalités de la MRC tandis que la taille totale du troupeau est restée relativement stable. Cela se traduit par une augmentation du nombre moyen de têtes par entreprises qui est passé de 43 en 2000 à 58 en 2010. La diminution du nombre d'entreprises fut plus marquée à Saint-Fabien avec la perte de plus de la moitié de ses fermes. Saint-Fabien se démarque également aux autres municipalités par la réduction d'environ du tiers de son troupeau. Cela s'est néanmoins traduit par une augmentation du nombre de vaches par entreprise de 35 à 55 entre 2000 et 2010. Il est important de souligner que la diminution du nombre de fermes laitières et l'augmentation du nombre moyen de vaches par ferme sont tendance que l'on observe à l'échelle du Canada, voire même à l'échelle de l'Amérique du Nord<sup>50</sup>.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire de la MRC, le nombre d'entreprises en production de vaches de boucherie est passé de 43 à 33 entre 2000 et 2010 (Tableau 13).

<sup>49</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

<sup>50</sup> MAPAQ, Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portraitindustrielaitiere.pdf> (consulté le 18 mai 2016).

**Tableau 12. Nombre d'entreprises et d'unités de vaches laitières de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)			
	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent.	Têtes		
Rimouski	55	2 406	50	2 397	42	2 195	↓	24	↓	9
St-Anaclet-de-Lessard	22	1 078	19	1 164	16	1 133	↓	27	↑	5
St-Fabien	25	878	17	721	11	603	↓	56	↓	31
St-Narcisse-de-Rimouski	8	452	7	509	6	590	↓	25	↑	32
St-Eugène-de-Ladrière	7	243	6	282	5	263	↓	29	↑	8
St-Valérien	7	234	7	212	6	241	↓	14	↑	3
Esprit-Saint										
La Trinité-des-Monts										
St-Marcellin										
<b>MRC R-N</b>	<b>124</b>	<b>5 291</b>	<b>106</b>	<b>5 285</b>	<b>86</b>	<b>5 025</b>	↓	<b>31</b>	↓	<b>-5</b>

Source: MAPAQ<sup>51</sup>.

Quant au nombre de têtes, celui-ci a baissé de 1527 à 1183. C'est dans la ville de Rimouski que l'on observe le déclin le plus important du nombre d'entreprises de productions de vaches de boucherie soit de 20 à 11 tandis que le nombre de têtes a diminué de 674 à 428. En outre, les entreprises agricoles spécialisées en production de vaches de boucherie localisées à Saint-Valérien ont perdu également 50 % de leur cheptel animal au cours de la dernière décennie. Les diminutions d'entreprises et du nombre de têtes de bovin de boucherie sur dix ans à l'échelle de la MRC se sont soldées par un nombre moyen de bêtes par entreprises stables, soit environ 36.

**Tableau 13. Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de vaches de boucherie de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)			
	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent.	Têtes		
Rimouski	20	674	17	431	11	428	↓	45	↓	37
St-Fabien	7	281	8	353	7	254	=	0	↓	10
St-Valérien	6	245	5	210	4	122	↓	33	↓	50
St-Anaclet-de-Lessard	5	118	5	120	4	86	↓	20	↓	27
Esprit-Saint	1	*	1	*	1	*	=	0	-	*
La Trinité-des-Monts	3	*	2	*	2	*	↓	33	-	*
St-Narcisse-de-Rimouski			1	*	1	*	=	0	-	*
St-Marcellin					1	*	-	-	-	*
St-Eugène-de-Ladrière	1	*	3	*	2	*	↑	100	*	*
<b>MRC R-N</b>	<b>43</b>	<b>1 527</b>	<b>42</b>	<b>1 338</b>	<b>33</b>	<b>1 183</b>	↓	<b>23,3</b>	↓	<b>22,5</b>

Source: MAPAQ<sup>52</sup>.

<sup>51</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

<sup>52</sup> *Idem*

Selon les données disponibles, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Fabien sont les seules municipalités ayant connu une hausse du nombre de brebis de boucherie sur leur territoire. Saint-Narcisse-de-Rimouski est également la seule municipalité épargnée par la diminution du nombre d'entreprises. C'est aussi à Saint-Narcisse-de-Rimouski que l'on retrouve le plus grand cheptel de brebis de boucherie. En 2010, on y trouvait 42 % du cheptel total de la MRC de Rimouski-Neigette. Le nombre d'entreprises de production des brebis de boucherie sur le territoire de la MRC est passé de 37 à 24 au cours des dix dernières années, tandis que le nombre de têtes a diminué également de 8094 à 6730 (Tableau 14). À l'échelle de la MRC, le nombre moyen de brebis par entreprise est passé de 219 à 280 entre 2000 et 2010.

**Tableau 14. Évolution du nombre d'entreprises et d'unités de brebis de boucherie de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent. (nb)	Têtes (nb)	Ent.	Têtes
St-Narcisse-de-Rimouski	5	1 985	6	3 549	5	2 814	= 0	↑ 42
St-Fabien	10	1 321	7	1 911	6	1 744	↓ 40	↑ 32
Rimouski	10	1 381	10	2 162	6	863	↓ 40	↓ 38
Esprit-Saint								
La Trinité-des-Monts	1	*					↓	↓ *
St-Marcellin	1	*	1	*	1	*	= 0	
St-Anaclet-de-Lessard	1	*					↓ 100	
St-Valérien	5	1 051	4	1 259	3	*	↓ 40	
St-Eugène-de-Ladrière	4	1 093	3	*	3	*	↓ 25	
<b>MRC R-N</b>	<b>37</b>	<b>8 094</b>	<b>31</b>	<b>9 903</b>	<b>24</b>	<b>6 730</b>	<b>↓ 35</b>	<b>↓ 17</b>

Source: MAPAQ<sup>53</sup>.

## 2.3 Les productions végétales

### 2.3.1 L'évolution des entreprises de 2000 à 2010

Les revenus générés par la production céréalière en 2010 ont totalisé près de 2,5 millions \$ sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (Tableau 8), tout en enregistrant une diminution de 20 % du nombre d'entreprises entre 2000 et 2010 (Tableau 15). La production végétale de la MRC de Rimouski-Neigette reflète bien la prédominance de l'élevage dans le paysage agricole avec les terres dédiées au fourrage et aux céréales à paille qui occupe la majorité de l'espace.

L'orge demeure la céréale la plus cultivée sur le territoire malgré une diminution de 20 % du nombre de producteurs et une diminution de 7 % de la superficie cultivée. La superficie allouée à la culture de l'avoine a, pour sa part, augmenté de 49 %. Au cours de la même

<sup>53</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

période, on a observé une baisse de 18 % du nombre de producteurs de fourrage et une baisse de 5 % de la superficie de production. Finalement, les entreprises et les surfaces dédiées au pâturage ont tous deux diminués de près de 60 %. Cette baisse de production de pâturage, de fourrage et de céréale à paille peut être en partie expliquée par la diminution du nombre de bovins et de brebis sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette pour la même période (Tableau 11).

Malgré qu'ils soient encore quelque peu marginaux par rapport à la production de céréale à paille, les fruits au champ, les fruits de verger, les légumes et les pommes de terre ont tous enregistré une hausse au niveau du nombre de producteurs (Tableau 15).

**Tableau 15. Évolution du nombre d'entreprises et de superficies en productions végétales de 2000 à 2010**

Production végétale	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)
Fourrages	198	14 403,1	182	12 230,4	163	13 683,7	↓ 18	↓ 5
Pâturages	151	2 175,1	104	1 311,0	66	923	↓ 56	↓ 59
Céréales (toutes)	173	5 594,5	151	4 765,0	139	5 631,6	↓ 20	↑ 1
Orge	151	4 299,4	131	4 619,2	118	3 983,0	↓ 22	↓ 7
Avoine	32	520,5	27	534,5	40	776,0	↑ 25	↑ 49
Canola	2	74,0	3	*	3	111	↓ 50	↓ -
Blé (ali.ani.)	15	241,7	13	311,5	16	406,8	↑ 7	↑ 68
Céréales mélangées	15	442,9	7	210,9	6	184,7	↓ 60	↓ 58
Soya					2	35	↑ -	- -
Blé (ali. hum.)	1	*			2	73	↑ 100	- -
Sarrasin					1	1	↑ -	- -
Maïs-grain <sup>1</sup>					1	2	↑ -	- -
Autres <sup>2</sup>					2	*	↑ -	- -
Cultures abritées	8	1,7	7	1,2	11	1,4	↑ 38	↓ 21
Horticulture	3	*	3	*	1	*	↓ 67	- -
Fruits - champs	1	*	2	*	7	7,7	↑ 600	- -
Fruits - verger			2	*	6	1,3	↑ -	- -
Légumes			6	6,5	10	13,8	↑ -	↑ -
Pommes de terre	2	*	7	306,9	7	143,8	↑ 250	- -
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>22 172,7</b>	<b>191</b>	<b>18 619,8</b>	<b>175</b>	<b>20 404,9</b>	<b>↓ 17</b>	<b>↓ 4</b>

1 : Sauf maïs sucré

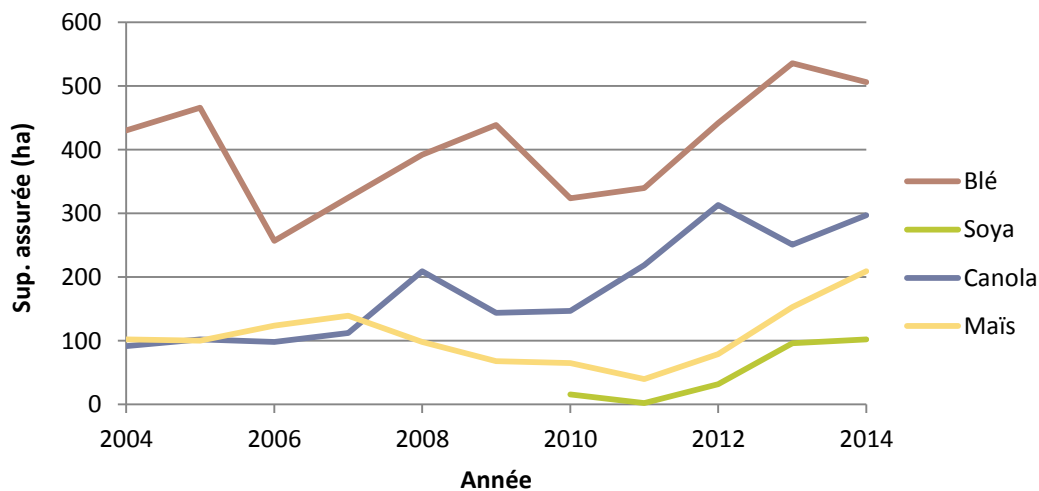
2 : Céréales et protéagineux

Source : MAPAQ<sup>54</sup>.

<sup>54</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

### 2.3.2 L'évolution des cultures commerciales

La figure 15 montre l'évolution des superficies assurées des principales productions commerciales, issue de la Financière agricole du Québec. Malgré une bonne variabilité dans la superficie assurée, on note une augmentation récente pour le blé, le soya, le canola et le maïs. Pour l'ensemble de ces cultures, c'est entre 2012 et 2014 que l'on observe les superficies assurées les plus importantes. Les raisons de ces récentes hausses sont inconnues. Elle peut, entre autres, être attribuable aux disponibilités de cultivars mieux adaptés au climat de la MRC de Rimouski-Neigette, voir même des changements climatiques permettant la culture d'espèce plus thermophile. Néanmoins cette hausse traduit un intérêt grandissant des agriculteurs pour des cultures commerciales. Cet intérêt peut se transformer en opportunité pour des projets pilotes ou des essais se penchant sur la faisabilité de certaines cultures commerciales mieux adaptée au contexte cultural de la MRC de Rimouski-Neigette et du BSL plutôt que les traditionnels maïs et soya.



**Figure 15. Évolution des superficies assurées des productions commerciales de 2004 à 2014**

Source : Financière agricole du Québec<sup>55</sup>.

<sup>55</sup> Financière agricole du Québec. Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées. En ligne : <http://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/> (consulté le 18 mai 2015).

**Tableau 16. Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de céréales de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)
Saint-Fabien	78	2 547,1	69	2 040,3	57	2 264,2	↓ 27	↓ 11
Saint-Anaclet-de-Lessard	32	863,3	23	567,4	23	974,4	↓ 2	↑ 13
Saint-Valérien	26	1 132,3	23	960,4	21	964,8	↓ 19	↓ 15
Saint-Narcisse-de-Rimouski	16	377,1	16	396,4	17	501,4	↑ 6	↑ 33
Saint-Eugène-de-Ladrière	10	358,9	10	507,2	11	488,4	↑ 10	↑ 36
Rimouski	10	219,3	8	273,4	8	377,4	↓ 20	↑ 72
Saint-Marcellin			1	*	2	*	↑ -	- -
La Trinité-des-Monts	1	*	1	*			↓ -	↓ -
Esprit-Saint								
<b>Total MRC</b>	<b>173</b>	<b>5 594.5</b>	<b>151</b>	<b>4 765.01</b>	<b>139</b>	<b>5 631.6</b>	<b>↓ 20</b>	<b>↑ 1</b>

Source: MAPAQ<sup>56</sup>.

Prise dans son ensemble, l'évolution des superficies en céréales est en apparence stable (+ 1 % en 10 ans). Toutefois, comme le montre le tableau 15, le type de céréale cultivé varie de façon importante. La superficie de céréale a également connu une variabilité décennale avec un creux en 2007. Finalement, l'on observe une grande variabilité de la culture des céréales à l'intérieur de la MRC. La superficie dédiée aux céréales a diminué dans deux des trois municipalités détenant les plus grandes productions, soit Saint-Fabien et Saint-Valérien. Finalement, on note une augmentation de la superficie de culture dans toutes les autres municipalités mise à part La Trinité-des-Monts (Tableau 16). Comme pour plusieurs autres cultures, la diminution du nombre d'entreprises cultivant les céréales est constante depuis 10 ans. On en compte un cinquième de moins en 2010 comparativement à 2000.

Le nombre d'entreprises produisant des fourrages a également diminué de près d'un cinquième pour la même période (Tableau 17). Le taux de diminution de la superficie de production est plus faible, soit 5 %. Toutefois, étant de loin la plus grande production de la MRC, cette baisse se traduit par une diminution d'environ 720 hectares de la superficie dédiée à la production de fourrages.

<sup>56</sup>Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

**Tableau 17. Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de fourrages de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)
Rimouski	87	6053,3	84	5365,5	69	5703,2	↓ 21	↓ 6
Saint-Fabien	36	2527,7	32	1958,9	27	2324,8	↓ 25	8
Saint-Anaclet-de-Lessard	28	2134,2	25	1793,7	23	2098,0	↓ 18	↓ 2
Saint-Narcisse-de-Rimouski	13	1212,9	11	1263,1	11	1351,4	↓ 15	↑ 11
Saint-Valérien	17	1227,9	17	961,4	18	996,6	↑ 6	↓ 19
Saint-Eugène-de-Ladrière	11	855,1	9	783,2	9	839,6	↓ 18	↓ 2
La Trinité-des-Monts	4	270,5	2	*	3	*	↓ 25	- -
Saint-Marcellin	1	*	1	*	2	*	↑ 100	- -
Esprit-Saint	1	*	1	*	1	*	= 0	- -
<b>Total MRC</b>	<b>198</b>	<b>14403,1</b>	<b>182</b>	<b>12230,4</b>	<b>163</b>	<b>13683,7</b>	<b>↓ 18</b>	<b>↓ 5</b>

Source: MAPAQ<sup>57</sup>.

Les pâturages ont longtemps constitué la source principale d'alimentation des bovins et des ovins. Aujourd'hui, on voit de moins en moins d'animaux dans les champs et c'est sans surprise que les superficies consacrées aux pâturages ont diminué de façon drastique de 59 % sur le territoire de la MRC. De plus, le nombre d'entreprises favorisant l'utilisation de pâturages a diminué de 56 % au cours des dix dernières années.

**Tableau 18. Évolution du nombre d'entreprises et des superficies de pâturages de 2000 à 2010**

Municipalité	2000		2007		2010		Évolution 2000-2010 (%)	
	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)	Ent. (nb)	Sup. (ha)
Rimouski	65	1028,4	47	586,8	29	455,6	↓ 55	↓ 56
Saint-Narcisse-de-Rimouski	11	179,1	8	119,4	9	130,7	↓ 18	↓ 27
Saint-Fabien	29	326,7	21	195,5	9	95,4	↓ 69	↓ 71
Saint-Anaclet-de-Lessard	17	184,4	9	74,3	6	51,7	↓ 65	↓ 72
Saint-Valérien	14	217,4	8	134,6	5	42,0	↓ 64	↓ 81
Saint-Eugène-de-Ladrière	9	73,3	6	106,1	4	21,6	↓ 56	↓ 71
La Trinité-des-Monts	4	132,8	3	*	2	*	↓ 50	- -
Saint-Marcellin	1	*	1	*	1	*	= 0	- -
Esprit-Saint	1	*	1	*	1	*	= 0	- -
<b>Total MRC</b>	<b>151</b>	<b>2175,1</b>	<b>104</b>	<b>1311,0</b>	<b>66</b>	<b>886,4</b>	<b>↓ 56</b>	<b>↓ 59</b>

Source: MAPAQ<sup>58</sup>.

Outre la diminution du nombre de têtes de brebis et de bovins, l'utilisation plus marquée de céréales dans l'alimentation des animaux d'élevage peut expliquer, en partie, cette

<sup>57</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, 2007 et 2010.

<sup>58</sup> *Idem*

diminution. Aussi, le manque de temps et de disponibilité de la main-d'œuvre peuvent être d'autres facteurs limitant les producteurs à envoyer les animaux aux pâturages (Tableau 18).

### 2.3.3 *La production acéricole*

La production acéricole est très importante sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. De fait, elle est placée au deuxième rang après la production laitière, pour ce qui est du nombre d'entreprises. Ensuite, cette production a obtenu une troisième place quant aux revenus agricoles, car elle a généré 4,2 millions \$ en 2010 (Tableau 8).

À cet égard, le tableau 19 illustre l'évolution de cette industrie pour chacune des municipalités au cours des dix dernières années. L'acériculture est un domaine pour lequel plusieurs producteurs ne sont pas enregistrés au MAPAQ. Leur production n'est donc pas comptabilisée dans le tableau 19. Aussi, le taux d'enregistrement des productions d'une année à l'autre peut faire fortement varier les données au MAPAQ.

Néanmoins, le tableau 19 laisse croire que l'acériculture évolue rapidement sur le territoire de la MRC. On remarque que la superficie des érablières et le nombre d'entailles ont augmenté de près de la moitié en 10 ans. On note des augmentations très importantes au niveau du nombre d'entailles et de la superficie des érablières à La Trinité-des-Monts, Saint-Fabien et Saint-Anaclet-de-Lessard. C'est à Saint-Marcellin que l'on note la plus grande diminution du nombre d'entailles et de la superficie d'érablière, soit plus du deux tiers.

C'est dans la municipalité de La Trinité-des-Monts que l'on observe le plus grand nombre d'entreprises d'entailles et de superficie d'érablière. En fait, dans La Trinité-des-Monts on compte presque autant d'entailles que dans l'ensemble des autres municipalités de la MRC (Tableau 19).

**Tableau 19. Évolution du nombre d'entreprises acéricoles et du nombre d'entailles de 2000 à 2010**

Municipalités	2000				2010				Évolution 2000-2010 (%)		
	Entreprises	Entailles exploitées	Capacité %	Superficie (ha)	Entreprises	Entailles exploitées	Capacité %	Superficie (ha)	Entreprises	Entailles exploitées	Superficie (ha)
La Trinité-des-Monts	8	167 300	83	674	14	346 502	89	1 352	↑ 75	↑ 107	↑ 101
Saint-Fabien	9	19 700	61	126	11	173 748	88	753	↑ 22	↑ 782	↑ 497
Esprit-Saint	4	61 680	100	217	5	63 782	92	267	↑ 25	↑ 3	↑ 23
Saint-Anaclet-de-Lessard	4	2 000	19	36	8	52 000	77	211	↑ 100	↑ 2 500	↑ 486
Saint-Marcellin	11	114 600	91	537	4	35 300	87	150	↓ 64	↓ 69	↓ 72
Saint-Eugène-de-Ladrière	9	31 600	75	139	9	30 000	79	189	= 0	↓ 5	↑ 36
Lac-Huron					8	19 200	55	173	↑ -	↑ -	↑ -
Rimouski	10	40 450	64	253	1	*	*	*	↓ 90	↓ -	- -
Saint-Narcisse-de-Rimouski	4	19 501	76	110	1	*	*	*	↓ 75	↓ -	- -
Saint-Valérien	2	*	*	*					↓ 100	↓ 100	↓ 100
<b>MRC</b>	<b>61</b>	<b>459 831</b>		<b>2 114</b>	<b>61</b>	<b>722 732</b>		<b>3 127</b>	<b>= 0</b>	<b>↑ 57</b>	<b>↑ 48</b>

Source: MAPAQ<sup>59</sup>.

## 2.4 La production biologique

L'agriculture biologique est une approche écosystémique de la production alimentaire qui favorise la santé des diverses communautés concernées, comme les organismes du sol, les végétaux et les animaux et les humains. Dans ce type d'agriculture, on évite les engrais de synthèse, les pesticides chimiques et les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Selon le MAPAQ<sup>60</sup>, un peu plus de 6 % du total des entreprises de la région du BSL possèdent une certification biologique (152 entreprises). De plus, entre 2006 et 2014, le nombre d'entreprises certifiées biologiques est passé de 103 à 140, ce qui représente une augmentation de 36 %.

À l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette en 2010, il y avait 16 entreprises agricoles qui vendaient des produits certifiés biologiques. De ce nombre, 11 exploitants étaient dans la production acéricole (Tableau 20). On ne peut les comptabiliser pour obtenir la somme des

<sup>59</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000 et 2010.

<sup>60</sup> MAPAQ, 2016. Production animale biologique. Occasion de développement au Bas-Saint-Laurent.

entreprises certifiées en mode biologique dans la MRC puisqu'une même entreprise peut obtenir la certification de plus d'un produit.

On remarque qu'aucun produit n'est certifié biologique dans la production animale. Dans son document intitulé *Production animale biologique. Occasion de développement au Bas-Saint-Laurent*, le MAPAQ souligne que la région présente plusieurs avantages comparatifs pour la production animale biologique tels que : la présence d'expertises et de conseiller en production biologique, la présence d'institution de formation et de fermes écoles, la présence d'un abattoir, la présence du centre de développement bioalimentaire (incubateur d'entreprise de transformation) et les saveurs du Bas-Saint-Laurent, un organisme de commercialisation de produit agroalimentaire de la région.

**Tableau 20. Entreprises certifiées biologiques (2010)**

Type de production	Entreprises (n)
Acériculture	11
Pomme de terre	4
Autres légumes frais	4
Céréales oléagineuses, légumineuses et autres grains	1
Pommes	1
Autres fruits	1
Autres légumes de transformation	1
<b>Total production</b>	<b>23</b>
<b>Total entreprises</b>	<b>16</b>

Source: MAPAQ<sup>61</sup>.

## 2.5 La transformation et la mise en marché

### 2.5.1 La transformation

La présence d'un centre urbain considérable comme la ville de Rimouski est un levier important pour dynamiser l'économie agricole dans la MRC de Rimouski-Neigette. Les producteurs agricoles et les intervenants de la transformation alimentaire multiplient leurs efforts pour répondre à l'intérêt croissant des consommateurs envers les produits locaux. Dans le secteur de la transformation alimentaire, on peut distinguer les producteurs agricoles qui transforment eux-mêmes leurs matières premières en produits consommables (Tableau 21) et des entreprises qui réalisent des activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (Tableau 22). En 2010 on comptait 16

<sup>61</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

producteurs agricoles qui transformaient leur produit dont 11 se spécialisaient dans les produits de l'érable.

**Tableau 21. Entreprises de transformation de produits agricoles (2010)**

Type de production	Entreprises (n)
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	11
Découpe et transformation de viandes, volailles et poisson	2
Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	1
Fabrication de boissons alcoolisées	1
Autres	3
<b>Total productions</b>	<b>18</b>
<b>Total entreprises</b>	<b>16</b>

Source: MAPAQ<sup>62</sup>.

À l'échelle locale, on a recensé 23 entreprises de transformation alimentaires en 2010 (Tableau 22). De ce nombre, on note que 11 d'entre elles, soit près de la moitié, sont spécialisées dans la transformation de la viandes, (Tableau 22). En outre, les entreprises de transformation des fruits et légumes et les confiseries rassemblent chacune 13 % des entreprises de transformation.

**Tableau 22. Nombre d'entreprises de la transformation alimentaire (2010)**

Secteur d'activité	Entreprises (n)
Viandes	11
Confiseries	3
Fruits et légumes	3
Produits laitiers	2
Poissons et fruits de mer	1
Boulangerie	1
Eau et glace	1
Autres	1
<b>MRC</b>	<b>23</b>

Source : MAPAQ<sup>63</sup>

<sup>62</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010

<sup>63</sup> Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments, 2010.

### 2.5.2 La mise en marché

Les agriculteurs enregistrés au MAPAQ utilisent divers moyens de mettre en marché leurs produits (Tableau 23). Le moyen le plus répandu est la commercialisation par l'intermédiaire d'un regroupement de producteurs, auxquels 97 entreprises adhérentes dans la MRC. C'est le cas des producteurs acéricoles du Québec qui mettent en marché la sève et le sirop en administrant un plan conjoint en vertu de la *Loi sur la mise en marché*. C'est aussi de ce règlement que la Fédération des producteurs de lait du Québec (1983) régit un plan conjoint avec des quotas de production.

**Tableau 23. Entreprises agricoles effectuant des activités de mise en marché (2010)**

Municipalité	Regroupement producteur	Kiosque ferme	Marché public	Autocueillette	Autre moyen	Total
Rimouski	38	12	4	2	51	<b>107</b>
Saint-Fabien	13	3	2		22	<b>40</b>
Saint-Anaclet-de-Lessard	16	3	3	1	12	<b>35</b>
Saint-Valérien	9	1	2		14	<b>26</b>
Saint-Narcisse-de-Rimouski	7	2	1		13	<b>23</b>
Saint-Eugène-de-Ladrière	6	2			14	<b>22</b>
La Trinité-des-Monts	3	1			13	<b>17</b>
Saint-Marcellin	4				8	<b>12</b>
Esprit-Saint	1	2	2		3	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>150</b>	<b>290</b>

Source: MAPAQ<sup>64</sup>.

Du reste, en 2010, quelque 26 producteurs ont vendu leurs produits directement à la ferme. Ensuite, 14 exploitants agricoles les ont offerts au marché public. Par ailleurs, l'autocueillette à la ferme est proposée par trois exploitants agricoles. En terminant, 150 exploitants utilisent d'autres moyens de mise en marché, notamment la vente directe à un transformateur et la vente aux chaînes d'alimentation, etc.

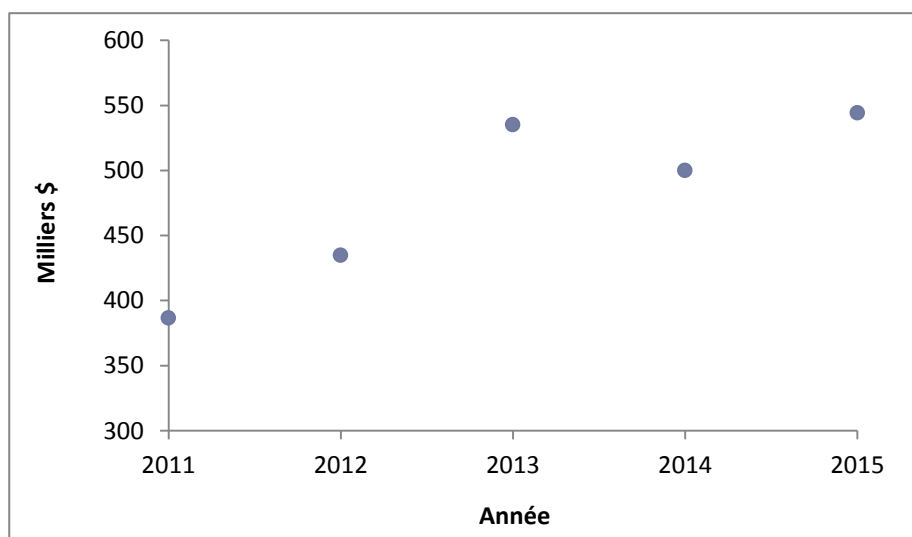
#### 2.5.2.1 Les circuits courts

On retrouve également sur le territoire toute la gamme de commercialisation de circuit court, dont font également partie les kiosques à la ferme, l'autocueillette et les marchés publics. Il s'ajoute à cette liste : les ventes en panier, les ventes en tournée et les ventes individuelles par internet. Le mode de mise en marché de circuit court est décrit comme ayant, au plus, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. De plus, une initiative de circuit court doit contribuer au développement des capacités entrepreneuriales des producteurs ainsi qu'à celui des collectivités.

<sup>64</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

Selon le MAPAQ, la commercialisation par les circuits courts répond aux besoins émergents de la population qui s'exprime par : « une demande grandissante pour des produits diversifiés, de qualité, frais et différenciés ainsi qu'un intérêt croissant chez les consommateurs pour l'origine des aliments qu'ils achètent et le soutien de l'économie locale »<sup>65</sup>.

Présentement, très peu de données permettent de vérifier si les circuits courts gagnent en popularité sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Néanmoins, la figure 16 montre les ventes annuelles au Marché public de Rimouski (marché du samedi). Le montant total des ventes annuelles des cinq dernières années dessine une courbe positive, tandis que l'année 2015 affiche les plus grandes ventes. L'augmentation des ventes est en partie expliquée par le prolongement graduel du nombre de semaines d'activités (15 semaines en 2011 et 23 semaines en 2015). On peut présumer que les ventes au marché public représentent une part grandissante des revenus des exposants. On peut toutefois affirmer hors de tout doute que le marché public suscite un intérêt important chez la population, les producteurs et les transformateurs locaux.



**Figure 16. Montant total des ventes annuelles au Marché public de Rimouski (marché du samedi) de 2011 à 2015**

Source : Marché public de Rimouski<sup>66</sup>.

<sup>65</sup> MAPAQ, 2013. Programme proximité. [PDF]En ligne. Consulté le 26 juillet 2016.  
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeproximite.pdf>

<sup>66</sup> Marché public de Rimouski. Rapport annuel, 2015.

## 2.6 Les ressources humaines du secteur agricole

### 2.6.1 La relève agricole

Entre 2001 et 2011, le nombre de fermes au Québec a diminué de 8,4 %, soit une perte moyenne de 270 fermes par an<sup>67</sup>. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, le nombre de fermes est passé de 294 à 251 soit près de 15 % pour une perte moyenne annuelle de quatre fermes. Dans son mémoire sur l'analyse multisectorielle de l'établissement, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) avance que le manque d'établissement n'est pas attribuable à un manque de relève, mais plutôt à des contraintes économiques. Ceux-ci limitent l'accès au financement pour le démarrage ou le transfert d'entreprise et compromettent la rentabilité des fermes. La FRAQ identifie les trois principales barrières qui freinent la réalisation des projets de la relève agricole soit :

- L'accès aux terres

Au cours des trente dernières années, la valeur marchande (coût d'acquisition d'une entreprise agricole) ne cesse d'augmenter tandis que la valeur économique des entreprises agricoles (revenus espérés des activités agricoles) reste stable.

- L'efficacité des programmes de soutien

Les programmes de transfert aux agriculteurs ne sont pas bonifiés pour la relève et les paiements directs de transfert aux agriculteurs québécois en 2014 étaient à leur plus bas depuis 2005<sup>68</sup>.

- Les contraintes de l'environnement d'affaires

L'ouverture des marchés mondiaux issus des traités internationaux fait augmenter la concurrence pour les producteurs québécois qui doivent dégager un profit malgré les coûts associés aux hauts standards de productions, les normes environnementales élevées, les règles du marché du travail ainsi que celles à l'égard du bien-être animal, le tout lors d'une saison de croissance limitée par la nordicité du climat.

#### 2.6.1.1 L'établissement de la relève

L'ensemble des données statistiques est tiré du Portrait de la relève agricole au Québec 2011, du Recensement de la relève agricole établie 2011, soit l'ensemble des jeunes de moins de 40 ans possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole et de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

---

<sup>67</sup> Statistique Canada. Recensements de l'agriculture de 2001 et de 2011.

<sup>68</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0001 - Recettes monétaires agricoles, annuelles (dollars), octobre 2015.

Le tableau 24 fait état de la répartition de la relève selon l'activité principale de l'entreprise sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. On observe une proportion beaucoup plus forte, soit 56 % des répondants ont opté pour l'élevage des bovins laitiers et la production laitière, principale production animale, sur le territoire en 2011. Puis, quelque 23 % des jeunes ont choisi de s'établir en production ovine, tandis que 6 % ont arrêté leur choix sur l'élevage des bovins de boucherie et dans la production acéricole dans une proportion de (5 %), au cours de la même période.

**Tableau 24. Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale de l'entreprise (2011)**

Activité principal	%
Bovins laitiers et production laitière	56,0
Ovins	23,3
Bovins de boucherie	5,6
Acériculture	5,5
Autres productions animales et végétales	4,0
Légumes frais et de transformation	2,0
Volailles	1,9
Porcs	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : MAPAQ<sup>69</sup>

En 2011, l'âge moyen d'une personne de la relève agricole établie dans la MRC de Rimouski-Neigette était de 34 ans tandis que la moyenne nationale est de 33 ans. Plus de la moitié des jeunes de la relève agricole établie dans la MRC étaient âgés de plus de 35 ans et très peu avait moins de 25 ans (Tableau 25). Néanmoins, la MRC de Rimouski-Neigette présente un taux de renouvellement des générations plus important (60 %) par rapport à l'ensemble du Québec (45 %) et légèrement inférieur à celui du BSL (64 %) <sup>70</sup>. Ce taux de renouvellement, c'est-à-dire le nombre d'agriculteurs de moins par rapport à ceux de plus de 55 ans, indique un remplacement actuel d'un peu plus d'un agriculteur sur deux dans la MRC.

**Tableau 25. Répartition de la relève agricole établie selon le groupe d'âge (2011)**

Âge	
20 – 24 ans	3
25 – 34 ans	41
35 ans et plus	56
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : MAPAQ<sup>71</sup>

<sup>69</sup> MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011. Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique.

<sup>70</sup> MAPAQ, 2011. Profil de la relève agricole établie au Bas-Saint-Laurent. [PDF]. En ligne : Consulté le 27 juillet 2016.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/BasSaintLaurent/profilreleveagricoleBSLtreize.pdf>

<sup>71</sup> MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011. Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique.

La MRC de Rimouski-Neigette se démarque avec le taux le plus élevé de transfert d'entreprises familiales (75 %) au Bas-Saint-Laurent (Tableau 26). En contrepartie, la MRC présente le plus faible taux de démarrage d'une nouvelle entreprise de toute la région. Lors de ces transferts familiaux, 77 % de la relève ont opéré une expansion de la ferme tandis que 16 % d'entre eux ont diversifié leur production.

**Tableau 26. Répartition de la relève agricole établie selon le mode d'établissement (2011)**

Mode d'établissement	%
Transfert familial d'une entreprise en activité	75
Démarrage d'une nouvelle entreprise	17
Transfert non familial d'une entreprise en activité	9
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : MAPAQ<sup>72</sup>

### 2.6.1.2 La formation de la relève

Le taux de gens de la relève de la MRC qui possède un diplôme postsecondaire avant de s'établir en agriculture est de 85 % comparativement à 84 % pour le Bas-Saint-Laurent et 79 % (Tableau 27) pour le Québec. Les études professionnelles et collégiales sont les plus fréquentés par la relève de la MRC.

**Tableau 27. Répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu (2011)**

Plus haut diplôme	% MRC	%BSL	%Qc
Universitaire	14	10	12
Collégial	32	36	33
Attestation d'études collégiales	5	8	8
Études professionnelles	34	30	26
Secondaire	10	9	nd
Aucun	5	7	nd
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>79</b>

Source : MAPAQ<sup>73</sup>

<sup>72</sup> *Idem.*

<sup>73</sup> MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011. Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique.

## 2.6.2 Les membres dans les entreprises agricoles

Dans l'ensemble de la MRC, on constate un total de 386 membres (actionnaire détenant au moins 1 % des parts dans l'entreprise), dont 22 % sont des femmes (Tableau 28). À Saint-Narcisse-de-Rimouski le taux d'actionnaires féminins est le plus élevé et représente un tiers des actionnaires totaux, suivi de près par Saint-Eugène-de-Ladrière. Le nombre moyen de membres par entreprise est de 1,6 à l'échelle de la MRC (Tableau 28). Plus de la moitié des entreprises n'ont qu'un seul actionnaire (Tableau 29).

**Tableau 28. Membres<sup>1</sup> des entreprises agricoles (2010)**

Municipalité	Nb de membres	Nbr moy. membres	Hommes	Femmes	% Femmes	Autres membres
Rimouski	137	1,6	105	32	23	
Saint-Fabien	52	1,6	39	12	23	1
Saint-Anaclet-de-Lessard	50	1,9	41	9	18	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	36	1,9	24	12	33	
Saint-Valérien	30	1,4	26	4	13	
Saint-Eugène-de-Ladrière	29	1,8	19	9	31	1
La Trinité-des-Monts	24	1,5	22	1	4	1
Saint-Marcellin	20	1,5	14	5	25	
Esprit-Saint	8	1,3	6	2	25	
<b>Total Rimouski-Neigette</b>	<b>386</b>	<b>1,6</b>	<b>296</b>	<b>86</b>	<b>22</b>	<b>3</b>

<sup>1</sup> Membre : Désigne un détenteur d'au moins 1 % des parts dans l'entreprise

Sources: MAPAQ<sup>74</sup>.

**Tableau 29. Membres par entreprise agricole dans la MRC (2010)**

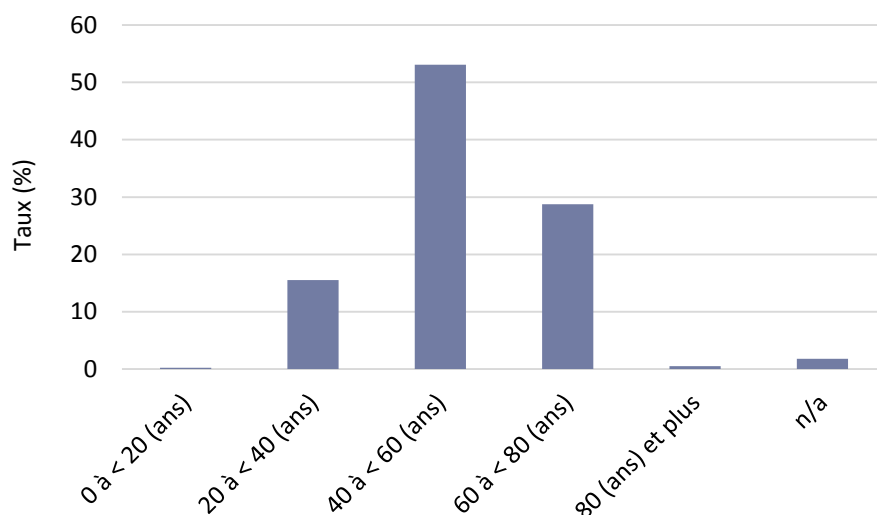
Nbr. de membre	1	2	3	4	5	Total
Nbr. d'entreprises	124	78	27	5	1	235

Source : MAPAQ<sup>75</sup>.

En 2010, l'âge moyen des membres était de 52 ans. Le groupe d'âge de 40 à 60 ans était le plus représenté dans la MRC avec plus de la moitié des membres. Ensuite, la catégorie des personnes âgées de 60 à 80 ans regroupe près de deux fois plus que la tranche âgée de 20 à 40 ans.

<sup>74</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitants agricoles 2010.

<sup>75</sup> *Idem*



**Figure 17. Tranche d'âge de tous les membres d'entreprise agricole**

Sources: MAPAQ<sup>76</sup>.

### 2.6.3 La main-d'oeuvre dans les entreprises agricoles

Les exploitants agricoles de la MRC bénéficient des services de trois CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) et d'une CUMO (coopérative d'utilisation de main-d'oeuvre). Concernant les trois CUMA, il s'agit de Saint-Fabien, de la Neigette et de la Rivière du Bic – 1992. Pour leur part, les CUMO, sont une coopérative d'utilisation de main-d'oeuvre dans le milieu agricole. Le service de main-d'oeuvre partagé est offert sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent, c'est-à-dire dans les MRC de La Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska.

Néanmoins, les entreprises agricoles dans la MRC de Rimouski-Neigette dépendent majoritairement sur de la main-d'oeuvre familiale. D'après les renseignements obtenus du MAPAQ, les trois quarts des entreprises ont utilisé les membres de la famille comme main-d'oeuvre, en 2010 (74 %) (Tableau 30). Au contraire, seulement le quart des entreprises ont embauché des personnes n'ayant aucun lien avec la famille au cours de la même année (26 %).

<sup>76</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

**Tableau 30. Type de main-d'œuvre (2010)**

Municipalité	Exploitations agricoles			Total
	Main-d'œuvre non familiale	Main-d'œuvre familiale	% familiale	
Rimouski	29	78	73	84
Saint-Fabien	7	31	82	33
Saint-Anaclet-de-Lessard	9	25	74	27
Saint-Valérien	5	19	79	21
Saint-Narcisse-de-Rimouski	5	18	78	19
La Trinité-des-Monts	7	10	59	16
Saint-Eugène-de-Ladrière	3	15	83	16
Saint-Marcellin	7	8	53	13
Esprit-Saint	2	6	75	6
<b>Rimouski-Neigette</b>	<b>74</b>	<b>210</b>	<b>74</b>	<b>235</b>

Source: MAPAQ<sup>77</sup>.

## 2.7 Les pratiques agroenvironnementales

Les acteurs du secteur agricole ont assurément une part de responsabilité envers l'environnement, mais aussi un intérêt dans sa préservation. En effet, s'ils disposent de saines ressources environnementales, la pérennité de leur agriculture et la qualité de leurs produits sont mieux assurées. Les agriculteurs de notre MRC ont compris la pertinence de leur rôle dans la conservation de l'environnement. En 2007, il y avait 95 entreprises agricoles de la MRC qui avaient investi ensemble 6,7 millions \$ depuis dix ans pour améliorer la gestion de leur fumier via la construction d'ouvrages étanches d'entreposage<sup>78</sup>. D'autres ont retiré leur bétail des cours d'eaux, ont aménagé des bandes riveraines et ont réalisé des haies brise-vent. Les fermes de la MRC s'impliquent activement dans la gestion intégrée de l'agriculture et l'application de bonnes pratiques agroenvironnementales : 106 propriétaires étaient membres d'un groupe-conseil en agroenvironnement, d'autres requéraient les conseils de groupes privés ou de coopératives spécialisées, alors que certains adoptaient des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF)<sup>79</sup>.

<sup>77</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010

<sup>78</sup> MAPAQ, 2007, Portrait agroalimentaire de la MRC de Rimouski-Neigette. En ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1973624> (consultée le 17 juin 2015).

<sup>79</sup> *Idem*.

### 2.7.1 La santé des sols agricoles

Le texte suivant est un extrait de l'étude de la santé globale des sols du Bas-Saint-Laurent qui a été préparé par le MAPAQ, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, aménagement et développement rural, afin de présenter un aperçu de la santé des sols de la MRC de Rimouski-Neigette et dont voici le contenu.

En l'absence d'un portrait global de la situation des sols agricoles, les acteurs du milieu agroalimentaire bas-laurentien ont voulu obtenir l'heure juste sur le sujet. En effet, la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, chargée de la mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bioalimentaire 2013-2018, a ciblé la santé des sols comme un enjeu pour la région. Pour répondre à cette préoccupation du milieu, il devient nécessaire d'investiguer et de rassembler toutes les connaissances sur la santé des sols agricoles au Bas-Saint-Laurent.

Dans ce contexte, la Table, avec le soutien financier et technique de la Direction régionale du MAPAQ au Bas-Saint-Laurent, a réalisé une étude dont l'objectif est de dresser un portrait de l'état de santé des sols agricoles de la région afin de prioriser les secteurs d'intervention, notamment dans le cadre du Plan d'action de l'approche régional (PAAR) en agroenvironnement. Composé d'un rapport et d'un atlas cartographique, cette étude a permis de créer un indice illustrant la santé globale des sols. Il est important de préciser que cet indice doit être utilisé dans un contexte régional, et non à l'échelle de l'entreprise. En effet, les résultats de cette étude sont basés sur des données cartographiques provenant de diverses sources et possédant des niveaux de précision très différents (l'échelle de municipalités vs l'échelle du champ).

L'indice global est le résultat de la combinaison des huit critères qui ont reçu une pondération selon la fiabilité de leurs données. Ces critères sont : l'érosion potentielle, la rotation des cultures, le drainage naturel, la matière organique, l'acidité, les pratiques culturales, le travail du sol et la compaction.

En analysant chacun des critères séparément, aucun de ceux-ci n'est problématique pour la MRC. En fait, la MRC compte, avec les MRC de La Matapédia et de La Matanie, le plus de superficies dans les classes 1 et 2, soit celles relatives aux sols les moins potentiellement dégradés.

L'addition de chacun des critères a notamment permis d'obtenir un indice moyen pondéré pour chaque municipalité et est présentée à la carte indice globale de santé des sols Rimouski-Neigette (Figure 18). À sa lecture, on remarque que les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts et de Saint-Marcellin ont une valeur d'indice jugée non significative en raison de leur superficie cultivée marginale (< 100 ha) ou de leur trop faible proportion de superficies caractérisées par l'indice par rapport à leur superficie cultivée (< 50 %).

Globalement, il y a peu de variabilité entre les valeurs d'indice moyen de chaque municipalité au Bas-Saint-Laurent, puisqu'elles s'étendent de 2,1 à 5,0. Pour la MRC de Rimouski-Neigette, l'indice moyen varie de 2,1 à 3,9. En subdivisant les valeurs de l'indice moyen en quartiles, les catégories suivantes sont définies : indice « Excellent », soit de 2,1 à 3,1; indice « Bon », soit de 3,1 à 3,4; indice « Moyen », soit de 3,4 à 3,7; indice « À améliorer », soit de 3,7 à 5,0. À cet égard les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Valérien et de Rimouski ont un indice « Excellent ». Les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière et de Saint-Anaclet-de-Lessard ont un indice « Moyen » alors que la municipalité de Saint-Fabien a un indice « À améliorer ». Les raisons pouvant expliquer la situation pour Saint-Fabien sont multiples et elles sont notamment liées à la présence de fortes pentes dans le secteur ce qui peut provoquer des risques d'érosion de même qu'un pH moyen plus faible comparativement au reste de la MRC.

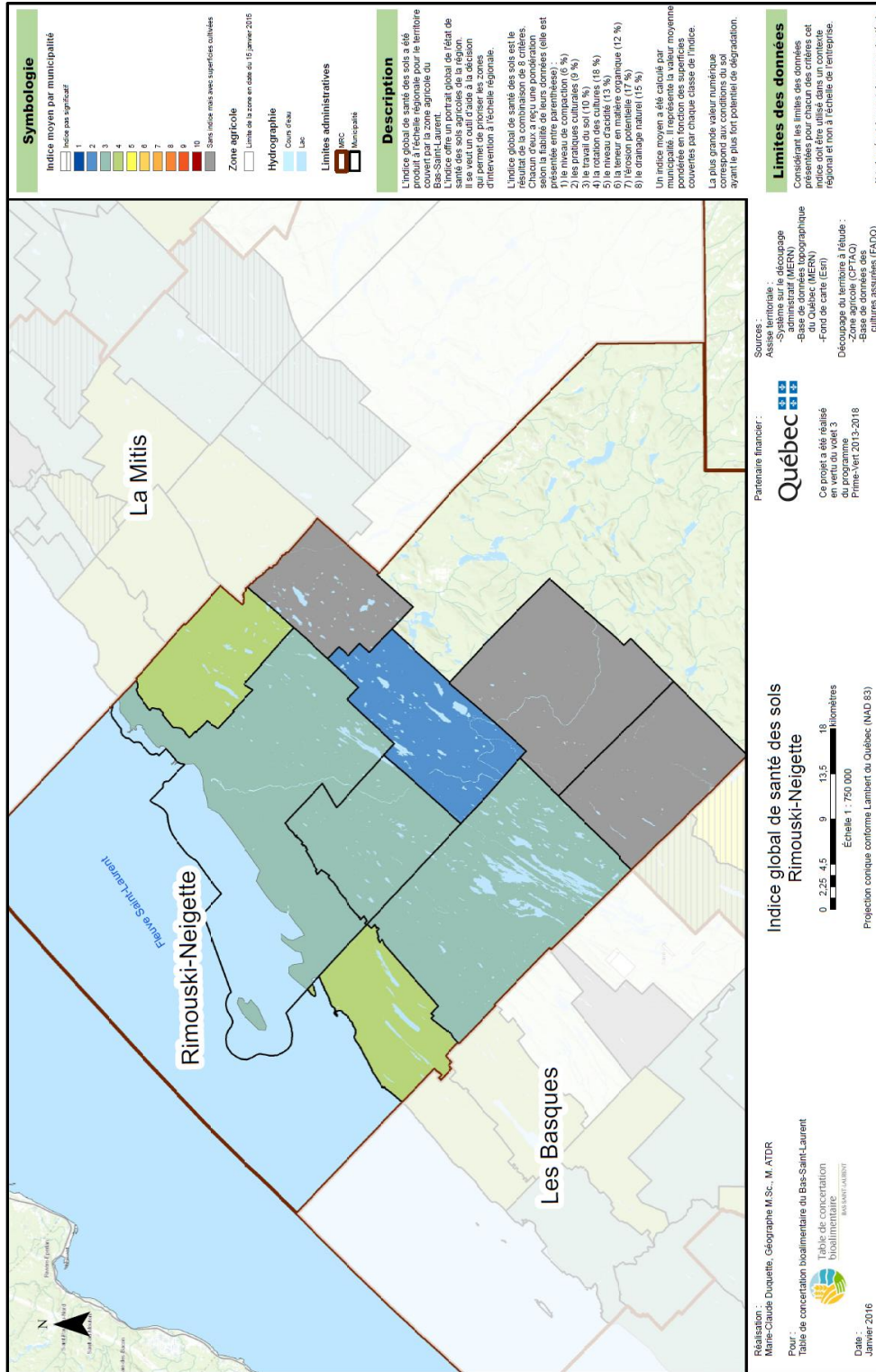


Figure 18. Indice global de la santé des sols

### 2.7.2 La conservation des cours d'eau

Au cours des dernières années, les exploitations agricoles ont fait plusieurs actions pour améliorer la qualité de l'eau en zones agricoles. Ainsi, plusieurs fermes de productions animales ont construit des structures bétonnées pour assurer un entreposage étanche des fumiers, lisiers et eaux de laiterie. D'autres interventions ont été effectuées pour réduire les sources de pollution diffuse soit, l'aménagement de sites d'abreuvement au champ pour le retrait de bêtes des cours d'eau ainsi que l'implantation de haies brise-vent au champ et près des bâtiments d'élevage, etc<sup>80</sup>.

Néanmoins, il n'est pas exclu que l'activité agricole soit une des causes potentielles de divers types de contamination pouvant amener des répercussions négatives sur la ressource hydrique. La gestion des déjections animales, l'utilisation des pesticides, l'utilisation des engrais de synthèse et les méthodes culturales sont des éléments qui, mal gérés ou peu considérés, peuvent contribuer à la détérioration de la ressource eau. L'épandage des déjections animales par exemple, que ce soit sous la forme liquide ou solide, nécessite une certaine vigilance quant à l'état du sol qui la reçoit. La forme liquide est plus susceptible d'être lessivée en début et en fin de saison, lorsque le sol est gorgé d'eau. Cela est d'autant plus vrai lorsque le relief est accidenté.

De façon générale, les apports d'azote et de phosphore issus de sources diffuses représentent les plus grandes proportions de la charge totale d'éléments nutritifs dans les cours d'eau<sup>81</sup>. Lorsque les activités agricoles apportent des quantités importantes d'azote et de phosphore dans les rivières, ces éléments stimulent la croissance des algues et des plantes aquatiques, lesquelles peuvent envahir le milieu aquatique. L'envahissement des milieux aquatiques par les algues et les plantes peut entraîner plusieurs effets négatifs sur les usages de l'eau et les écosystèmes qui y sont reliés. Par exemple, les communautés de macro invertébrée benthiques sont généralement sous le seuil du bon état de santé lorsque les superficies en culture occupent plus de 40 % du bassin versant. À certains endroits, il en résulte une communauté faunique très peu diversifiée, complètement dominée par quelques espèces résistantes<sup>82</sup>. L'émergence d'algue bleu vert est également un phénomène observé à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette. L'intensité de l'activité agricole à l'échelle des bassins versants des lacs touchés peut expliquer, en partie, l'apparition d'une telle émergence (le lac à l'Anguille à Saint-Anaclet et les lacs à La Truite, à Foin et à Vaillancourt à Saint-Valérien). Sans avoir subi une émergence confirmée d'une fleur d'eau de cyanobactéries, d'autres lacs montrent certains signes d'essoufflement notamment par un vieillissement prématuré (ex. lac à Linda, de la Station, Bellavance, Ferré, des Guimonds).

---

<sup>80</sup> MAPAQ, 2008, Portrait agroalimentaire de la MRC de Rimouski-Neigette, cité dans : OBVNEBSL, 2015. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. *Portrait-diagnostics des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent*. 337 pages et 5 annexes.

<sup>81</sup> (GANGBAZO et BABIN, 2000; Gangbazo et Le Page, 2005, cité dans : OBVNEBSL, 2015. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. *Portrait-diagnostics des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent*. 337 pages et 5 annexes.

<sup>82</sup> MDDEP, 2012, cité dans : OBVNEBSL, 2015. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. *Portrait-diagnostics des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent*. 337 pages et 5 annexes

Deux sous bassins versants de la rivière Rimouski (ruisseau Levasseur et ruisseau de la Savane) ont une grande occupation agricole. Ces ruisseaux présentent, respectivement depuis 2002 et 2003, des déficits au niveau de la qualité de l'eau. En effet, pour ces deux cours d'eau, l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) moyen a qualifié la qualité d'eau de "douteuse" (critère C) et ce, pendant plusieurs années. Ainsi, l'azote total, le phosphore total et la turbidité présentaient une concentration médiane supérieure au seuil indicateur. À très fortes concentrations, les ions nitrites et nitrates sont toxiques pour la faune aquatique. En appui à ces constats, la MDDELCC a publié un suivi de la santé de l'écosystème aquatique des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole<sup>83</sup>, où une cote de C (eau polluée) a été attribué pour le ruisseau Levasseur en 2008, 2009, 2010, 2012 et de D (eau fortement polluée) en 2011 avec l'indice de diatomées (IDEC).

Ces constats au niveau de ces deux ruisseaux ont initié une grande démarche entre partenaires locaux et des agriculteurs mobilisés et volontaires de 2007 à 2012 via le *Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et sur la cohabitation harmonieuse* (PAC). À l'aboutissement du projet, 14 exploitants et leurs partenaires ont participé activement à mettre en œuvre des actions concrètes sur leur ferme afin d'améliorer la qualité de l'eau dans les deux sous-bassins concernés (plantation de 10 235 végétaux sur 8 210 mètres de bande riveraine, stabilisation de 25 sorties de drain, stabilisation de dix ponceaux, stabilisation par enrochement et génie végétal de sept sections de berges sur environ 120 mètres, l'aménagement de quatre puits filtrants, de six voies d'eau engazonnées, de deux fossés empierrés, de 13 bassins de captage et de 13 avaloirs). Dans le cadre du projet, les exploitants agricoles ne payaient que 10 % du coût total des travaux. Bien qu'aucun suivi de qualité d'eau n'ait été réalisé depuis la réalisation de ces travaux, ces derniers devraient permettre d'améliorer la qualité de l'eau et d'y favoriser la vie aquatique.

De plus, en 2005, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent a réalisé, en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière Rimouski (CBRR), un projet de caractérisation de la rivière du Bois Brûlé et a travaillé à la formation et à la sensibilisation des producteurs qui ont une entreprise située dans ce sous-bassin. La sensibilisation était principalement axée sur les mesures de protection et de restauration des bandes riveraines.

Les efforts de sensibilisation et de concertation avec les agriculteurs sont à poursuivre à l'échelle des bassins versants (et des sous-bassins versants) de la MRC de Rimouski-Neigette afin d'assurer une meilleure protection de la ressource en eau et des écosystèmes associés. À ce sujet, le programme de financement Prime Vert du MAPAQ est un outil à privilégier pour des projets de sensibilisation, concertation, mais également pour des actions agroenvironnementales directes sur le terrain des exploitants.

---

<sup>83</sup> Denault et Comeau. 2014. Suivi de la santé de l'écosystème aquatique des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole : Bilan 2008 à 2012. Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des politiques agroenvironnementales, ISBN : 978-2-550-71641-9 (PDF), 16 p. + 5.

### 2.7.2.1 La biodiversité en milieu agricole

En collaboration avec le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et d'autres partenaires régionaux, des efforts ont été investis depuis 2014 par le MAPAQ afin d'identifier des éléments de biodiversité en milieu agricole à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette, mais également à l'échelle de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

Un des aspects soulevés par ce travail était que les activités agricoles s'inscrivent encore bien, de façon globale, dans le paysage naturel régional permettant encore l'identification d'éléments de biodiversité, et ce, comparativement à d'autres régions du Québec où l'intensité des activités agricoles met davantage de pression sur les milieux naturels.

La préservation de cette biodiversité passe, entre autres, par le maintien d'un lien direct entre ces éléments avec les milieux naturels (connectivité). Ainsi, des actions permettant le maintien ou la restauration de cette connectivité entre les milieux agricoles et naturels (ex. par la bonification d'une bande riveraine) s'avèrent essentielles afin de soutenir cette biodiversité.

Lors de la phase 1 du projet, certains secteurs de la MRC de Rimouski-Neigette présentant déjà une grande connectivité entre le littoral et les écosystèmes forestiers ont été identifiés. En ce sens, prioriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité. Dans d'autres secteurs, des actions pouvant améliorer la connectivité entre le Parc National du Bic et les écosystèmes côtiers voisins ainsi que les forêts au sud seraient à favoriser. Aussi ciblée dans cet exercice, la zone de l'escarpement de la faille Neigette présente une biodiversité floristique intéressante et de belles opportunités de conservation ayant peu d'impacts sur le territoire agricole cultivé. La phase 2 du projet, qui vise à inclure d'autres indicateurs de biodiversité et à raffiner l'identification des secteurs d'intérêt, a débuté en 2015.

## 2.8 La multifonctionnalité

La multifonctionnalité de l'agriculture se définit par les fonctions diverses et ses bénéfices multiples que l'agriculture peut remplir, par de là sa vocation première de nourrir la population via la production d'aliments<sup>84</sup>. L'un des objectifs du PDZA de la MRC de Rimouski-Neigette est de promouvoir l'application systématique d'une vision multifonctionnelle de l'agriculture en identifiant les apports de ce domaine dans les sphères sociale, environnementale et économique de notre territoire. Bien que l'agriculture ne soit pas le seul secteur auquel on peut associer le concept de multifonctionnalité, il s'agit assurément du couplage le plus évident en raison des liens étroits entre son dynamisme et l'occupation du territoire.

---

<sup>84</sup> MAPAQ, 2015, Multifonctionnalité. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx> (consultée le 15 juin 2015).

La multifonctionnalité pose la question des externalités économiques du marché qui sont souvent oubliées et difficiles à mesurer. Globalement, il s'agit de coûts (externalités négatives) ou de revenus (externalités positives) qui ne sont pas pris en compte, car ils sont associés à des biens dits publics qui n'ont pas de propriétaires légaux. Pour exemples, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la préservation de la biodiversité sont des externalités positives, alors que l'érosion des sols et la pollution sont des externalités négatives du marché. Puisque le marché est incapable de tenir compte des externalités des biens publics, les administrations publiques ont le devoir de les prendre en charge et de soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture. Le MAPAQ a ainsi élaboré en 2011 un *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture* et postule que la multifonctionnalité s'inscrit dans l'élaboration d'un PDZA. Le programme mis en place soutient entre autres les pratiques suivantes : la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires, l'accessibilité de l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole, la protection de la biodiversité et la prestation de services destinés à la communauté.

Le PDZA de la MRC de Rimouski-Neigette vise à mettre en valeur sa zone agricole en favorisant le développement durable de ses activités sous-jacentes. Le développement durable est fondé sur la rencontre des sphères sociale, environnementale et économique. Cette rencontre produit un développement viable, vivable, équitable et par conséquent durable. Il est donc très pertinent de tirer profit de la multifonctionnalité de l'agriculture et de canaliser ses effets sociaux dans une perspective de développement durable de la MRC.

### 2.8.1 Les caractéristiques paysagères de la zone agricole

La zone agricole de la MRC est entre autres composée de plaines et de terrasses propices à l'agriculture. Il s'agit de terres très fertiles organisées en gradins plats qui ont été mises en culture rapidement dans l'histoire de l'occupation du territoire. L'organisation foncière y est remarquable et certains rangs ont gardé leur caractère d'occupation de type seigneurial : habitations espacées, bâtiments agricoles patrimoniaux, boisés au bout des parcelles, etc<sup>85</sup>. On retrouve d'ailleurs dans cette partie du territoire plusieurs bâtiments agricoles patrimoniaux, d'anciennes maisons, des granges patrimoniales et des croix de chemin. Malgré la vieillesse de cette portion du territoire, les installations agricoles ne sont pas laissées à l'abandon : les routes 132 et 232, ainsi que l'autoroute 20 traversent les terrasses et permettent une occupation et une accessibilité à ce territoire agricole.

Dans le territoire occupé par la municipalité de Saint-Fabien, on retrouve un ensemble paysagé nommé « Les Crêtes » propice lui aussi à l'agriculture. Il s'agit d'un territoire également marqué par une colonisation ancienne. Les bâtiments sont espacés et la présence de longues clôtures et perches témoignent de pratiques agricoles traditionnelles<sup>86</sup>. Une particularité de ce territoire est que les fermes y sont placées perpendiculairement aux

---

<sup>85</sup> Ruralys, 2008, Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rimouski-Neigette, La Pocatière: Rapport remis à la CRÉBSL, 144 p.

<sup>86</sup> Ruralys, précit. Note 14.

crêtes et que les rangs sont situés sur leurs sommets. Les sommets et certains versants sont boisés. Les vallées, quant à elles, sont cultivées surtout pour les fourrages ou sont occupées par des lacs dont les rives sont propices à la villégiature. Bien que les forêts et crêtes rocheuses ne se prêtent pas à l'agriculture, les terres agricoles des crêtes sont de qualité, en particulier pour les cultures de céréales et les fourrages. L'intégrité de ce territoire a été préservée et a subi peu de changement et les terres sont cultivées en majorité.

Plus au sud apparaît la partie du territoire nommée « Les-Collines-de-Rimouski ». Celle-ci est composée de collines, lacs et d'un couvert forestier très présent. On y retrouve surtout des installations d'agriculture laitière<sup>87</sup>. La fonction agricole y est relativement importante, mais on constate une progression de la dévitalisation et de l'étalement urbain. Cela rend le futur du secteur agricole inquiétant dans ce secteur, d'autant plus que l'harmonie du paysage a été déstabilisée par l'installation de nombreuses lignes et pylônes d'électricité et de tours de communication.



**Figure 19. Illustration d'un plan visuel typique de l'ensemble paysager « Les Collines-de-Rimouski**

Source : Ruralys<sup>88</sup>.

Le relief et les paysages de la MRC de Rimouski-Neigette sont très diversifiés. Il ne faudrait pas sous-estimer le paysage dans la multifonctionnalité de l'agriculture: il peut produire des effets esthétique, culturel, social, historique, environnemental et économique. Par exemple, le système d'élevage en pâturage contribue de manière remarquable au paysage en le rendant bucolique et champêtre. Dans le cas de notre MRC, l'intégrité paysagère a été bien respectée dans les municipalités de Saint-Fabien, de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Narcisse-de-Rimouski : elles font d'ailleurs partie du réseau touristique patrimonial du Bas-Saint-Laurent. Du côté des défis liés au paysage de la MRC, il faut surtout s'attarder aux réalités de l'urbanisation croissante de la municipalité de Rimouski et de la dévitalisation des

---

<sup>87</sup> *Idem.*

<sup>88</sup> Ruralys, 2008, Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rimouski-Neigette.

municipalités plus rurales, deux réalités qui peuvent effectuer des pressions sur l'intégrité du paysage de la MRC.

### 2.8.2 La dimension sociale de l'agriculture

Les citoyens sont de plus en plus préoccupés par la consommation et l'agriculture locale. Les marchés publics, les festivals et les fêtes agricoles ou alimentaires sont de plus en plus populaires. Les épicerie répondent à cette demande croissante et offrent des produits du terroir, alors que de nouveaux commerces d'alimentation spécialisés dans les produits locaux et artisanaux ouvrent leurs portes pour exploiter ce nouveau marché en émergence. Par cette nouvelle sensibilisation au «consommer local», les citoyens de la MRC aident les producteurs de la région, et participent à la production durable d'aliments locaux : ils assurent la pérennité d'emplois, le développement économique de leur région et la vitalité des entreprises agricoles et alimentaires de Rimouski-Neigette, ce qui fait profiter toute la société.

À propos des événements à caractère agricole et alimentaire dans la MRC, on peut penser instinctivement au Marché public de Rimouski ou au « Marché des Saveurs du Bas-Saint-Laurent ». Un guide produit par Les Saveurs du Saint-Laurent permet de connaître les établissements à visiter dans la région pour déguster des produits locaux. Avec ces divers événements, guides culinaires touristiques et les boutiques spécialisées du terroir, les acteurs de la MRC essaient de cultiver le facteur social de l'agriculture.



**Figure 20. Photo du Marché public de Rimouski**

Source : MRC de Rimouski-Neigette<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> MRC de Rimouski-Neigette, 2015. Service de l'aménagement du territoire

### 2.8.3 La dimension environnementale de l'agriculture

Les installations agricoles façonnent les paysages et modèlent le territoire de la MRC : elles occupent de grands espaces et exploitent des ressources naturelles. Les acteurs du domaine de l'agriculture ont donc une certaine responsabilité envers les enjeux de protection environnementale. Les principales pratiques de la fonction environnementale de l'agriculture sont les suivantes : limiter les tailles des cultures et des cheptels selon la capacité de support des écosystèmes ; réduire l'utilisation des pesticides et les gaz à effets de serre (GES), traiter les résidus agricoles qui pourraient affecter la qualité de l'eau, de l'air et des sols ; préserver les habitats naturels et la biodiversité ; la conservation des paysages ruraux variés, et autres<sup>90</sup>. Il s'agit aussi de favoriser les cultures et les élevages dits patrimoniaux (indigènes au Canada) et de lutter contre l'homogénéisation des cultures. Dans le contexte de la MRC, de son type d'agriculture pratiqué sur son territoire et selon l'avis du Conseil régional du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), la priorité devrait être donnée au respect de la capacité d'absorption (ou capacité de support) des rivières à l'échelle du bassin versant : les activités agricoles ne doivent pas dépasser le seuil ou l'écosystème devient dysfonctionnel. L'eutrophisation des ressources en eau entraîne entre autres la prolifération d'algues aquatiques nuisibles et réduit l'oxygène dans l'eau, augmentant la mortalité des poissons de l'écosystème.

### 2.8.4 Le patrimoine bâti

Dans la vision multifonctionnelle de l'agriculture, le facteur patrimonial est un autre considérant. En effet, le patrimoine bâti agricole est une externalité positive du marché, puisqu'elle apporte beaucoup de bénéfices non pris en compte dans le marché de l'agriculture (tourisme, attractivité du territoire, préservation du patrimoine pour les générations futures). Quoique très réels, ses éléments sont difficilement mesurables en termes de retombées économiques. Toutefois, l'entretien et la restauration de ces bâtiments patrimoniaux sont souvent freinés, car les coûts de matériaux et de main-d'œuvre sont quant à eux réels et bien pris en compte par les producteurs agricoles. Pour profiter de la dimension patrimoniale dans la vision multifonctionnelle de l'agriculture, les moyens à utiliser sont principalement l'entretien et la restauration du patrimoine bâti agricole, de même que la mise en valeur des paysages d'intérêt patrimonial. Prendre en considération le facteur patrimonial, c'est aussi de préserver la valeur esthétique, architecturale, identitaire et historique d'un bâtiment patrimonial agricole et de conserver son harmonisation avec le paysage. Une mise en valeur de cet aspect patrimonial peut être aussi envisagée par exemple par l'implantation d'un panneau d'interprétation à proximité du bâtiment rénové pour favoriser son attrait auprès des visiteurs et des touristes.

---

<sup>90</sup> Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), 2007. Préoccupations environnementales en matière d'agriculture au Bas-Saint-Laurent, mémoire présenté au CAAAQ à Rimouski le 29 mai 2007. En ligne : [http://crebsl.com/documents/pdf/agriculture/02\\_CAAAQ-CRE-BSL-Memoire-Resume.pdf](http://crebsl.com/documents/pdf/agriculture/02_CAAAQ-CRE-BSL-Memoire-Resume.pdf) (consultée le 15 juin 2015).



**Figure 21. Bâtiment agricole patrimonial restauré**

*Source : MRC de Rimouski-Neigette<sup>91</sup>.*

Dans le cadre d'un programme pilote du MAPAQ sur l'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, la MRC de Rimouski-Neigette, en association avec neuf producteurs agricoles, a reçu une aide financière de l'ordre de 300 000 \$. Cette aide a été allouée pour la restauration et la mise en valeur des bâtiments agricoles patrimoniaux. Avec ce projet pilote, la MRC fait un premier pas pour la préservation de l'harmonie et de l'authenticité du paysage. De plus, en coordonnant ces neuf chantiers de restauration, la MRC a, d'une part, approfondi son expertise sur le sujet et, d'autre part, contribué à diminuer les coûts des travaux de restauration

La MRC, via le programme du MAPAQ, a ainsi pu aider neuf projets d'agriculteurs de la région qui ont tous reçu une aide individuelle maximale de 30 000 \$. La nature des projets était variée : des travaux d'esthétisme jusqu'au sauvetage de bâtiments agricoles délaissés. Un avantage non négligeable du projet a été d'abaisser les coûts de construction en permettant aux propriétaires d'effectuer eux-mêmes les travaux de restauration. D'autre part, très peu d'agriculteurs peuvent se permettre d'investir rapidement 30 000 \$ pour le sauvetage d'un bâtiment patrimonial. L'aide financière et la coordination offerte ont donné la possibilité aux agriculteurs de sauvegarder et de mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux agricoles du territoire. Pour effectuer les travaux, les propriétaires ont engagé des gens d'ici et utilisé des matériaux produits dans la région (bois, bardeaux, etc.). Les retombées économiques ont donc été ressenties directement dans la MRC.

Par ailleurs, bien qu'ils puissent être du projet de circuits touristiques pour leurs valeurs patrimoniales, les bâtiments patrimoniaux agricoles conservent avant tout l'authenticité des paysages et contribuent à la vitalisation du cadre culturel et identitaire spécifique aux

---

<sup>91</sup> MRC de Rimouski-Neigette, 2015. Culture et communication.

habitants du territoire. Bref, ce projet de la MRC est un parfait exemple de projet qui répond à la vision multifonctionnelle de l'agriculture : les bâtiments patrimoniaux agricoles qui ont été rénovés répondent à des besoins sociaux, historiques, culturels et identitaires. Beaucoup reste à faire cependant. Ce projet ne constitue qu'un petit pas sur le chemin de la préservation du caractère patrimonial du territoire rural de la MRC. Il serait souhaitable d'effectuer un inventaire exhaustif des bâtiments agricoles patrimoniaux (encore en usage, mais aussi inutilisés) et de prioriser ces bâtiments en fonction de leur importance patrimoniale, paysagère et historique. Il serait aussi souhaitable d'être en mesure de soutenir les propriétaires de bâtiments agricoles patrimoniaux dans leurs efforts de préservation. Enfin, il serait nécessaire de restreindre les possibilités de démolition des bâtiments possédant une très forte valeur patrimoniale.

### 2.8.5 Les activités complémentaires

On peut tirer profit de la multifonctionnalité de l'agriculture à l'aide de plusieurs autres activités complémentaires, telles que l'agrotourisme, l'accessibilité aux zones agricoles, la conservation de l'intégrité du paysage et le tourisme rural.

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture se déroulant à la ferme. Il met des producteurs agricoles en relation avec des clients, leurs permettant de découvrir le monde agricole<sup>92</sup>. On peut penser à un hébergement dans un environnement bucolique et champêtre, à des repas faits avec des aliments de la ferme et une proximité avec des animaux d'élevages. En 2012 la région du Bas-Saint-Laurent se classait au 8e rang sur 17 régions pour le nombre d'entreprises agrotouristiques avec 41, ce qui représente presque 5 % des entreprises québécoises<sup>93</sup>. Malgré cela, l'agrotourisme est dit « marginal » dans la région<sup>94</sup>.

Si l'on caractérise l'agrotourisme seulement par des visites organisées à la ferme, on constate que plus de 25 000 personnes ont visité les six entreprises d'agrotouristiques, en 2010 (Tableau 31). L'agrotourisme peut se révéler comme une contribution non négligeable au développement et à la vitalisation des zones agricoles et rurales de la MRC.

Toutefois, deux facteurs pourraient favoriser sa croissance ; 1) l'intérêt grandissant pour les produits locaux et artisanaux ; 2) la région bas-laurentienne devient de plus en plus une destination touristique à part entière et non comme un simple lieu de passage

---

<sup>92</sup> MAPAQ, 2015, Agrotourisme. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx> (consultée le 17 juin 2015)

<sup>93</sup> MAPAQ, Portrait du secteur de l'agrotourisme. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx> (consultée le 26 juillet 2016)

<sup>94</sup> MAPAQ, 2013, Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portraitregionalBSL.pdf> (consultée le 17 juin 2015).

**Tableau 31. Nombre de visiteurs agrotouristique (2010)**

Municipalité	Agrotourisme	
	Exploitations agricoles	Visiteurs
Saint-Anaclet-de-Lessard	3	12 125
Rimouski	2	11 458
Saint-Eugène-de-Ladrière	1	2 000
<b>Rimouski-Neigette</b>	<b>6</b>	<b>25 583</b>

Source: MAPAQ<sup>95</sup>.

Dans la section 2.5.2 sur la mise en marché, il est indiqué que 26 entreprises font de la vente à la ferme tandis que trois fermes offrent la possibilité de l'autocueillette. Aussi, sans offrir une visite guidée organisée ou payante, plusieurs producteurs demeurent ouverts à faire visiter leurs installations à leur clientèle. Dans son dépliant intitulé *Saveurs et gourmandises 2016*, les saveurs du Bas-Saint-Laurent ont répertorié 33 entreprises sur le territoire composé d'artisans producteurs ou transformateurs où il est possible d'acheter des produits ou visiter l'entreprise, des commerces qui offrent une variété de produits agroalimentaires bas-laurentiens et des restaurateurs qui mettent en valeur les produits agroalimentaires à leur menu. Or, outre les six entreprises du tableau 24, la MRC de Rimouski-Neigette présente une offre agrotouristique diversifiée, mais qui gagnerait à être davantage mis en valeur.

Dans un autre ordre d'idée, les plateaux agricoles et agroforestiers bucoliques de Rimouski-Neigette peuvent offrir de nombreux points de vue panoramiques, dont certains sur le fleuve Saint-Laurent. La profondeur de champ et les effets visuels cumulatifs créent indéniablement des sentiments et des expériences sensorielles agréables. Cela est prisé par les citoyens amateurs de promenades pédestres, à vélo, en moto quad ou en voiture. Avec la vision multifonctionnelle de l'agriculture, il est profitable de rendre accessibles les territoires agricoles et agroforestiers via la construction de routes de qualité, de pistes cyclables ou de sentiers. À l'inverse, le refus de valoriser cette forme d'externalité de l'agriculture associée à la déprise agricole peut provoquer la fermeture de très beaux paysages<sup>96</sup>. Dans Rimouski-Neigette, les circuits touristiques de la série « Histoires et Horizons » produite par la MRC tient compte de la valeur des paysages agricoles et agroforestiers et rend accessible aux citoyens et aux touristes les territoires les plus ruraux de la MRC avec des circuits clés en main. L'accessibilité et la préservation de l'harmonie des zones agricoles assurent l'intégrité et l'authenticité de nos paysages, en plus de favoriser le tourisme ou l'excursionnisme rural. Ces circuits touristiques pourraient être bonifiés afin de mettre un accent particulier sur l'offre agrotouristique de la MRC de Rimouski-Neigette.

<sup>95</sup> MAPAQ-Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010.

<sup>96</sup> Ruralys, 2008, Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rimouski-Neigette, La Pocatière: Rapport remis à la CRÉBSL, 144 p.

### 3 Le diagnostic

La section qui suit expose le diagnostic de l'agriculture de la MRC de Rimouski-Neigette. L'agriculture est un domaine complexe qui touche nos vies et notre société à divers niveaux. Nous présentons une synthèse de ce vaste monde en focalisant sur des thèmes structurants ressortis dans le portrait agricole, le résultat des questionnaires adressés à la population, les agriculteurs et les organismes ainsi que les apports du comité directeur du PDZA de la MRC de Rimouski-Neigette (Figure 22). Les membres du comité directeur ont notamment produit des tableaux diagnostics exhaustifs qui exposent les forces et les faiblesses ainsi que les risques et les opportunités de l'agriculture de la MRC de Rimouski (Annexe 1). Les synthèses des trois questionnaires mentionnés sont disponibles sur demande à la MRC de Rimouski-Neigette. Ce diagnostic a permis au comité directeur de cibler les enjeux du plan d'action ainsi que les orientations à prendre pour les aborder. Le diagnostic est d'ailleurs organisé selon les grands enjeux retenus. Chaque enjeu est suivi d'une description l'orientation choisie par le comité directeur pour s'y attarder.

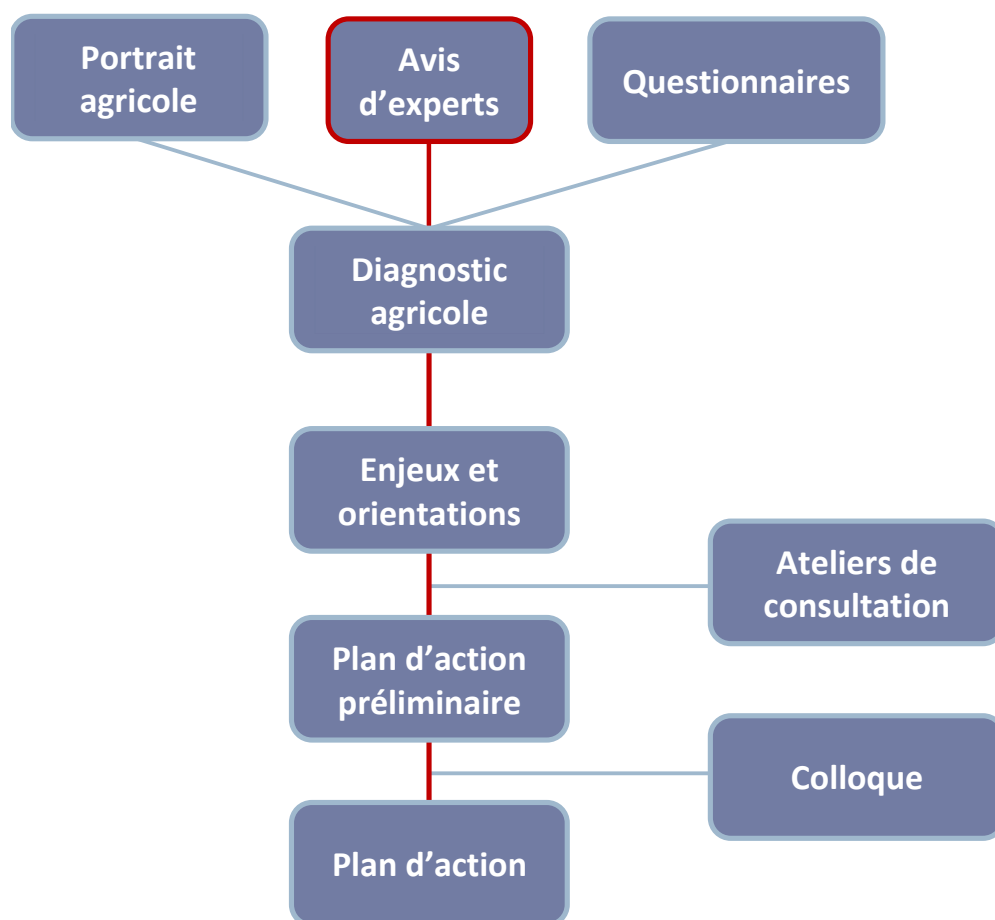


Figure 22. Schéma méthodologique du PDZA MRC de Rimouski-Neigette

## **Enjeux 1 : Une meilleure connaissance et reconnaissance de l'agriculture**

Un consensus se dégage de l'ensemble des groupes consultés par sondage, à savoir que pour la population, l'agriculture demeure une activité méconnue. Cette situation, superposée à l'intérêt grandissant des citoyens pour une vie en campagne, peut mener à des conflits entre usagers. En effet, selon le sondage à la population, les odeurs liées aux activités agricoles constituent une nuisance pour certains citoyens.

De plus, la reconnaissance des retombés socio-économiques de l'agriculture de la part des citoyens sondés est plutôt mitigée. Le manque de connaissance à l'égard du monde agricole et le climat tendu entre habitant de la zone agricole et les agriculteurs, qu'il soit réel ou perçu, alimentent un sentiment de manque de reconnaissance chez les agriculteurs.

Néanmoins, la région du Bas-Saint-Laurent peut compter sur des établissements d'enseignement spécialisé en agriculture avec lesquels les acteurs de la MRC de Rimouski-Neigette peuvent collaborer pour développer des actions de valorisation des métiers agricoles auprès de la population.

### *Orientation 1 : La valorisation et la promotion de l'agriculture*

Il apparaît nécessaire de mieux valoriser et de promouvoir l'agriculture sur notre territoire en passant par la sensibilisation et la transmission d'informations. Une meilleure connaissance des réalités agricoles est perçue comme une façon d'améliorer la cohabitation entre les citoyens et les entreprises agricoles. Il importe que l'agriculture puisse bénéficier d'une mise en valeur axée sur ses caractéristiques et ses retombées positives pour la communauté.

## **Enjeux 2 : Une profession à soutenir et une relève à encourager**

Dans la MRC de Rimouski-Neigette comme dans le reste de la région, nos agriculteurs sont aux prises avec des difficultés économiques importantes et pour en nommer quelques-unes : la hausse de la valeur des entreprises, l'augmentation de la dette et la fluctuation des revenus. Ce climat d'incertitude économique en plus de la surcharge de travail créer un contexte stressant très préoccupant pour la santé mentale des agriculteurs.

En plus, le désintérêt de la jeunesse pour l'agriculture et le vieillissement de la population agricole sont des réalités qui peuvent freiner recrutement de la main-d'œuvre qualifiée et de relève agricole dans notre territoire. Plus de la moitié des répondants du sondage aux agriculteurs affirment ne pas disposer d'un remplaçant pour s'absenter quelques jours de la ferme. Le comité directeur, pour sa part, affirme qu'il y a un manque de main-d'œuvre spécialisé dans presque l'ensemble des types de production. Le manque de main-d'œuvre peut occasionner un stress supplémentaire pour les agriculteurs. Ceux-ci doivent soit

renoncer à certaines activités et les revenus qui sont associés ou fournir un effort de travail supplémentaire pour compenser le manque de travailleurs.

→ La relève

La relève agricole dans la MRC de Rimouski-Neigette est surtout disponible dans les secteurs où l'on pratique la gestion de l'offre, principalement pour la production laitière. La MRC présente un taux de renouvellement des générations plus important qu'au niveau national ainsi qu'un plus haut taux d'éducation postsecondaire.

Les reprises de fermes familiales sont très fréquentes, mais le démarrage de nouvelles entreprises se fait beaucoup plus rare. Toutefois, la grande majorité des transferts familiaux se solde par un agrandissement de la ferme, ce qui témoigne du dynamisme de la relève de la MRC de Rimouski-Neigette.

Toutefois, le prix des terres et de la machinerie agricole, agencé à l'incertitude économique des secteurs sans gestion de l'offre, et la difficulté d'accès au financement, rendent difficile le démarrage d'entreprise ou le transfert de ferme familiale et non familiale pour la relève.

Pour faire face à cette réalité, la relève de la MRC de Rimouski-Neigette peut compter sur la présence de plusieurs organismes qui accompagnent la relève dans les démarches administratives relatives au démarrage.

*Orientation 2 : L'amélioration du quotidien du producteur agricole et la pérennisation de l'agriculture sur notre territoire*

Pour la MRC de Rimouski-Neigette, le support quotidien aux producteurs agricoles passe par une meilleure visibilité et l'amélioration des structures de support existantes ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources disponibles. Ce support passe également par la mise en place de nouveaux outils comme une banque de terre ou le recours au fruit partagés et sur le développement de nouveaux services directs aux agriculteurs comme des travailleurs de rangs.

**Enjeux 3 : Une vocation agricole à protéger**

Malgré des hausses constantes du prix moyen des terres agricoles de la MRC de Rimouski-Neigette, la valeur est de loin plus faible que la moyenne québécoise. La valeur croît également beaucoup plus lentement. Agencée aux autres avantages comparatifs de la MRC de Rimouski-Neigette, comme la proximité du marché de la ville de Rimouski (59 000 pers.), et la présence d'une agriculture dynamique, cette réalité peut rendre les terres agricoles de la MRC de Rimouski-Neigette plus attrayante pour le démarrage d'entreprise agricole. On peut aussi espérer que la plus faible demande et la croissance moins rapide du prix des terres dans la MRC de Rimouski-Neigette les rendent moins attrayantes pour les fonds

d'investissement. Malgré cela, il existe une appréhension envers l'accaparement des terres agricoles pour des fins spéculatives. L'achat de terres dans le Kamouraska par le fonds d'investissement Pangéa en 2015 a ravivé cette crainte. À l'heure actuelle, peu d'information sur l'évolution du marché des terres agricoles est disponible à l'échelle de la MRC. Un portrait exhaustif des transactions de terres agricoles à l'échelle de la MRC permettrait de mieux orienter les futurs politiques de gestion pour protéger la vocation agricole du territoire.

Une appréhension est également présente dans le milieu agricole par rapport à l'augmentation de terres laissées en friche, mieux connue sous le nom de terres agricoles dévalorisées (TAD). Le rapport du TCBBSL a permis de relativiser l'ampleur de la dévalorisation des terres dans la MRC de Rimouski-Neigette. Néanmoins, un suivi de l'évolution des TAD est souhaitable afin de prévenir une augmentation du phénomène. En plus de protéger la vocation agricole des terres, la remise en culture des TAD contribue au maintien d'un paysage agricole attrayant.

La beauté des paysages de la MRC de Rimouski-Neigette s'explique par un monde agricole dynamique qui côtoient des valons forestier et un panorama marin. L'entreprise agrotouristique et les activités de circuit court pourraient tirer profit d'une meilleure mise en valeurs des activités agricoles le long des routes touristiques Histoire et Horizon. Malgré le fort potentiel, les activités agrotouristiques sont peu rependues.

### *Orientation 3 : La protection et la mise en valeur du territoire agricole*

Cette orientation mise notamment sur l'amélioration de la connaissance du marché des terres agricoles et de l'évolution des TAD pour mieux orienter la gestion des terres agricoles, notamment au niveau règlementaire. Elle mise également sur la mise en valeur du paysage agricole par le biais d'un circuit agrotouristique. Toutefois, il importe de souligner que la meilleure façon de protéger la vocation agricole est de créer un contexte favorable au développement et à la prospérité des entreprises agricoles afin qu'elle soit solidement implantée sur le territoire.

### **Enjeux 4 : La poursuite de l'adaptation aux réalités environnementales**

L'environnement est un enjeu inhérent à l'agriculture, il est sans aucun doute une préoccupation quotidienne pour les producteurs agricoles. Les agriculteurs ont le sentiment d'avoir fait beaucoup d'efforts pour améliorer les pratiques agricoles et limiter ainsi l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Ils sont appuyés par plusieurs organismes et institutions qui offrent de la sensibilisation et de la formation sur bonnes pratiques agroenvironnementales et des démarches de conservation de milieu naturel.

Les organismes et institutions du territoire ont joué un rôle essentiel pour approfondir les connaissances sur les impacts de l'utilisation du sol sur la qualité de l'environnement. Leurs études ont permis de souligner qu'il restait encore beaucoup de place à l'amélioration en ce

qui concerne la protection des milieux hydrique et la sauvegarde de la biodiversité en milieu agricole.

En contrepartie, les agriculteurs ont été nombreux à exprimer leur mécontentement envers certaines normes environnementales jugées mal adaptées, trop sévères ou trop laborieuses. Pour le comité directeur, l'allégement réglementaire n'est pas perçu comme une avenue souhaitable. Il serait toutefois possible de simplifier les démarches des agriculteurs en leur offrant l'assistance technique nécessaire, notamment en regard aux interventions en milieu hydrique.

*Orientation 4 : La conciliation du développement agricole et agroalimentaire avec la protection de l'environnement*

Cette orientation mise très fortement sur la sensibilisation et la formation des acteurs en milieu agricole afin de multiplier les bonnes pratiques agroenvironnementales et la protection de l'environnement, en particulier le milieu hydrique. De façon plus concrète, elle laisse la place à des aménagements pour l'amélioration d'espaces dégradés sur une base volontaire et à la panification régionale de l'éradication de la berce du Caucase. Elle prévoit également une assistance technique accrue de la part de la MRC de Rimouski-Neigette pour encadrer les travaux en milieu hydrique, notamment par le développement et la diffusion de nouveaux outils comme une politique de gestion des cours d'eau et la cartographie des milieux humides.

**Enjeux 5 : Des activités agricoles à consolider et à développer**

→ La production

La diversité des productions (les modèles d'affaires, la taille des entreprises, la variété des productions agricoles, etc.) est présente sur le territoire, mais le défi consiste à tenter de la consolider et d'augmenter le nombre d'entreprises. Par ailleurs, en production végétale, des opportunités intéressantes s'ouvrent aux producteurs du territoire qui méritent d'être analysées, pour en nommer quelques-unes : une demande pour les produits de l'érable transformés et l'intérêt de la relève et des néoruraux pour la culture maraîchère et les petits fruits. De plus, une récente augmentation de la culture de céréales plus commerciale souligne un intérêt grandissant pour cette activité. Cet intérêt peut se transformer en opportunité pour des projets pilotes ou des essais se penchant sur la faisabilité de certaines cultures commerciale bien adaptée au contexte culturel de la MRC.

Tandis qu'en production animale, il y a des opportunités à saisir à l'égard de la production d'œufs de consommation, la production de viande biologique, l'élevage de porcs de reproduction de races pures et d'autres productions animales de plus petite taille demandant moins de capitalisation.

→ La transformation

Le service d'abattage et de découpe d'ovins et de bovins de Sainte-Luce constitue une infrastructure névralgique pour les éleveurs de la MRC de Rimouski-Neigette. Toutefois, la consolidation et le développement de ce service sont nécessaires pour permettre la croissance et la diversification de l'élevage à long terme.

Au grand plaisir des consommateurs, plusieurs entreprises pratiquent une transformation alimentaire de petite échelle voir artisanale. Toutefois, les activités de transformation plus structurantes au niveau du volume de traitement et de la création d'emplois peinent à se développer sur le territoire.

→ La mise en marché

Le succès du Marché public de Rimouski témoigne de l'intérêt grandissant de la population pour les produits d'origine locale. Toutefois, la distribution locale présente encore des lacunes. Celle-ci demeure insuffisamment développée. Heureusement, à l'échelle régionale, il existe un réseau de promotion reconnu comme la corporation des Saveurs du Bas-Saint-Laurent qui multiplie ses efforts pour commercialiser des produits agroalimentaires de la région. De plus, la mise en place d'une structure de commercialisation pour les fourrages et les grains spécialisés comme pour le lin dans la MRC de la Mitis peut profiter aux producteurs de la MRC de Rimouski-Neigette qui souhaite y participer.

Orientation 5 : Le développement optimal des activités agricoles au niveau local

Dans la concrétisation de cette orientation, une emphase est mise sur l'accompagnement technique, le support financier et la recherche pour le développement et la consolidation des activités de production, de transformation et de commercialisation.

## 4 Le plan d'action

---

Tel que montré à la figure 23, le plan d'action du pdza de la MRC de Rimouski-Neigette est le fruit de l'apport du comité directeur ainsi deux consultations publiques. De plus, des pistes de réflexion concernant la production agricole, la mise en marché et la transformation ainsi que l'environnement et le milieu de vie en zone agricole, avaient été amorcées par les résultats de sondages à la population, les agriculteurs et les acteurs agroalimentaires. Or, le plan d'action qui en découle aborde les principales préoccupations agricoles du territoire.

Le PDZA se veut également un outil complémentaire aux autres projets de planification de la MRC, notamment le Schéma d'aménagement et de développement et le Plan de gestion des matières résiduelles. Le PDZA présente également des objectifs et des actions complémentaires avec d'autres plans d'action en vigueur sur le territoire comme le Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018 (PSSBBL) et le plan d'action 2015-2020 de la Table de concertation sur les paysages au Bas-Saint-Laurent.

Le plan d'action du PDZA propose 36 mesures classées selon les enjeux et les orientations présentées dans la section précédente. Elles sont également subdivisées selon l'objectif souhaité. Deux actions concernent la mise en œuvre et le suivi du plan. La priorisation des actions a été entreprise par le comité directeur. Les résultats de cette priorisation sont présentés par enjeux à l'annexe 2.

Finalement, il est important de rappeler l'objectif premier de la démarche du PDZA, c'est-à-dire :

**Mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles.**

Pour atteindre cet objectif, les acteurs pourront s'inspirer et se rallier autour d'une vision concertée du développement agricole de la MRC de Rimouski-Neigette :

**Les agricultrices et les agriculteurs sont porteurs de changements et sources de fierté. En synergie avec la collectivité et le regard tourné vers le monde, l'agriculture de notre territoire est vivante et durable.**

**ENJEU 1 : UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE**

**Orientation 1 : La valorisation et la promotion de l'agriculture**

Objectif 1 — Faire connaître l'agriculture et le travail des producteurs et des productrices aux citoyens et aux élus						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
1	Élaborer une stratégie et un plan de communication adaptée au public visé, dans le but de mieux faire connaître le rôle de l'agriculture et des agriculteurs (ex. de public ciblé : néo-ruraux, élus)	2017	<25 000	MRC	SADC,SOPER, SLUPA, FUPABSL, Les Saveurs du BSL, Marché public de Rimouski, TACBBSL, Purdel	Élaboration et dépôt du plan de communication
2	Mise en œuvre du plan de communication	2018 -	>50 000			Nombre d'activités de communication
3	Soutenir et valoriser la pratique d'une agriculture urbaine et périurbaine	En continu	>50 000	Municipalités	MRC,SOPER	Nombre de participants., nombre de projets
Objectif 2 — Mettre en valeur l'agriculture sur le territoire						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
4	Réaliser une étude des retombées économiques, sociales et environnementales de l'agriculture sur le territoire de la MRC	2018-2019	>50 000	UQAR	MRC	Dépôt de l'étude
Objectif 3 — Valoriser la profession d'agriculteur (trice)						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
5	Promouvoir les programmes de formations agricoles existants et les activités scolaires s'y rattachant à l'échelle locale et régionale	En continu	<25 000	MRC	UPA, CSF	Nombre d'activités
6	Participer à l'organisation d'une journée carrière dans les centres de formation agricole de la région. (secondaire et adulte)	2017	< 25 000	MRC	SLUPA, CSF, CFPMJM, FUPABSL, Purdel, SADC, CLE, CJE, CEABSL	Nombre de participants
7	Améliorer l'information et les outils de mise en valeur du métier d'agriculteur à la disposition des professionnels en orientation de carrière (secondaire et adulte)	2018	<25 000	SLUPA	CEABSL, CJE, CLE, MRC	Nombre de professionnels en orientation participant.

## ENJEU 2 : UNE PROFESSION À SOUTENIR ET UNE RELÈVE À ENCOURAGER

### Orientation 2 : L'amélioration du quotidien du producteur agricole et la pérennisation de l'agriculture sur notre territoire

Objectif 4 — Accroître, rendre accessible et retenir la main-d'œuvre agricole au niveau local						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
8	Créer un comité dont le mandat sera de favoriser le partage de main d'œuvre et de machinerie agricole (CUMO, CUMA)	2017	< +25 000	SADC	CEABSL, MAPAQ, SLUPA, CDRQ, COOP fédérée, MRC	Création du comité, mise en œuvre du plan d'action
9	Jumeler la main-d'œuvre selon les secteurs d'activités économiques et les périodes de l'année (Ex : travailleurs forestiers en production acéricole)	2018	< 25 000	CEABSL	CLE, SOPER	Nombre d'ententes
10	Favoriser la participation au projet Les fruits partagés, par des activités de communication et de sensibilisation	2017	<25 000	MRC	Fruits partagés, Moisson Rimouski-Neigette, Marché public	Quantité de denrées récoltée
Objectif 5 — Soutenir les producteurs et les productrices présentant des problèmes de stress et de santé psychologique						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
11	Participer à la mise en œuvre du plan d'action du comité en santé psychologique du BSL	En continu	<25 000	MRC	CSPA, CISSS, MRC du BSL	Dépôt du projet
12	Favoriser un partenariat avec le programme «sentinelle » ex. : (informer les intervenants du milieu agricole qui seraient intéressés à agir en sentinelles)	2017	<25 000	CSPA	MAPAQ, MRC, CPSBSL	Nombre de sentinelles
Objectif 6 — Favoriser le transfert des fermes ainsi que l'établissement de la relève agricole et d'aspirants agriculteurs(trices)						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
13	Élaborer une stratégie d'accès aux terres agricoles à long terme pour la relève (Ex : ARTERRE)	2018	< 25 000	MRC	FADQ, UPA, MAPAQ, MRC, ARABSL, CPTAQ	Dépôt d'une stratégie
14	Promouvoir et faire connaître le rôle d'accompagnement fourni par les intervenants auprès des jeunes de la relève agricole apparentée et non apparentée	En continu	< 25 000	MRC	MAPAQ, UPA, FADQ CRÉA, ARABSL	Nombre d'activités organisées

## ENJEU 3 : UNE VOCATION AGRICOLE À PROTÉGER

### Orientation 3: La protection et la mise en valeur du territoire agricole

Objectif 7— Protéger les terres agricoles afin qu'elles conservent leur vocation agricole						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
15	Procéder à une évaluation plus exhaustive de l'évolution du marché des terres agricoles dans la MRC	2018	<25 000	MRC	FADQ	Dépôt du rapport
16	Mettre en œuvre le suivi des TAD tel que proposé dans l'Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées de la TACBBSL	En continu	<25 000	MRC	TACBBSL, MAPAQ	Dépôt d'un rapport de suivi
17	Rédiger un règlement pour l'entretien des terres agricoles (Ex. une fauche annuelle)	2019	< 25 000	MRC	UPA, municipalités	Entrée en vigueur du règlement
Objectif 8— Mettre en valeur le paysage et le patrimoine bâti						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
18	Bonifier le circuit touristique de la MRC de Rimouski-Neigette avec des trajets mettant en valeur le paysage agricole et les entreprises agrotouristiques (Ex : Utilisation de cultures paysagères)	2018	>25 000 < 50 000	MRC	ATR, SOPER, SADC, CRC, Tourisme Rimouski	Inauguration du circuit touristique

## ENJEU 4 : LA POURSUITE DE L'ADAPTATION AUX RÉALITÉS ENVIRONNEMENTALES

### Orientation 4 : La conciliation du développement agricole et agroalimentaire avec la protection de l'environnement

Objectif 9 — Valoriser les apports bénéfiques des pratiques agroenvironnementales pour l'agriculture						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
19	Centraliser et diffuser l'information disponible à propos des avantages (économiques et autres) associé à l'adoption des pratiques de protection de l'environnement	En continu	< 25 000	MRC	OBVNEBSL, UPA, MAPAQ,	Mise sur pied d'une stratégie de diffusion
20	Améliorer la formation des employés municipaux concernés au sujet des normes environnementales en milieu agricole et des bonnes pratiques environnementales	En continu	< 25 000 par ann.	Municipalités	MAPAQ, UPA, MRC	Nb d'activités de formation
21	Évaluer la possibilité de mettre en place un mécanisme de compensation aux agriculteurs qui contribuent à la production de biens et services environnementaux	2020	< 25 000	UPA	MRC, UQAR	À déterminer
Objectif 10 — Mettre en place ou soutenir les initiatives et les projets visant à protéger l'environnement						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
22	Participer à la diffusion des bonnes pratiques et procédures en lien avec la protection de l'environnement en milieu agricole	2018	< 25 000 Par ann.	OBVNEBSL	MAPAQ, UPA, MRC	Mise en ligne des documents techniques
23	Développer des outils de sensibilisation et d'information afin de préserver la connectivité des habitats fauniques et floristiques entre le milieu agricole et la forêt (ex. conservation volontaire)	2018	< 25 000	OBVNEBSL	MRC, MAPAQ	Nombre de projets, Nombre de participants
24	Initier des actions de restauration de la connectivité dans les secteurs où elle est identifiée comme altérée (ex. restauration bande riveraine, de milieux humides, etc.)	En continu	Variable	OBVNEBSL	MRC, Municipalités, MAPAQ,	Nombre d'action
25	Élaborer et mettre en œuvre un plan de contrôle et d'éradication de la berce du Caucase	En continu	< 25 000 par ann.	OBVNEBSL	CRD, Municipalités et MRC BSL, Santé publique	Évolution de la propagation de la Berce du Caucase
Objectif 11 — Assurer une gestion simplifiée et intégrée du milieu hydrique						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
26	Annoncer et publiciser le service de gestion des cours d'eau à la MRC (Préciser son rôle ses responsabilités)	En continu	< 25 000	MRC	SLUPA, MAPAQ,	Publication de capsules
27	Encadrer les aménagements en milieu hydrique par une politique de gestion à l'échelle de la MRC	2017	< 25 000	MRC	Municipalités,	Adoption et publication de la politique
28	Mettre à jour la cartographie des milieux humides	2017	>50 000	OBVNEBSL	MRC, Municipalité, CRD	Dépôt de la cartographie
Objectif 12 — Ouvrir le dialogue avec les instances locales et régionales concernées						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
29	Créer une table de concertation sur les enjeux environnementaux	En continu	< 25 000	MRC	MAPAQ, OBVNEBSL, CREBSL, UPA	Tenir une rencontre annuellement

**ENJEU 5 : DES ACTIVITÉS AGRICOLES À CONSOLIDER ET À DÉVELOPPER**

**Orientation 5 : Le développement optimal des activités agricoles au niveau local**

Objectif 13 — Développer des activités de production, de transformation et de commercialisation locales						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
30	Analyser le besoin en ressources humaines pour le développement agricole en continu	En continu	<25 000	MRC	MAPAQ, SOPER, SADC	Octroi de subventions
31	Soutenir les initiatives structurantes liées à la transformation	En continu	Variable	SOPER, SADC		Mise sur pied d'activités de transformation
32	Identifier le développement de projet innovant en agriculture comme l'une des priorités pour l'attribution du Fond de développement du territoire	En continu	Variable	MRC	SOPER,	Nombre de projets supportés
33	Soutenir les initiatives de mise en marché afin de créer un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs (circuit de proximité)	En continu	>25 000 < 50 000 par ann.	MRC	Municipalités, SOPER, SADC et MAPAQ, marché public, UPA, Saveurs du BSL	Nombre de nouvelles possibilités de mise en marché
34	Explorer des moyens de promotion des produits locaux et régionaux (Commerces existants + nouvelles vitrines)	2018	<25 000	Marché public, Saveurs du BSL	SADC, ATR, UPA, MRC	Nombre d'outils de promotion de développés
35	Améliorer les connaissances sur le potentiel de production de produits forestiers non ligneux sur le territoire de la MRC	2018	<25 000	À déterminer	SOPER, MRC	Portrait, inventaire, étude de cas ou projet pilote

**LA MISE EN ŒUVRE DU PDZA**

Objectif 14— Assurer la mise en œuvre et le suivi du PDZA						
#	Actions	Échéance	Coût	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s) potentiel(s)	Indicateur de résultats
36	Mettre en place un comité de suivi du PDZA (Évaluation de la mise en œuvre en continu)	2017	< 25 000 Par ann.	MRC		Nombre d'action mise en œuvre
37	Mettre en place une stratégie de communication pour publiciser l'état d'avancement du PDZA	2017	< 25 000	MRC		Publication d'un rapport annuel

## Annexe 1 : Tableaux de diagnostic agricole

### Diagnostic agricole général (MRC de Rimouski-Neigette)

Types de productions	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laitière, ovine, porcine et acériculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassin de producteurs dynamiques</li> <li>• Mise en marché collective et structurée</li> <li>• Expertise locale importante</li> <li>• Abattoir régional (bovine, ovine et porcine)</li> <li>• Les Saveurs du Bas-St-Laurent et le marché public de Rimouski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de créneaux ou spécialisés (nature, sans hormone, biologique et transformée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de partenariat transpacifique (laitière et ovine)</li> <li>• Changements climatiques</li> <li>• Règlementation exigeante</li> <li>• Retrait du soutien de l'État (bovine, porcine et ovine)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céréales, fourrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat et sols favorables</li> <li>• Expertise locale importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de transformation</li> <li>• Courte saison de culture</li> <li>• Pas de structure de commercialisation (céréales et fourrages)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grains spécialisés en développement, biologique, sans gluten (ex. orge brassicole, blé de consommation humaine, etc.)</li> <li>• Marché pour du fourrage de commerce</li> <li>• Changements climatiques (augmentation des superficies de cultures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques</li> <li>• (insectes, maladies, sécheresse, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres productions végétales (cultures abritées, maraîchères et petits fruits)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre d'entreprises</li> <li>• Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent et le marché public de Rimouski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de transformation</li> <li>• Courte saison de culture</li> <li>• Pas de structure de commercialisation dans la MRC (céréales et fourrages)</li> <li>• Peu d'expertise locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de créneaux ou spécialisés (nature, sans hormone, biologique et transformé)</li> <li>• Changements climatiques (augmentation des superficies de cultures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques</li> <li>• (insectes et maladies, sécheresse, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres productions animales (chevaux, volailles, apiculture, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de têtes</li> <li>• Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent et le marché public de Rimouski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de transformation</li> <li>• Courte saison de culture</li> <li>• Pas de structure de commercialisation (céréales et fourrages)</li> <li>• Peu d'expertise locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de créneaux ou spécialisés (nature, sans hormone, bio et transformé)</li> <li>• Changements climatiques (augmentation des superficies de cultures)</li> </ul>	

**Diagnostic des productions animales (MRC de Rimouski-Neigette)**

Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
• Production laitière	• La principale production de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte capitalisation et endettement élevé</li> <li>• Faible disponibilité des quotas laitiers</li> <li>• Rareté des terres dans le bassin des producteurs laitiers</li> <li>• Éloignement des marchés</li> <li>• L'accroissement des bonnes pratiques agroenvironnementales se fait lentement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme «Prêt de quotas». Disponibilité de bâtiments. Normes de bien-être animal</li> <li>• Potentiel d'amélioration dans les pratiques agroenvironnementales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture des marchés-gestion de l'offre (baisse de prix)</li> <li>• Normes de bien-être animal</li> <li>• Règlementation environnementale de plus en plus exigeante pour les entreprises fragilisées</li> <li>• vieillissement des exploitants agricoles</li> </ul>
• Production ovine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments disponibles à faibles coûts</li> <li>• Coopérative de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité variable et endettement assez élevé</li> <li>• TROP de variabilité génétique</li> <li>• Coût de production élevé</li> <li>• Peu de consultation dans le privé</li> <li>• Faible rentabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la demande (agneau léger pour communauté ethnique)</li> <li>• Établissement plus accessible que les autres productions animales (pas de quotas)</li> <li>• Produits de créneaux (lait de brebis, agneau léger et fromage, etc.)</li> <li>• Agrotourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies à fortes incidences économiques comme la tremblante du mouton</li> <li>• Achat à l'extérieur du pays (Australie et Nouvelle-Zélande). Prix élevé</li> </ul>
• Production bovine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise généralement moins endettée avec revenu externe</li> <li>• Encan régional</li> <li>• Abattoir régional</li> <li>• Marché local intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible efficacité et génétique variable</li> <li>• Peu d'entreprises de finition</li> <li>• Accessibilité de la viande locale dans des points de vente locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration génétique (croisement spécifique de races)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'alternatives à répondre aux exigences de la réglementation environnementale</li> <li>• Variabilité du prix du marché</li> <li>• Maladies à fortes incidences économiques comme la vache folle</li> <li>• Importation du bœuf de l'Ouest canadien</li> </ul>
• Production porcine	• Peu d'entreprise et statut sanitaire élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de production supérieur aux régions centrales (importation du maïs et tourteau de soya, etc.)</li> <li>• Protéines animales en compétition avec les autres sources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation mondiale à la hausse.</li> <li>• Production de porcelets à haut statut sanitaire</li> <li>• Statut sanitaire permettant la production en région de sujets génétiques</li> <li>• Dispersion des entreprises sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible acceptabilité sociale de la production</li> <li>• Coûts des normes de bien-être animal</li> <li>• Variabilité du prix du marché</li> </ul>
• Œufs de consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production très bien structurée</li> <li>• Stabilité de la production</li> <li>• Cycle de production très court</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût très élevé et la rareté des quotas</li> <li>• Peu de bâtiments adaptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tirage de prêt de quotas à la relève agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture des marchés externes gestion de l'offre - (baisse de prix)</li> <li>• (Accord international comme le libre-échange Europe, etc.)</li> </ul>
• Autres productions (volailles, lapins, cerfs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contingentement seulement pour des grands volumes</li> <li>• Disponibilité de bâtiments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'expertise dans la région</li> <li>• Pas de réseau de distribution de commercialisation et d'abattage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit élevage demandant peu de capitalisation</li> <li>• Consommation à la hausse et demande élevée des restaurateurs</li> <li>• Produits de créneaux — avec circuit court comme le marché public</li> <li>• Produits biologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies (par exemple la grippe aviaire)</li> </ul>
• Chevaux	• Bâtiments disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture à temps partiel, peu d'intérêt à cultiver les terres en raison de la disponibilité des fourrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de la viande chevaline</li> <li>• Activités récréotouristiques (les festivals et les ranchs, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohabitation avec les autres productions animales</li> </ul>

**Diagnostic des productions végétales (MRC de Rimouski-Neigette)**

Thèmes	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céréales et oléagineux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de grains régional (Purdel)</li> <li>• Disponibilité de terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variabilité de la fertilité des sols</li> <li>• Pas de structure de commercialisation</li> <li>• pour les grains spécialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Petites céréales</li> <li>→ Paille</li> <li>→ Purdel pas autosuffisant</li> </ul> </li> <li>• Potentiel de grains bio sans gluten.</li> <li>• Nouvelles cultures : Chanvre et lin</li> <li>• Intégrer culture de canola et de soya, demande en croissance pour ces produits et permet d'améliorer les rotations des cultures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variabilité des prix</li> <li>• Problèmes de toxines</li> <li>• Compétition culture de fourrages pour les terres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture nivale</li> <li>• Sols de qualité (structure)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variabilité de la fertilité des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un cahier de charges pour le commerce des fourrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres en location dont les propriétaires veulent reboiser</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maraîchers et petits fruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité de démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité difficile</li> <li>• Pérennité de la production</li> <li>• Système d'irrigation en cas de sécheresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt pour la relève et les néoruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement difficile</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acériculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité et efficacité des érablières.</li> <li>• Présence de quelques cabanes à sucre permettant information et valorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de l'énergie</li> <li>• Peu de disponibilité des quotas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt pour le démarrage d'entreprise.</li> <li>• Demande pour les produits transformés.</li> <li>• Possibilité de développement (présence de peuplements d'érable) en terres publiques et en terres privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur du dollar canadien (exportation)</li> <li>• Développement de l'autoroute 20</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pomme de terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne expertise</li> <li>• Terres propices</li> <li>• Climat frais limitant les insectes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies</li> <li>• Système d'irrigation en cas de sécheresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de variétés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques (événements extrêmes, insectes et maladies)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation de la forêt en zone agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte présence de forêts privés en milieu agricole</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenues de production de PFNL- Alimentaire : champignons et petits fruits sauvages (bleuet, baie d'amélanchier)-Santé et cosmétique : ginseng et sapin baumier</li> </ul>	

## Annexe 2 : Priorisation du plan d'action

### ENJEU 1 : UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE

#### Orientation 1 : La valorisation et la promotion de l'agriculture

Rang	Actions
1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication adaptée au public visé, dans le but de mieux faire connaître la réalité de l'agriculture et des agriculteurs (ex. de public ciblé : néo-ruraux, élus)
2	Réaliser une étude des retombées économiques, sociales et environnementales de l'agriculture sur le territoire de la MRC
3	Soutenir et valoriser la pratique d'une agriculture urbaine et périurbaine
4	Améliorer l'information et les outils de mise en valeur du métier d'agriculteur à la disposition des professionnels en orientation de carrière (clientèle secondaire et adulte)
5	Promouvoir les programmes de formations agricoles existants et les activités scolaires s'y rattachant à l'échelle locale et régionale
6	Participer à l'organisation d'une journée carrière dans les centres de formation agricole de la région. (clientèle secondaire et adulte)

### ENJEU 2 : UNE PROFESSION À RISQUES ET UNE RELÈVE À ENCOURAGER

#### Orientation 2 : Faciliter le quotidien du producteur agricole et assurer la pérennité de l'agriculture sur notre territoire

Rang	Actions
1	Participer à la mise en œuvre du plan d'action du comité en santé psychologique du BSL
2	Créer un comité dont le mandat sera de favoriser le partage de main d'œuvre et de machinerie agricole
3	Élaborer une stratégie d'accès aux terres agricoles à long terme pour la relève (exemple : Banque de terre)
4	Jumeler la main-d'œuvre selon les secteurs d'activités économiques et les périodes de l'année (Ex : travailleurs forestiers en production acéricole)
5	Favoriser un partenariat avec le programme «sentinelle »ex. : (informer les intervenants du milieu agricole qui seraient intéressés à agir en sentinelles
6	Favoriser la participation au projet Les fruits partagés, par des activités de communication et de sensibilisation
7	Promouvoir et faire connaître le rôle d'accompagnement fourni par les intervenants auprès des jeunes de la relève agricole apparentée et non apparentée

### ENJEU 3 : UNE VOCATION AGRICOLE À PROTÉGER

#### Orientation 3: La protection et la mise en valeur du territoire agricole

Rang	Actions
1	Mettre en œuvre le suivi des TAD tel que proposé dans l'Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées de la TACBBSL
2	Procéder à une évaluation plus exhaustive de l'évolution du marché des terres agricoles dans la MRC
3	Rédiger un règlement pour l'entretien des terres agricoles (Ex. une fauche annuelle)
4	Bonifier le circuit touristique de la MRC de Rimouski-Neigette avec des trajets mettant en valeur le paysage agricole et les entreprises agrotouristiques (Ex : Utilisation de cultures paysagères)

#### ENJEU 4 : S'ADAPTER AUX RÉALITÉS ENVIRONNEMENTALES

##### Orientation 4 : La conciliation du développement agricole et agroalimentaire avec la protection de l'environnement

Rang	Actions
1	Centraliser et diffuser l'information disponible à propos des avantages (économiques et autres) associés à l'adoption des pratiques de protection de l'environnement
2	Améliorer la formation des employés municipaux concernés au sujet des normes environnementales en milieu agricole et des bonnes pratiques environnementales
3	Développer des outils de sensibilisation et d'information afin de préserver la connectivité des habitats fauniques et floristiques entre le milieu agricole et la forêt (ex. conservation volontaire)
4	Encadrer les aménagements en milieu hydrique par une politique de gestion à l'échelle de la MRC
5	Annoncer et publiciser le service de gestion des cours d'eau à la MRC (Préciser son rôle ses responsabilités)
6	Participer à la diffusion des bonnes pratiques et procédures en lien avec la protection de l'environnement en milieu agricole
7	Créer une table de concertation entre les instances concernées
8	Initier des actions de restauration de la connectivité dans les secteurs où elle est identifiée comme altérée (ex. restauration bande riveraine, de milieux humides, etc.)
9	Élaborer et mettre en œuvre un plan de contrôle et d'éradication de la berce du Caucase
10	Mettre à jour la cartographie des milieux humides
11	Évaluer la possibilité de mettre en place un mécanisme de compensation aux agriculteurs qui contribuent à la production de biens et services environnementaux

#### ENJEU 5 : DES ACTIVITÉS AGRICOLES À CONSOLIDER ET À DÉVELOPPER

##### Orientation 5 : Le développement optimal des activités agricoles au niveau local

Rang	Actions
1	Soutenir les initiatives structurantes liées à la transformation
2	Soutenir les initiatives de mise en marché afin de créer un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs (circuit de proximité).
3	Identifier le développement de projet innovant en agriculture comme l'une des priorités pour l'attribution du Fond de développement du territoire
4	Explorer des moyens de promotion des produits locaux et régionaux (Commerces existants + nouvelles vitrines)
5	Améliorer les connaissances sur le potentiel de la filière des produits forestiers non ligneux sur le territoire de la MRC
6	Analyser le besoin en ressources humaines à la mrc pour le développement agricole

## **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE COMITÉS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

### **ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION**

Le présent code, adopté par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette édicte les normes de conduite et de comportement applicables aux membres des différents comités de la MRC de Rimouski-Neigette.

### **ARTICLE 2 : DEVOIRS GÉNÉRAUX ET OBLIGATIONS**

Dans l'exécution de ses fonctions, le membre d'un comité de la MRC de Rimouski-Neigette agit de bonne foi et fait preuve de prudence et de diligence; il doit également agir avec honnêteté et loyauté, dans l'intérêt de la MRC.

À titre de mandataire de la MRC, le membre respecte les obligations que la loi et les statuts lui imposent et il agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont confiés.

Au même titre, le membre s'efforce de représenter dignement la MRC et s'engage à en faire la promotion; il s'assure que ses prises de position publiques respectent les orientations arrêtées par la MRC ou s'appuient sur des décisions prises par elle; il évite également de la critiquer publiquement ou de jeter autrement discrédit sur qui il est affilié; il en respecte bien sûr les règlements, orientations et décisions, non seulement dans son discours, mais dans les faits.

Le membre s'efforce également d'assister aux réunions où il est convoqué et de se rendre disponible pour l'exécution du mandat qui lui est confié; lors de ces réunions, il sera respectueux envers la présidence de même qu'envers ses collègues; s'il a plein droit de faire valoir ses idées et opinions, il tient compte de la volonté majoritairement exprimée. Il assure une neutralité politique dans le cadre de ses fonctions.

### **ARTICLE 3 : CONFLITS D'INTÉRÊTS**

#### **3.1 Obligations du membre**

- 3.1.1 Un membre de comité de la MRC doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations envers la MRC et ses fonds d'investissement. Il doit éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, de nature à entraver l'accomplissement de ses fonctions au sein du comité.
- 3.1.2 Un membre de comité doit dénoncer tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts. À cet effet, chaque membre de comité doit signifier au début de chaque rencontre une dénonciation d'intérêt qui sera consignée au compte rendu de la réunion et le membre qui dénonce une situation de conflit d'intérêts a le devoir de quitter la réunion. Le conseil de la MRC se réserve le droit de refuser l'accès à certaines informations confidentielles à un membre en situation de conflit d'intérêts.

### 3.3 Autres obligations d'un membre de comité

Tout membre d'un comité de la MRC :

- doit éviter de divulguer ou d'utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- doit s'abstenir de dévoiler des renseignements personnels concernant un individu et obtenus dans l'exercice de ses fonctions;
- doit s'abstenir de donner ou de recevoir tout cadeau, don, service ou avantage qui serait susceptible de l'influencer dans l'accomplissement de ses fonctions au sein du comité ou susceptible de porter préjudice à la MRC;
- doit éviter abuser de ses pouvoirs ou profiter de sa fonction pour en tirer un avantage personnel;
- ne doit pas avoir un poste ou un autre emploi ayant des exigences incompatibles avec ses fonctions ou qui pourraient nuire à son aptitude à s'acquitter de ses fonctions de façon objective;
- ne doit pas profiter, directement ou indirectement, d'occasions d'affaires ou d'entreprises partenaires, grâce à de l'information acquise en raison de ses fonctions au sein du comité. Il ne doit pas non plus solliciter, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, les membres du comité, les élus siégeant au conseil de la MRC et les employés de la MRC;
- doit prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer de la confidentialité des informations qu'il obtient en raison de ses fonctions au sein du comité. Notamment, il ne doit communiquer ces informations que dans le cours normal de ses fonctions; il ne doit pas laisser à la portée de tiers des documents contenant ces informations, il ne doit pas discuter, dans les endroits publics, des affaires concernant ces informations et il doit remettre les documents contenant ces informations à la fin de chaque réunion.

### **ARTICLE 4 : PLAINTES OU ALLÉGATION D'IRRÉGULARITÉS ET SANCTIONS**

Tout membre d'un comité de la MRC, élu du conseil de la MRC, employé de la MRC peut saisir le conseil de la MRC d'un acte dérogatoire qui aurait été posé par un membre; le conseil de la MRC peut également se saisir de lui-même d'un tel dossier.

Lorsqu'il est saisi ou lorsqu'il se saisit d'une plainte pour acte dérogatoire, le conseil de la MRC peut également rejeter la plainte si les actes en cause lui apparaissent futiles ou insuffisamment graves pour justifier la tenue d'une enquête.

Le conseil de la MRC chargé d'examiner la plainte doit, sans délai, informer le membre concerné des faits ou omissions qu'on lui reproche; il invite, du même coup, ce membre à lui fournir sa version des faits. Avant de rendre toute décision relativement à une plainte, le conseil de la MRC doit informer le membre en cause des actes qu'on lui reproche et l'aviser de la date, de l'heure et du lieu de la réunion au cours de laquelle cette décision pourrait être prise, et ce, dans le but de lui permettre d'assister et d'y faire toutes les représentations qu'il pourrait juger à propos dans les circonstances.

Après avoir examiné les faits et, le cas échéant, entendu le membre concerné, le conseil de la MRC peut, compte tenu de l'importance du poste occupé, de la gravité de l'infraction et de la conduite générale du contrevenant ou de la contrevenante, appliquer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- le blâme ou la réprimande;
- le retrait, temporaire ou définitif, de tout mandat confié;
- la suspension, avec réintégration conditionnelle ou inconditionnelle;
- l'exclusion définitive, à titre de membre.

**ARTICLE 6 : ABROGATION**

Le présent code d'éthique annule et remplace tout autre code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la MRC de Rimouski-Neigette précédemment adopté par le conseil.

**ARTICLE 7 : DURÉE**

Le présent code d'éthique est en vigueur tant qu'il n'aura pas été modifiée.

\_\_\_\_\_  
(Copie conforme à l'original)

(S) Francis St-Pierre \_\_\_\_\_  
Francis St-Pierre  
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé \_\_\_\_\_  
Jean-Maxime Dubé  
Directeur général et greffier-trésorier

Adoption:	le 9 mars 2022
Entrée en vigueur:	le 9 mars 2022